



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2024

ONET SA EXERCICE 2024

ONET SA, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 115.113.420 Euros - 489 504 332
RCS MARSEILLE SOCIAL : 36, boulevard de l'Océan – CS20280 – 13258 MARSEILLE Cedex 09

INTRODUCTION

Onet, groupe de services et d'ingénierie, est un acteur engagé depuis plus de 20 ans en matière de responsabilité sociétale et a publié, de façon volontaire annuellement jusqu'en 2022, un rapport Développement Responsable pour communiquer sur sa démarche RSE.

En 2023, la Présidente du Directoire, Émilie de Lombarès, a réaffirmé l'ambition de devenir une entreprise à impact, structurant ainsi la stratégie du Groupe autour d'engagements assortis d'une feuille de route à 3 ans.

En termes de reporting, le rapport Développement Responsable Onet a été remplacé par la publication de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) de Onet SA, vérifiée par un Organisme Tiers Indépendant (OTI) depuis l'exercice 2023.

Onet sera soumis à l'obligation de publier un rapport de durabilité au sens de la directive CSRD à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2025*. Certains sujets comme l'analyse en double matérialité des enjeux de durabilité ont été adressés dès cette année et une synthèse figure déjà dans ce rapport.

**Sous réserve de modification liée à l'effectivité du report proposée par la Commission Européenne (Propositions Omnibus)*



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
NOTRE IDENTITE.....	5
1.1 Présentation du groupe	6
1.2 Nos Métiers.....	7
1.3 Notre modèle d'affaires.....	9
1.3.1 Chiffre d'affaires et répartition.....	9
1.3.2 Les parties prenantes d'Onet.....	11
1.3.3 Ressources et valeurs créées.....	12
GOVERNANCE ET STRATEGIE.....	13
2.1 Une vision engagée	14
2.1.1 Organes de Gouvernance de Onet SA.....	15
2.1.2 Éthique et compliance.....	22
2.2 Notre analyse de double matérialité.....	30
2.2.1 Méthodologie.....	30
2.2.2 Impacts, Risques et Opportunités matériels.....	32
2.3 Notre stratégie de développement.....	34
2.3.1 Notre Cap.....	34
2.3.2 Notre Feuille de Route « Entreprends 23.26 ».....	35
2.4 Notre contribution aux ODD.....	37
NOS ENGAGEMENTS POUR L'HOMME.....	39
3.1 Positionner la santé sécurité au cœur de nos interventions.....	40
3.1.1 Enjeux et sous-enjeux matériels identifiés.....	41
3.1.2 Politique Santé Sécurité.....	42
3.1.3 Indicateurs et principales actions.....	44
3.2 Faire grandir nos collaborateurs et proposer des parcours de formation.....	50
3.2.1 Enjeux et sous-enjeux identifiés.....	50
3.2.2 Politique de formation.....	51
3.2.3 Indicateurs et principales actions.....	54
3.3 Renforcer nos dispositifs permettant d'être à l'écoute de nos collaborateurs.....	61

3.3.1 Enjeux et sous-enjeux matériels identifiés.....	61
3.3.2 Indicateurs et principales actions.....	62
3.4 Renforcer nos actions sur tous les publics pour développer l'inclusion	70
3.4.1 Enjeux et sous-enjeux matériels identifiés.....	70
3.4.2 Politique Inclusion	71
3.4.3 Indicateurs et Principales actions.....	74
NOS ENGAGEMENTS POUR LA PLANETE	81
4.1 Enjeux et sous-enjeux matériels identifiés	82
4.2 Politique environnementale	83
4.3 Agir pour atténuer le changement climatique : actions et indicateurs	86
4.3.1 Mesure de nos émissions et trajectoire carbone.....	86
4.3.2 Bilan Plan de sobriété 2022-2024 sur le périmètre France	88
4.3.3 Déplacements domicile – travail.....	91
4.3.4 Réduction de notre impact carbone en travaillant sur nos process clés : l'exemple des vêtements de travail.....	92
4.4 Agir pour s'adapter au changement climatique : actions et indicateurs	93
4.4.1 Transition énergétique de notre flotte automobile.....	94
4.4.2 Mise en œuvre de solutions sobres en eau chez nos clients.....	97
4.4.3 Adaptations aux phénomènes climatiques extrêmes.....	99
4.4.4 Contribution à la stratégie bas carbone dans le domaine du nucléaire	99
4.4.5 Contribution à la performance énergétique de nos clients.....	100
4.5 Maîtrise des risques de pollution par des substances préoccupantes.....	101
4.5.1 Notre solution de propreté responsable Biogistic	102
4.5.2 Nos Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE).....	104
4.5.3 Nos solutions nationales de collecte des déchets.....	105
NOS ENGAGEMENTS POUR LA SOCIETE	106
5.1 Ancrage territorial et partenariats.....	107
5.1.1 Agir en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances	107
5.1.2 Agir en faveur de la planète.....	110
5.2 Notre fondation d'entreprise.....	112
ANNEXES.....	115



NOTRE IDENTITE

LE SENS DU SERVICE
DANS L'ADN DE NOTRE ENTREPRISE FAMILIALE



1.1 Présentation du groupe

Groupe familial français depuis 1860, Onet est aujourd'hui un groupe de services et d'ingénierie de dimension internationale.

Émilie de Lombarès, nommée Présidente du directoire Onet en 2018, est la représentante de la 7e génération de la famille fondatrice.

Notre offre diversifiée (Propreté & services associés, Sécurité, Accueil, Logistique, Services aéroportuaires, Ingénierie et Services nucléaires...) s'étend sur plusieurs pays d'implantation et repose sur l'expertise de nos 80 000 collaborateurs. Au fil du temps, en accompagnant ses clients, notre entreprise a développé de nombreuses expertises qui sont un socle fort de son développement.

Le groupe Onet s'est donné pour mission d'accompagner ses clients dans des environnements toujours plus sains, sûrs et fiables.

L'accompagnement de nos clients repose sur la proximité nécessaire dans nos métiers de services. Notre conviction est qu'en étant plus proches de nos clients et de l'ensemble de nos parties prenantes, nous pourrions être plus forts, ensemble, pour répondre aux enjeux de notre société, aujourd'hui et demain.



1.2 Nos Métiers

Nos interventions auprès de nos clients sont utiles et essentielles, car elles sont vectrices de sécurité, de performance et de bien-être, dans tous les écosystèmes clés de notre Société : espaces de travail, production, énergie, transport, soins, loisirs, éducation.

Notre approche combinée « services et ingénierie » permet également d'apporter un regard tiers reposant sur l'expérience acquise au contact de nos différents clients.

Forts de cette conviction, nous avons fait le choix d'opérer en propre, pour garantir la parfaite maîtrise de l'ensemble de nos métiers et l'investissement constant dans la montée en compétences de nos collaborateurs.

PROPRETÉ & SERVICES ASSOCIÉS

Service de propreté
Services associés
Gestion des déchets

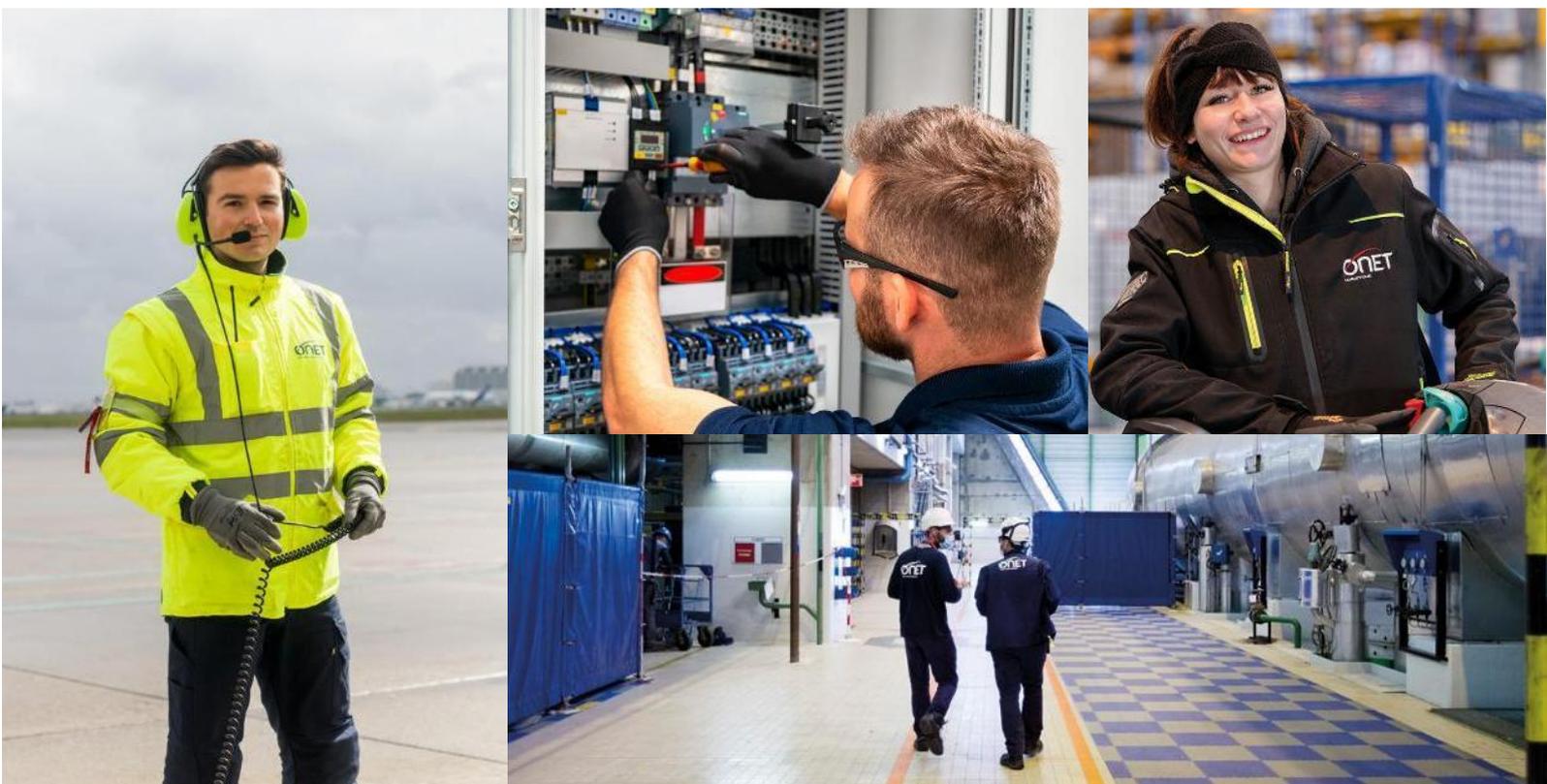
SÉCURITÉ

Solutions de sécurité humaine
Solutions de sûreté électronique
Solution de sécurité intégrée
Solution d'audit, conseil et ingénierie

ACCUEIL

Accueil en entreprise
Accueil événementiel
Accueil et assistance PHMR
Accueil en milieu sensible et industriel





SERVICES AÉROPORTUAIRES

Ingénierie
Services aux passagers
Opérations en piste
Logistique bagage de Hub

INGÉNIERIE ET SERVICES NUCLÉAIRES

Conception, maintenance et
modification de réacteurs
Démantèlement et traitement des
déchets nucléaires
Exploitation, services aux exploitants
et formations

MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

Maintenance préventive et prédictive
Gestion et installation électrique,
plomberie, climatisation
Gestion de l'efficacité énergétique

LOGISTIQUE

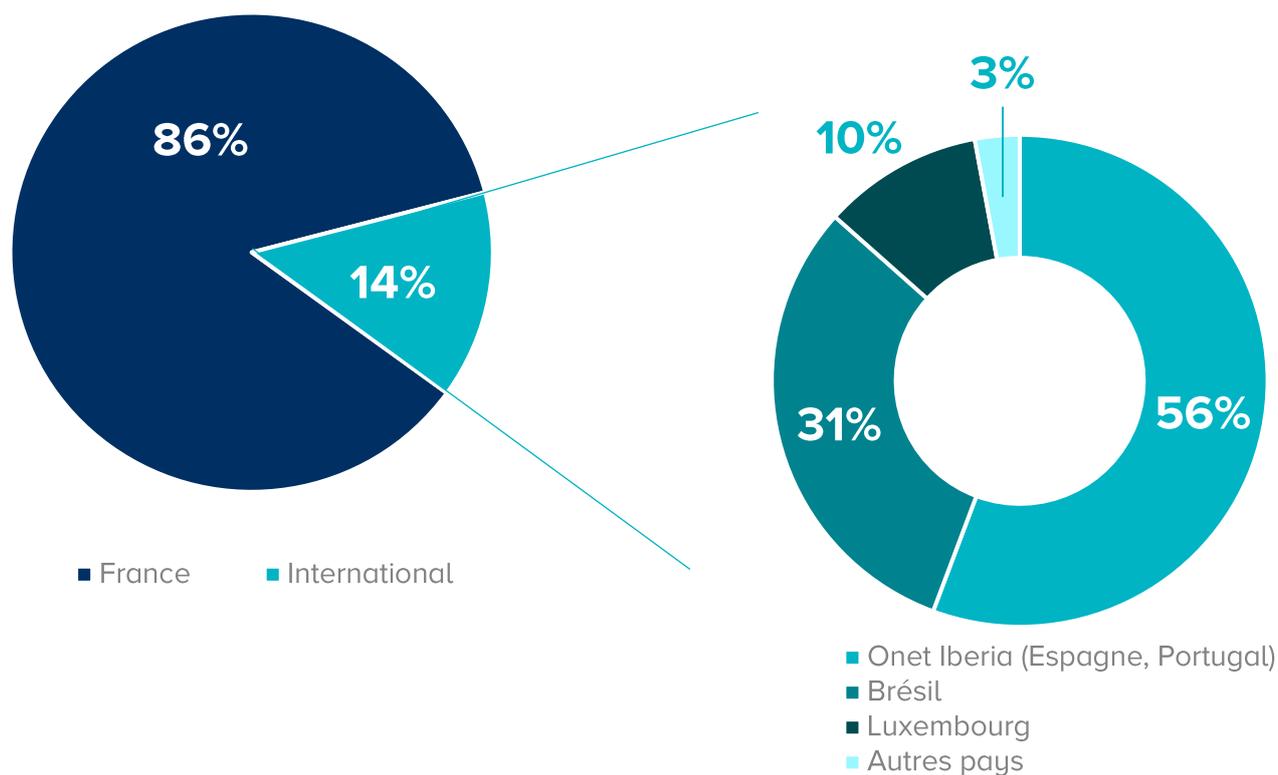
Conseil et ingénierie
Gestion et pilotage des flux physiques
et d'informations
Délégation de production
Délégation administrative

1.3 Notre modèle d'affaires

1.3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET REPARTITION

Le Groupe a fait l'acquisition en avril 2024 d'ISS France (activités de Propreté, Facility Management et Logistique). Il a également fait l'acquisition de la Société SDMS en juillet 2024, spécialisée dans l'usinage et la chaudronnerie. En conséquence, le chiffre d'affaires (activité corrigée des sociétés du périmètre de consolidation) est de 2.35 Mds € en 2024, soit une progression de 19% par rapport à 2023. La part du chiffre d'affaires à l'international, représente 14%.

Répartition du chiffre d'affaires 2024 par pays.



En 2024, les pays où nos sociétés sont implantées :

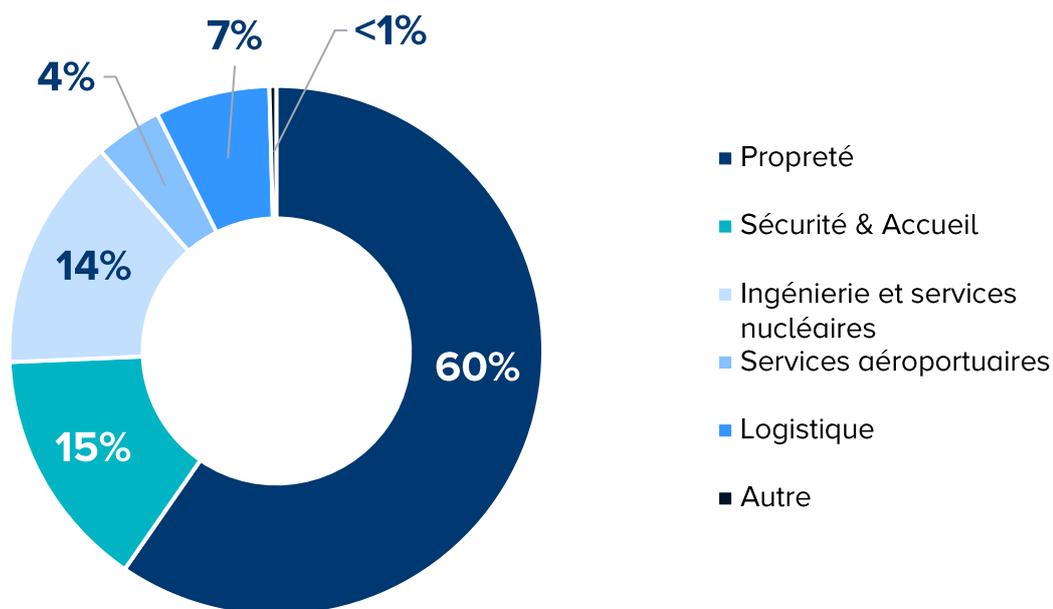
- France
- Espagne / Portugal
- Italie
- Luxembourg
- Maroc
- Japon
- Etats-Unis
- Brésil

Le choix de nos acquisitions, partenariats, repose sur une adéquation entre nos valeurs et celles de nos partenaires. Notre développement peut prendre différentes formes : croissance interne liée à l’obtention de nouveaux marchés, croissance externe, partenariats locaux, joint-ventures...

À l’international, Onet exporte son savoir-faire et ses valeurs, tout en privilégiant l’expertise et la culture locale. L’objectif du groupe Onet est de se développer en dehors du territoire français de manière significative et durable, au travers d’une offre diversifiée, reposant sur ses domaines d’expertise.

Pour atteindre cet objectif, Onet a une division en charge du développement et du pilotage de ces activités internationales avec une équipe dédiée.

Répartition du chiffre d’affaires France 2024 par activité

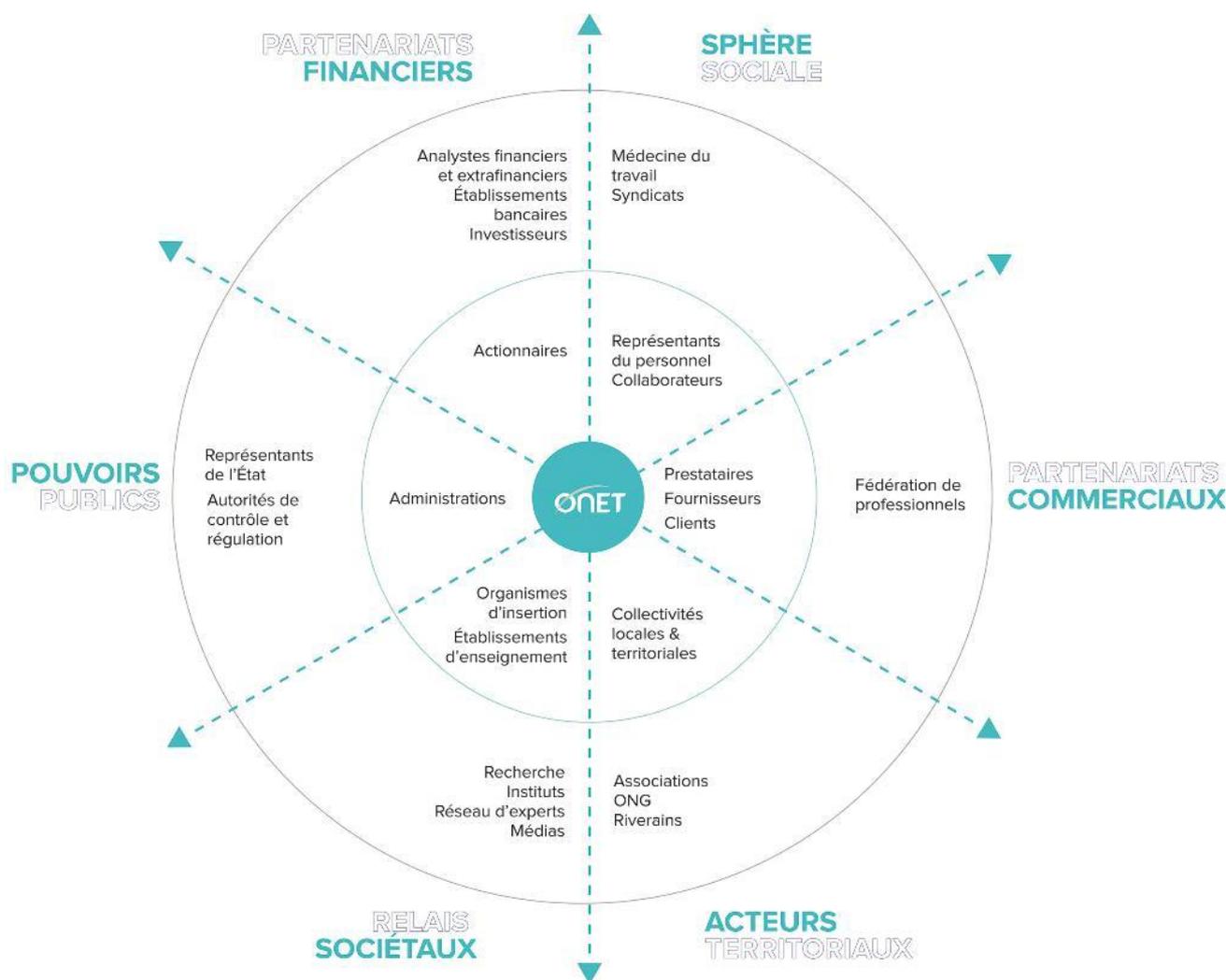


En France, les métiers de la propreté et services associés restent majoritaires en 2024.

1.3.2 LES PARTIES PRENANTES D'ONET

Onet entretient un dialogue régulier avec ses parties prenantes dans tous les pays où le Groupe est présent (société civile, entreprises, pouvoirs publics, monde académique ou associatif). En fonction des enjeux, du degré de maturité, de l'éventuel historique de la relation, nous adaptons la forme de dialogue à adopter pour chaque partie prenante. Il peut exister différents niveaux de relations selon les parties prenantes : un dialogue bilatéral et/ou des approches multilatérales qui associent plusieurs parties prenantes à notre initiative ou dans le cadre d'initiatives sectorielles par exemple.

La fréquence de la relation peut aussi évoluer au fur et à mesure du temps, de manière temporaire ou récurrente. À l'origine de la démarche de Développement Responsable d'Onet, une cartographie des parties prenantes a été réalisée puis enrichie au fil des années. Les travaux réalisés avec le comité parties prenantes de la Fédération des Entreprises de Propreté ont également permis d'enrichir notre analyse en double matérialité.



1.3.3 RESSOURCES ET VALEURS CREEES

La description du modèle d'affaires permet de décrire la manière dont l'entreprise crée de la valeur et la préserve à long terme grâce à ses produits ou services à partir de son capital humain, financier, environnemental et sociétal.

NOTRE CAP

- Conserver notre indépendance financière et assurer la pérennité de l'entreprise
- Placer l'humain au cœur de nos prestations
- Réaffirmer le sens du service
- Être le référent dans nos métiers
- DEVENIR UNE ENTREPRISE À IMPACT**

NOS MÉTIERS

- PROPRETÉ & SERVICES ASSOCIÉS
- SÉCURITÉ & ACCUEIL
- SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE
- LOGISTIQUE
- SERVICES AÉROPORTUAIRES
- INGÉNIERIE & SERVICES
- AUTRES ACTIVITÉS *

NOTRE MISSION

Des énergies et des ressources pour contribuer à créer des environnements toujours plus sains, sûrs et fiables.

RESSOURCES

VALEURS CREEES



CAPITAL HUMAIN

En 2025 : près de 80 000 **collaborateurs
 Périmètre ESG 2024 : 64 608 collaborateurs dont :
 25 % à l'International
 32 % de femmes Managers
 134 nationalités
 Expertises métiers, R&D | Politique Santé Sécurité
 Politique de développement RH | Politique Diversité & Inclusion



CAPITAL FINANCIER

Entreprise familiale depuis 7 générations, détenue à 100%
 Groupe de 75 sociétés dont 60 actives
 Pool bancaire solide qui accompagne le groupe dans son développement
 Notation Banque de France A1 -



CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

8 500 MWh d'électricité consommés
 Acquisition de Sinteo en 2013 spécialisée dans le Greenbuilding
 8 Millions de litres de carburant consommés
 187 Millions de km parcourus en voiture (France)
 6,6 Millions de km parcourus en train et avion (France)
 1,3 M€ d'achat de produits de nettoyage sur le secteur tertiaire



CAPITAL SOCIÉTAL

Accès gratuit à des réseaux:
 - de psychologue au travail
 - d'assistantes sociales
 Plus de 2 100 bénévoles œuvrant pour la Fondation



VALEUR SOCIALE

87% de contrats en CDI
 5,6% de Travailleurs Handicapés
 Taux de fréquence 17,0
 Taux de Gravité 1,6
 51% de collaborateurs couverts par un système de management santé sécurité
 281 000 heures de formations dispensées
 86 Coursus certifiants de l'Université Onet



VALEUR FINANCIÈRE

CA consolidé de 2,35 Md € en 2024** soit +19 % vs 2023,
 55,4 M€ d'impôts et taxes société



VALEUR ENVIRONNEMENTALE

6,4% de véhicules 100% électriques
 293 points de charge électriques installés
 32% de consommation d'électricité renouvelable
 -43% des émissions GES scope 2 (Market-based) vs 2023
 -23% d'émissions scope 3 liés aux déplacements professionnels vs 2023 (France)
 92% de produits de nettoyage éco-responsables utilisés sur le secteur tertiaire



VALEUR SOCIÉTALE

Satisfaction de nos clients
 3 637 collaborateurs reconnus en situation de handicap travaillent au sein d'Onet
 Plus de 198 000 heures de mise à disposition par les GEIQ***
 333 000€ d'achats en secteur protégé
 Plus de 900 aides et services au logement pour nos salariés
 Plus de 120 structures d'accueil accompagnées depuis la création de la Fondation Onet (5000 bénéficiaires)

* SINTEO
 ** périmètre consolidé incluant acquisitions de 2024
 *** Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (France)



GOUVERNANCE ET STRATEGIE

FAIRE D'ONET UNE ENTREPRISE A IMPACT



2.1 Une vision engagée

En 2024, de nombreux évènements naturels extrêmes ont encore illustré la manière dont le dérèglement du climat menace l'avenir de notre planète, sa biodiversité ainsi que les populations, d'insécurité alimentaire, sanitaire ou de pénurie d'eau.

Au-delà du fait qu'Onet soit exposé à ce type de risques à travers son implantation internationale, s'adapter à la nouvelle donne climatique est un enjeu majeur pour réussir dans notre volonté à devenir une entreprise à impact.

Notre proposition de valeur ne passe pas uniquement par notre performance économique et financière, mais aussi par l'impact de nos activités sur les êtres humains, la société et la nature. Parce que nous sommes responsables de l'avenir des générations futures, nous devons innover et sans cesse mobiliser notre expertise pour contribuer à transformer nos modèles d'affaires et accompagner nos clients pour conjuguer ensemble performance et préservation du climat et de la biodiversité. J'ai la conviction que ces questions ne sont pas antinomiques, mais qu'au contraire elles peuvent se conjuguer pour inventer l'économie de demain, plus responsable et donc plus durable.

Par ailleurs, la demande légitime de transparence sur les informations de durabilité des entreprises, qu'elle émane de la société civile, des régulateurs ou encore des salariés, est de plus en plus forte.

L'évolution de notre politique RSE « Un présent pour le futur », mise en place depuis plus de 20 ans nous permet d'aborder ces nouveaux défis plus sereinement. Il s'agit avant tout de continuer à questionner l'existant, d'agir, de mesurer les impacts de nos actions en nous appuyant sur le collectif.

C'est une opportunité unique pour donner à chacun un rôle engagé et efficace afin de travailler de manière rapprochée et innovante avec nos différentes parties prenantes.

Parce que nos métiers sont essentiels au bon fonctionnement de la Société, permettent de créer des emplois non délocalisables, d'ultra-proximité et ancrés dans les territoires, il est indispensable que chacun de nous dialogue en interne, avec ses clients, ses partenaires pour s'assurer de la réussite de notre stratégie de durabilité : restaurer et retrouver un équilibre au sein d'écosystèmes perturbés, pour tous les êtres vivants, et assurer aux générations futures un environnement sain, sûr et fiable.

Émilie de Lombarès
Présidente du directoire d'Onet





2.1.1 ORGANES DE GOUVERNANCE DE ONET SA

Les organes de gouvernance sont composés d'instances statutaires (Directoire, conseil de surveillance) et de comités extra-statutaires.

LE DIRECTOIRE

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a pour mission de valider la mise en œuvre des décisions du directoire.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

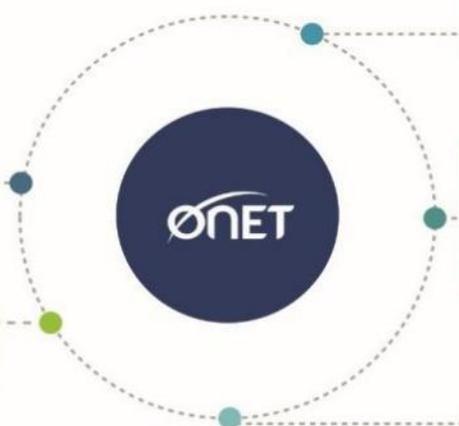
Le conseil de surveillance est l'organe non exécutif qui a pour mission de veiller au bon fonctionnement de l'entreprise et d'en rendre compte aux actionnaires.

LE COMITÉ ENVIRONNEMENT-SOCIAL - GOUVERNANCE

Le comité assure le suivi de la mise en œuvre de la politique RSE au sein du groupe, en s'appuyant sur les différents comités projet Groupe ou métiers.

LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité éthique est l'organe permettant le traitement régulier de situations complexes qui nécessitent des arbitrages pour lesquelles la loi, le code d'éthique, les règlements et les procédures internes n'ont pas été suffisants pour permettre aux organes de décision de prendre une position.





INSTANCES STATUTAIRES



Le Directoire

Il est composé de deux membres :

- **Émilie de Lombarès**, Présidente
- **Pascal Gauthier**, Directeur exécutif international.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé. Les membres du directoire sont toujours rééligibles. Ils sont obligatoirement des personnes physiques et peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que **l'intérêt social l'exige**, et usuellement au moins **quatre fois par an**.





Le Conseil de Surveillance

Au 1er janvier 2025, Il est composé de neuf membres :

Michel Coquet : Président du conseil de surveillance

Benjamin Coquet : Vice-Président du conseil de surveillance

Quentin Coquet-Reinier : Administrateur, Directeur des activités évènementielles Onet

Stephan Brousse : Administrateur Directeur général délégué Groupe Brousse Vergez

Gilles Lafon : Administrateur

Maurice de Kervanoël : Administrateur

Cécile Angulo Henry : Administratrice, Secrétaire Générale Groupe EPI

Nathalie Sénéchault : Administratrice, Directrice administrative et financière de SCALIAN

Sonia Artinian-Fredou : Administratrice, CEO de FIND Climate et Présidente d'Ecosystem

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et en tout état de cause au moins quatre fois par an pour entendre le rapport trimestriel du Directoire. Il nomme le président et les membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. À cet effet, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles pour l'accomplissement de sa mission. Il délibère sur la stratégie générale de la société qui est soumise à son approbation.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. La durée des fonctions de membre du Conseil de Surveillance est de trois ans. Tout membre sortant est rééligible.

Chaque année, le suivi de la performance ESG et les progrès du Groupe sur les enjeux RSE sont présentés au Conseil de Surveillance. En 2024, une présentation de la directive CSRD et les enjeux du nouveau reporting, avec un focus sur les travaux d'analyse de double matérialité ont été présentés au comité d'audit.



COMITES EXTRA STATUTAIRES

Le conseil de surveillance d'Onet SA est assisté de trois comités permanents extra-statutaires : **le comité d'audit, le comité des rémunérations et le comité stratégique.**

Les comités sont désignés par le conseil de surveillance et parmi ses membres.



Le comité exécutif

Au 1^{er} janvier 2025, le comité exécutif est composé de dix membres. Il est présidé par Émilie de Lombarès. Il se réunit une fois par mois. Il rassemble les représentants des structures opérationnelles significatives de l'entreprise. Si nécessaire, les décisions peuvent être partagées et diffusées en interne.

En 2024, une synthèse trimestrielle des travaux du comité ESG a été réalisée auprès du comité exécutif.



Le comité Environnement-Social-Gouvernance

Ce comité ESG succède au comité développement responsable, existant depuis près de 20 ans afin de suivre la mise en œuvre de la politique RSE au sein du Groupe. Ce comité se réunit minimum 3 fois par an.

Pour répondre à l'ambition de devenir une société à impact, Onet intègre dans sa feuille de route stratégique 2023-2026 le pilier « **PLANET** » associé aux piliers « **PEOPLE** » et « **TEAM** » visant l'amélioration de ses impacts sociaux et sociétaux tout en réduisant l'impact de ses interventions et le développement de solutions contribuant directement à la préservation de la planète.

Dans ce cadre, depuis 2023, le comité ESG pilote le suivi des orientations stratégiques de responsabilité sociétale du Groupe, en s'appuyant sur les différents comités projets Groupe ou métiers contribuant à la feuille de route.

À ce titre, il est garant :

- De l'identification des impacts, risques opportunités ESG, des plans de transition associés
- Du processus de reporting ESG au regard des obligations DPEF puis CSRD
- De l'efficacité des actions en termes de performance ESG
- De la prise en compte des pistes de progrès identifiés par nos parties prenantes

Le comité ESG est présidé par Émilie de Lombarès, Présidente du Directoire d'Onet SA, et animé par Laurence Grillet Acerbo, Directrice Développement Responsable (pilotage RSE Groupe).

En 2024, le comité ESG s'est réuni à 6 reprises.

Les Directions Groupe suivantes ont participé à ce comité :

- Direction de la Performance
- Direction Développement Responsable
- Direction Audit et gestion des risques
- Direction des Comptabilités, Fiscalité & Financement
- Direction Assistance à Maitrise d'Ouvrage
- Direction du Contrôle Central de Gestion
- Direction des Ressources Humaines



Le comité d'éthique d'Onet

Cet organe consultatif a été créé par décision du Directoire en 2017 avec pour objet d'assister le Directoire d'Onet dans le suivi du respect des règles d'éthique dans le cadre de sa mission de gouvernance générale et, par conséquent, dans le management et la politique générale de l'ensemble des filiales, tant en France qu'à l'international.

Il exerce une action de réflexion, de conseil et de pédagogie en matière d'éthique. Il permet le traitement régulier de situations complexes qui nécessitent des arbitrages et pour lesquelles notamment la Loi, le Code d'éthique, les règlements et procédures internes, le dispositif d'alerte professionnelle n'ont pas été suffisants pour permettre aux organes de décision de prendre une position.

Le comité intervient dans différentes situations, notamment :

- Il est garant du bon déroulement du processus de traitement des cas remontés via la plateforme d'alerte professionnelle.
- Il assiste le Directoire, en liaison avec le management d'Onet et / ou de la filiale concernée, sur les actions en réponse à toute mise en cause de l'éthique dans le Groupe.
- Il formule des recommandations notamment sur des initiatives destinées à garantir l'excellence des pratiques éthiques.
- Il est compétent en matière de conflits d'intérêts, pour déterminer les mesures d'encadrement des situations qui lui sont présentées par la Direction Compliance.

En 2024, un nouveau membre externe a rejoint le comité d'éthique. Il est donc à présent composé de sept membres, personnes physiques, dont la personnalité, la compétence et l'éthique personnelle garantissent le respect des missions dévolues au dit comité :

- Quatre membres internes au groupe Onet ayant une connaissance des métiers et des thèmes du Code éthique, des capacités d'écoute et de dialogue nécessaires à leur impartialité
- Trois membres externes qualifiés reconnus pour leur indépendance de jugement et sans conflit d'intérêt avec Onet et/ou une de ses Filiales au minimum.

Son fonctionnement est décrit dans un règlement intérieur et son annexe, dans laquelle les membres sont nommément désignés et qui est actualisée à chaque changement de mandat.



2.1.2 ÉTHIQUE ET COMPLIANCE



La cohérence entre nos valeurs, notre mission, nos engagements de responsabilité sociétale et nos pratiques reposent sur l'adoption d'un comportement approprié et sur la vigilance de chacun.

Dans cet objectif, le Groupe a élaboré et mis en place le dispositif suivant :



Code d'éthique

Depuis 2017, Onet a un code d'éthique professionnelle édictant un ensemble de principes d'actions qui régissent en priorité les relations internes à l'entreprise mais également les relations avec les acteurs externes à l'entreprise.

Ce code précise aussi la volonté d'Onet de ne pas transiger sur certains sujets et d'instaurer un dialogue constructif face à des situations qui peuvent être complexes concernant les domaines suivants :

- Le respect des droits humains et des libertés fondamentales
- L'intégrité et la loyauté des pratiques commerciales
- Le respect de l'environnement et la protection de la planète.



Les éléments décrits dans le code d'éthique viennent ainsi compléter l'ensemble des textes réglementaires et des lois qui régissent les pays dans lesquels nous sommes présents. Dans ce cadre, nous nous engageons à appliquer les textes internationaux tels que :

- Les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme
- Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T)
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Les principes du Global Compact de l'Organisation des Nations unies.

Nous nous engageons à appliquer les réglementations qui seraient plus exigeantes dans certains pays, mais, en revanche, les règles de notre code d'éthique ne peuvent être remises en question si une loi locale était moins contraignante pour notre Groupe.

Ce code est traduit en anglais, espagnol et brésilien et déployé dans l'ensemble des filiales d'Onet afin que l'ensemble des managers s'engage à respecter ses principes et à les diffuser auprès des équipes.

Il est à disposition sur le site internet d'Onet à l'attention de l'ensemble des parties prenantes, en particulier pour nos clients et nos fournisseurs ainsi que sur le portail intranet du Groupe.

L'application de ces principes éthiques s'appuie également sur le comité d'éthique d'Onet décrit au paragraphe précédent.



Compliance - Éthiques des Affaires

Érigées en priorité, l'éthique et l'intégrité des affaires constituent le socle de la confiance qu'Onet bâtit chaque jour avec ses partenaires, ses clients et ses équipes.

Dans cet objectif, Onet est doté d'une Direction Juridique et Compliance, responsable de la définition et la mise en œuvre des politiques, procédures et formations en matière de Compliance. Ces actions et mesures permettent d'encadrer les pratiques commerciales du Groupe et ainsi garantir que les activités de l'entreprise sont menées en conformité avec les lois, règlements et normes applicables.



Engagement et Actions en Matière de Compliance et de Lutte Contre la Corruption

Référence : Analyse de double matérialité et normes européennes de durabilité ESRS

- ESRS G1.3 / Gouvernance /Corruption & pots de vins

Renforcement de la Gouvernance en Matière de Compliance

En 2024, la Direction Juridique et Compliance (DJC) a renforcé son dispositif en intégrant un **Compliance Officer dédié**, chargé de la mise en œuvre et du déploiement d'un programme de conformité sur mesure. Ce programme est spécifiquement conçu pour répondre aux exigences des activités du Groupe, en France et à l'international.

Son objectif principal est d'assurer la conformité de toutes les opérations avec les lois et réglementations en vigueur, notamment en matière de :

- Lutte contre la corruption et le trafic d'influence,
- Respect du droit de la concurrence,
- Contrôle des exportations et respect des embargos,
- Gestion des conflits d'intérêts,
- Devoir de vigilance

Ce programme s'appuie sur une approche à la fois théorique (élaboration de politiques et procédures internes) et pratique (formations, sensibilisations, évaluation des tiers à risque, gestion des conflits d'intérêts).



Mise à Jour des Documents Clés

En 2024, deux documents fondamentaux ont été révisés et rediffusés :

- **Le Manuel Anticorruption** : désormais enrichi d'illustrations et cas pratiques, il permet d'éclairer chaque thématique abordée à travers des exemples concrets et des mises en situation. Il est conçu dans un langage clair et accessible et est traduit en quatre langues : français, anglais, espagnol et portugais.
- **La Politique Cadeaux et Invitations** a été mise à jour pour refléter les évolutions réglementaires et les bonnes pratiques du secteur, à savoir la clarification des seuils et montants autorisés, avec des guidelines précises sur ce qui est acceptable et ce qui n'est pas adapté aux interactions commerciales du Groupe et aux relations avec les tiers.

Ces documents ont été communiqués à l'ensemble des collaborateurs, avec l'implication de l'instance dirigeante. Ils ont également été diffusés via une newsletter interne dédiée aux actualités du Groupe.

Détection et Sensibilisation aux conflits d'Intérêts

En 2024, la Direction a lancé sa **campagne annuelle de collecte des déclarations de conflits d'intérêts**. Cette initiative a été accompagnée de plusieurs actions :

- Supports pédagogiques : FAQ, checklist préparatoire.
- Plateforme en ligne pour simplifier la déclaration.
- Webinaire explicatif, abordant à la fois la compréhension et l'identification des conflits d'intérêts mais aussi les modalités de déclaration et gestion des situations sensibles.

Cette campagne vise à détecter les situations à risque tout en renforçant la sensibilisation des collaborateurs sur ce sujet clé.





Formation et Sensibilisation aux Risques de Corruption et de Concurrence

En 2024, la Direction Juridique & Compliance a mis à jour et développé de nouveaux supports de formation, incluant de nouveaux modules d'e-learning avec le support de l'Université ONET.

Un nouveau programme de formation a été organisé afin de cibler un nombre de collaborateurs plus important, avec un déploiement démarré sur le dernier trimestre 2024 et qui se poursuit sur toute l'année 2025.

- **Des formations en présentiel obligatoires** sont déployées, dans toute la France couvrant l'ensemble des business units et secteurs d'activité, pour les collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption, trafic d'influence et pratiques anticoncurrentielles (développement commercial, achats, direction, ressources humaines, chefs de projet). Ce programme structuré en deux parties théorique et pratique : Rappel des réglementations et principes fondamentaux puis études de cas pratiques et mises en situation adaptées aux activités du Groupe.
- **Des modules e-learning** : pour les collaborateurs moins exposés, des modules e-learning obligatoires sont déployés dans chaque BU. Les thématiques abordées sont la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, le respect du droit de la concurrence.

Évaluation des Tiers et Due Diligence

La prévention des risques passe également par **l'évaluation des partenaires et fournisseurs les plus à risque.**

- Pour tout projet spécifique ou toute relation d'affaires avec des tiers à haut risque, des due diligences obligatoires sont menées par le Compliance Officer, en collaboration avec les chefs de projet.
- Cette démarche permet d'identifier et de prévenir les risques de corruption dès la phase initiale d'un projet.

Encadrement du Respect du Droit de la Concurrence

Le Groupe a mis en place une **politique antitrust** visant à encadrer les pratiques commerciales et prévenir toute infraction au droit de la concurrence.

- Règles claires et principes directeurs encadrant les pratiques commerciales.
- Formation et sensibilisation continues, avec l'appui des juristes et du Compliance Officer.
- Accompagnement des équipes opérationnelles pour garantir que toutes les pratiques commerciales respectent strictement la réglementation en vigueur.

Conformité aux Réglementations sur les Sanctions Économiques et le Contrôle des Exportations

Le Groupe s'engage à conduire ses activités en conformité avec les réglementations sur :

- Les sanctions économiques,
- Les embargos internationaux,
- Le contrôle des exportations.

La Direction Juridique et Compliance, via le Compliance Officer, veille au respect strict de ces réglementations et accompagne les équipes opérationnelles dans leur mise en œuvre.

Grâce à ces mesures renforcées, le Groupe poursuit son engagement en faveur d'une **culture d'intégrité et d'éthique des affaires**. En adoptant une approche proactive combinant **prévention, formation et contrôle**, il assure la conformité de ses opérations et renforce la confiance de ses parties prenantes.





Le dispositif d'alerte professionnelle

Ce dispositif d'alerte, mis en place pour répondre aux exigences de la loi relative à la lutte contre la corruption (loi SAPIN 2), a été étendu aux champs couverts par le Devoir de vigilance des sociétés mères et donneuses d'ordres.

Depuis 2020, ce dispositif a évolué vers une plateforme numérique pour plus d'efficacité, notamment à l'international. Cette plateforme est accessible depuis le site internet groupeonet.com ou en se connectant sur onet.whispli.com.

À partir de cette plateforme, la possibilité est donnée aux salariés Onet comme aux parties prenantes du Groupe de signaler tout comportement délictueux ou présentant un risque important au regard des principes éthiques et des valeurs que nous nous efforçons de diffuser et de faire respecter au sein d'Onet.

Le fonctionnement de cette plateforme est totalement sécurisé et garantit la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des données relatives à l'alerte, tant pour l'identité des personnes concernées que pour les faits signalés. La mise en œuvre de ce droit d'alerte impose la responsabilisation de chacun. Le fonctionnement détaillé de cette ligne d'alerte est décrit dans la procédure de recueil et de traitement des alertes professionnelles.





2.2 Notre analyse de double matérialité

2.2.1 METHODOLOGIE

L'analyse de double matérialité menée par Onet s'inscrit dans le cadre d'une démarche volontaire par anticipation des dispositions CSRD qui ne sont pas encore applicables au Groupe à la clôture du 31/12/2024. En effet, la [CSRD](#) impose aux entreprises de réaliser une analyse de double matérialité (DMA) pour assurer un reporting complet et pertinent selon les secteurs d'activité, structures organisationnelles, zones géographiques d'exploitation et complexité des chaînes d'approvisionnement.

Onet appuie son évaluation sur le travail de la Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP) qui a réalisé en 2024 la première étude sectorielle de double matérialité pour le secteur de la propreté, sur le territoire français et a édité un guide des enjeux matériels pour le secteur.

La DMA couvre l'intégralité des activités du Groupe Onet inclus dans le périmètre de reporting ESG, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. L'analyse est revue annuellement par la Direction Développement Responsable et la Direction Audit & Gestion des Risques, et est reconduite au plus tard tous les 3 ans, sauf en cas d'acquisitions de nouvelles sociétés et autres changements importants d'activités.

Les enjeux couverts correspondent aux exigences d'application de l'appendice A de l'ESRS 1 (AR16) contenant la liste des questions de durabilité couvertes par les ESRS thématiques, classées par thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes. Sont également inclus les sujets couverts par des ESRS sectoriels lorsqu'ils existent, ainsi que des informations supplémentaires spécifiques de l'entité si la question de durabilité importante n'est pas couverte par une ESRS ou est couverte avec un niveau de granularité insuffisant.

En conséquence, l'approche en Double Matérialité s'est déroulée en 5 étapes :

- 1.** Revue des enjeux et sous-enjeux pertinents au niveau des différentes activités du Groupe.
- 2.** Formulation des Impacts, Risques, Opportunités (IROs).
- 3.** Organisation d'ateliers de cotation des différents IROs par métier.
- 4.** Consolidation des cotations proposées pour chaque métier et identification des sous-enjeux matériels pour le Groupe.
- 5.** Revue et validation des résultats par le comité ESG et présentation au comité d'audit.

Le détail de ces différentes étapes est précisé dans la note méthodologique en Annexe.



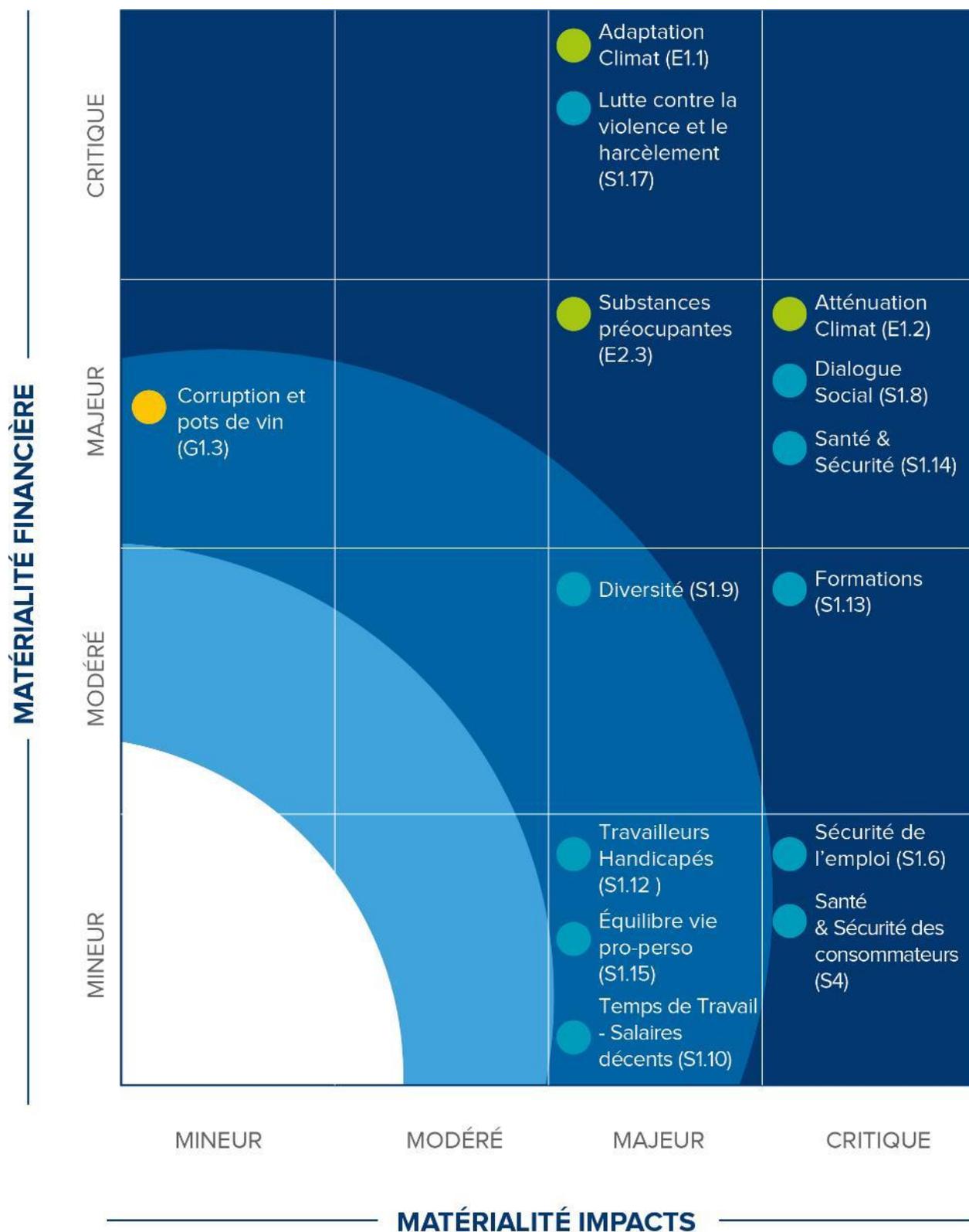
2.2.2 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES MATERIELS

L'appréciation du caractère matériel des impacts, risques et opportunités (IRO) repose sur des critères temporel, d'impact, de probabilité définis et stables dans le temps. Le produit du niveau de gravité de l'impact financier par le niveau de probabilité définit la matérialité financière, autrement dit, impact du monde externe sur le Groupe. L'impact financier est défini comme une dégradation ou amélioration du Chiffre d'affaires, du Résultat Opérationnel, de la continuité d'activité et/ou de l'impact juridique sur le groupe.

La matérialité d'Impact, autrement dit l'impact positif ou négatif du Groupe Onet sur le monde extérieur, est définie par le produit de l'impact sur l'Homme, la Société et/ou l'Environnement, évalué par son ampleur, étendue, et irrémédiabilité, par le niveau de probabilité.

La matérialité finale d'un sous-enjeu ESRS est déterminée par le produit de la cotation la plus élevée des Impacts négatifs et/ou positifs en matérialité d'impact par celle des risques et/ou opportunités en matérialité financière. Un sous-enjeu est considéré comme matériel lorsqu'il a été évalué en double matérialité comme étant significatif (niveau 3) ou majeur (niveau 4).

Cartographie de nos enjeux matériels



● ENJEUX SOCIAUX

● ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

● ENJEUX GOUVERNANCE

2.3 Notre stratégie de développement

2.3.1 NOTRE CAP

Conserver notre indépendance financière et assurer la pérennité de l'entreprise



La logique de développement d'Onet s'inscrit dans la durée et se construit autour d'une volonté : celle de rester un groupe autonome, indépendant, qui se donne, par ses résultats, les moyens de son développement. L'indépendance financière nous donne la liberté d'entreprendre, dans le respect de nos valeurs.



Placer l'humain au cœur de nos prestations

Parce que nos métiers d'ingénierie et de services sont avant tout basés sur l'expertise de nos collaborateurs, nous plaçons naturellement l'humain au cœur de nos interventions.



Réaffirmer le sens du service

Nous sommes depuis toujours une entreprise de services. L'essence même du service est de satisfaire nos clients en recherchant des solutions qu'ils n'auraient parfois pu imaginer et cela grâce à notre regard tiers et l'expérience acquise dans nos différents secteurs d'activité. Cet esprit du service nous fédère et nous anime au quotidien depuis toujours.



Être le référent dans nos métiers

L'ambition d'Onet est d'être et de demeurer la référence dans chacun de nos métiers ; c'est-à-dire d'être reconnu par l'ensemble de ses clients pour la valeur qu'elle apporte, notamment au travers du rôle et des missions qu'elle confie à ses collaborateurs.



Devenir une entreprise à impact

Notre entreprise, par le rôle essentiel des services qu'elle offre, apporte déjà une contribution positive à l'évolution de la société. Demain, nous voulons qu'Onet devienne une entreprise à impact : c'est-à-dire que notre contribution sur les questions sociales, sociétales et environnementales soit suivie, mesurable et concerne toutes nos activités.



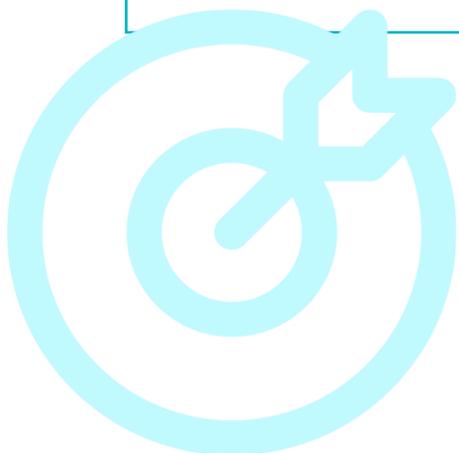
2.3.2 NOTRE FEUILLE DE ROUTE « ENTREPRENDS 23.26 »

Baptisée « Entreprends23.26 », notre feuille de route a pour ambition de déployer de nouvelles solutions, de concrétiser nos impacts, tout en donnant le premier rôle à l'humain.

Les objectifs que nous nous sommes fixés nous permettront de contribuer à la valorisation de nos métiers et à la défense du rôle essentiel du service dans un monde en quête de solutions nouvelles.

Nos objectifs stratégiques à 2026 :

- Réaliser un développement maîtrisé considérant le résultat comme preuve de la valeur du service.
- Développer des solutions toujours plus efficaces au service de la performance globale de nos clients et de la préservation de la planète.
- Organiser les parcours individuels et progresser dans le management du collectif pour la bonne réalisation de nos interventions.
- Concrétiser, mesurer et prouver l'impact de nos actions en local et sur nos territoires.



Quatre piliers guident nos actions : « **EXPERTISE** », « **PLANET** », « **PEOPLE** » et « **TEAM** ».

Chaque pilier est décliné en plans d'actions, qui ont été définis de façon collaborative avec les directions métiers et supports. Chaque plan d'actions détermine des objectifs, des cibles des indicateurs et un pilote.

Dans le cadre de cette feuille de route stratégique, les priorités traitées en 2024 au sein de notre politique de Responsabilité Sociétale sont :

PEOPLE



- Positionner la santé et la sécurité au cœur de nos interventions et de nos environnements de travail.
- Renforcer nos dispositifs permettant d'être à l'écoute de nos collaborateurs
- Faire grandir nos collaborateurs et proposer des parcours de formation en créant le campus Onet.

TEAM



- Renforcer nos actions sur tous les publics pour développer l'inclusion.
- Travailler ensemble pour développer des solutions transverses au service de nos clients.

PLANET



- Mesurer et agir pour réduire l'empreinte de nos activités.
- Revoir l'organisation de nos interventions pour améliorer leur impact social et environnemental

2.4 Notre contribution aux ODD

Depuis 2004, Onet soutient les dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies, relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption et communique régulièrement dans sa sphère d'influence afin de faire progresser cette initiative.



Depuis 2022, Onet participe aussi au cercle régional Marseille-Provence- Corse du Pacte mondial Réseau France.

Fin 2015, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD ou SDGs) de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour un développement durable ont été adoptés par 193 pays. Ces objectifs sont un appel à l'action de tous, afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.



Le cadre des ODD est structurant pour permettre à l'entreprise :

- D'identifier ses priorités parmi les 17 ODD, au regard de ses activités et de nos implantations.
- De nouer des partenariats avec ses parties prenantes.
- De développer des services, créateur de valeur pour l'entreprise et la Société.
- De développer des échanges et des relations commerciales solides et responsables, avec ses clients, ses fournisseurs et sous-traitants.

Ainsi, chaque politique et action décrite dans ce rapport rappelle les ODD auxquels Onet contribue à la hauteur de ses impacts et des ressources du Groupe.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





NOS ENGAGEMENTS POUR L'HOMME

PRESERVONS LA SANTE ET LA SECURITE DE NOS
COLLABORATEURS, VALORISONS-LES EN DEVELOPPANT
LEURS COMPETENCES ET LEUR DIVERSITE





3.1 Positionner la santé sécurité au cœur de nos interventions

La politique « Piloter Onet en Prévention » redessinée en 2023 et inscrite dans le pilier « PEOPLE » de la feuille stratégique du groupe Onet « Entreprends 23-26 » s'est déclinée en 2024 au travers d'actions majeures contribuant à développer la culture sécurité de l'entreprise. Pour rappel, cette politique repose sur trois axes :

La refonte de la politique « Piloter Onet en Prévention » repose ainsi sur trois axes :



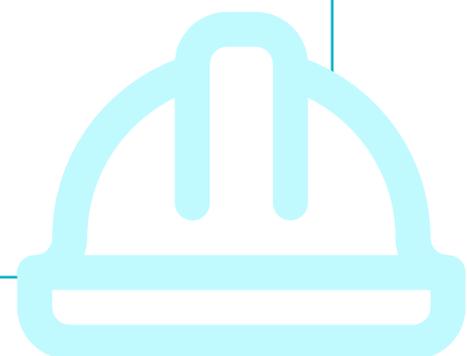
L'engagement de la Direction



Un fort leadership managérial



L'implication de tous les collaborateurs





3.1.1 ENJEUX ET SOUS-ENJEUX MATERIELS IDENTIFIES

Référence : Analyse de double matérialité et normes européennes de durabilité ESRS

- ESRS S1.14 / Effectifs de l'entreprise / Conditions de travail / Santé sécurité
- ESRS S4 / Consommateurs et utilisateurs finaux / Santé et Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux

Les principaux indicateurs sont rappelés dans les sous chapitres ci-dessous mais l'ensemble des indicateurs disponibles, ainsi que les résultats 2023 et 2024 sont dans le tableau de bord ESG en Annexe de la présente DPEF.

3.1.2 POLITIQUE SANTE SECURITE

NOTRE AMBITION

De par ses valeurs d'écoute, de respect et d'audace et le déploiement d'une politique santé sécurité volontariste, Onet s'affirme comme une entreprise à impact visant l'excellence en matière de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Une vision commune :
**SANTÉ ET SÉCURITÉ AU CŒUR
DE NOS INTERVENTIONS**
déclinée en trois axes stratégiques



1^{ER} AXE : Un pilotage et une gouvernance en prévention

La direction au plus haut niveau s'engage à mobiliser collectivement et individuellement autour d'objectifs communs :

- Éviter les risques et accidents majeurs. Des règles vitales de sécurité sont ainsi identifiées et déployées pour chacun de nos métiers. Elles permettent de définir les obligations et les interdictions incontournables.
- Encourager, partager et valoriser la remontée des bonnes pratiques comme des situations à risques, y compris avec nos clients.
- Préciser clairement les comportements attendus. Une ligne de conduite est établie, à cet effet, pour guider les managers à réagir au plus juste en cas de non-respect des règles de sécurité ou face à une bonne pratique d'amélioration de la sécurité.
- Réorienter nos indicateurs de performance vers la prévention et les moyens mis en œuvre, en complément des résultats d'accidentologie.

2^{ÈME} AXE : Tous les managers impliqués et des actions visibles

Les managers impulsent la culture sécurité et doivent être exemplaires. Ils sont formés au leadership en sécurité et déploient la politique sécurité du Groupe.

À ce titre, les managers Onet :

- S'assurent tous les jours que les moyens techniques, organisationnels et humains sont mis en œuvre pour permettre un travail en sécurité.
- Évaluent au plus juste les risques avant toute opération et font appliquer sans condition les règles vitales sécurité.
- Organisent des moments d'échange autour de la sécurité pour favoriser l'esprit d'équipe, la remontée d'informations et développer la vigilance partagée (causeries sécurité, briefs, minute sécurité.)
- Sont présents sur le terrain pour évaluer la réalité de la mise en œuvre de la sécurité, notamment à travers un programme de visites sécurité.
- Analysent systématiquement les évènements graves pour la sécurité pour éviter leur répétition, avec l'aide des ressources expertes en prévention.
- Organisent la formation et la sensibilisation des collaborateurs à la prévention des risques dès leur arrivée et à des fréquences définies au regard de l'environnement de travail et des risques associés.

3^{ÈME} AXE : Tous les collaborateurs intervenants et pro-actifs

Les collaborateurs Onet :

- Appliquent les consignes de sécurité et aident les membres de leur équipe dans leur appropriation.
- Disposent d'outils permettant de signaler les situations dangereuses et contribuent à la mise en œuvre des actions d'amélioration.
- Sont régulièrement formés et sensibilisés par des moyens pédagogiques et de communication innovante.
- Sont accompagnés par un réseau d'experts en prévention de la santé et de la sécurité.

3.1.3 INDICATEURS ET PRINCIPALES ACTIONS

Accidentologie

INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE	GROUPE
		2024	2024
Taux de fréquence	TX	20	17
Taux de gravité	TX	2.28	1.58
Accident mortels immédiat (AT)	NB	1	1
Heures de formations dédiées à la sécurité	NB	187 046	/
Dépenses consacrées aux formations sécurité	K€	8 539	/
Collaborateurs couverts par un système de management santé sécurité	%	35	51

La mise en œuvre efficace de la politique « **Piloter Onet en Prévention** » se concrétise par une diminution du taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt en France. En revanche, le taux de gravité ne diminue pas, ce qui indique un allongement de la durée moyenne des arrêts. L'élévation de la moyenne d'âge des équipes opérationnelles explique en partie ce constat.

Après un travail d'identification et de mutualisation des risques majeurs effectué en 2023, les différents métiers d'Onet ont retravaillé en 2024 l'ensemble des consignes de sécurité permettant de les prévenir.

En utilisant un format commun associant obligations et interdictions, chaque activité du Groupe a initié une large communication pour prévenir les événements à haut potentiel de gravité en insistant sur le caractère incontournable de ces règles en toutes circonstances. Au-delà de la protection des collaborateurs et de leur environnement de travail, cette démarche vise à développer durablement la culture sécurité de tous les intervenants.

Formations managériales destinées à renforcer le leadership en Prévention

Dans le cadre du second axe de la politique santé sécurité, les premières sessions du programme de formation « **POP Manager** » visant à améliorer la culture sécurité de l'ensemble des managers ont été réalisées en 2024. Les métiers de la Sécurité, Services aéroportuaires et Propreté & Services associés ont complété leur connaissance et leurs pratiques autour de nouvelles approches de la prévention, de l'analyse des accidents, des visites sécurité et de la valorisation des bonnes pratiques. Ce programme se poursuivra en 2025 et s'étendra aux métiers de Onet Technologies et Onet Logistique.



Actions à destination aux opérateurs

Conformément au 3ème axe de la Politique Santé Sécurité du groupe Onet « **Tous les collaborateurs intervenants et pro-actifs** », différentes initiatives innovantes ont été menées en 2024 :

La mallette de la prévention

Nouveau support d'animation développé au sein de Onet Propreté et Services destiné à favoriser les échanges entre encadrement de proximité et les équipes sur leur lieu d'intervention.

Suite à son déploiement complet en 2024, un challenge entre les agences a été organisé en fin d'année pour valoriser celles qui l'ont le plus utilisée.

Les « Bonnes Actions Sécurité » (B.A.S)

Mis en place en 2024 par Onet Sécurité porte sur le signalement des situations dangereuses et la mise en œuvre des actions d'amélioration.

En complément des fiches « alertes et idées » existantes, et si une action immédiate a été mise en œuvre par le collaborateur pour prévenir un accident, cette Bonne Action Sécurité est diffusée dans toute la Zone géographique concernée. Après évaluation de l'action, les meilleures BAS sont ensuite mises en valeur et leur auteur récompensé.

Actions à destination des conducteurs Onet

Depuis plus de 12 ans, Onet a déployé des formations sur le thème de la sécurité routière, afin d'adapter le comportement routier de tous nos conducteurs à la typologie des véhicules (véhicules/EDPM/engins).

En 2024, plus de 800 collaborateurs ont suivi un accompagnement pédagogique via différents dispositifs, adaptés à la situation du collaborateur (nouveau conducteur, suite à un sinistre...)

Nos plans d'actions de prévention renforcent et complètent ce programme de formation, par :

- Des campagnes de communication régulières et pédagogiques sous différents formats sont ainsi diffusées auprès de toutes nos entités : Sécurithème, webinaire, semaine de la sécurité routière...
- Le renforcement de nos messages de prévention, sur des risques impactant la sécurité routière. (Ex : addictions, postures au volant, nouveautés du code de la route...)
- Au niveau technique, le cahier des charges de notre flotte de véhicules VL/VU prend en compte, des critères visant une meilleure protection de l'occupant.
- La charte du conducteur Onet préconise aussi le co-voiturage, les mobilités douces...

Lors de la Journée Piloter Onet en Prévention en octobre 2024, les agences ayant obtenu le meilleur résultat dans les catégories PL, VL et Engins ont reçu le Trophée Onet de la Prévention Routière.

Pour rappel, Onet adhère au club « **des employeurs engagés** » aux côtés de la sécurité routière et de toutes les entreprises adhérentes, a intégré le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) et est représenté au jury « **Label de la sécurité routière** », qui récompense les entreprises de produits ou de services qui développent des projets innovants.



Certification des systèmes de management de la sécurité au travail

La certification d'entreprise permet également de fédérer les collaborateurs autour d'un engagement en prévention des risques professionnels.

Les certifications ISO 45001, MASE, CEFRI et ISAGO attestent de l'engagement du Groupe dans une démarche structurée d'amélioration de la sécurité dans des environnements de travail variés et de sa reconnaissance par des tiers.

Maladies professionnelles

INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE	GRUPE
		2024	2024
Maladies professionnelles	nb	114	117
Absentéisme médical	%	7.5	/
Taux de produits de nettoyage issus des biotechnologies et/ou écolabellisés	%	92	/

Les statistiques professionnelles confirment toujours la part très majoritaire des Troubles Musculo Squelettiques dans les maladies professionnelles reconnues au sein des activités du Groupe Onet. Onet poursuit donc la mise en œuvre une démarche de prévention des TMS depuis plusieurs années dans les métiers de la Propreté, particulièrement impactés.

Un réseau de 71 animateurs de prévention de TMS (APTMS) certifiés. La démarche TMS PRO/CARSAT (parcours en 4 étapes pour réduire les TMS) est également déployée sur 44 agences Propreté.

En revanche, les risques d'exposition aux risques chimiques sont très réduits en raison :

- De la mise en œuvre de notre solution BIOGISTIC (cf. chapitre environnement) basée sur des produits issus de la biotechnologie, sans pictogramme de dangerosité utilisés pour le nettoyage des sites tertiaires que nettoie Onet en France.
- D'une parfaite maîtrise des opérations effectuées en zone sous rayonnements ionisants, attestée par la certification CEFRI détenues par ONET Technologies, (indicateurs de radioprotection moyenne/règlementation ?)



Risques Psycho sociaux

INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE	GROUPE
		2024	2024
Turnover	%	13.6	22.9

Le dispositif mis en œuvre depuis plusieurs années visant à atténuer ces risques est basé sur les actions principales suivantes :

- Élaboration du cadre de la prévention et du traitement via des procédures Groupe
- Sensibilisation par affiches ou vidéo déployées dans les métiers
- Formations en présentiel assurée par un cabinet externe de psychologie au travail.
- Formations e-learning via le Campus Onet sur des thématiques spécifiques (ex : prévention du harcèlement)
- Permanence téléphonique d'écoute d'assistance psychologique mis en place depuis 2009



Cet outil de prévention est assuré par un cabinet de psychologie au travail externe et permet de faire bénéficier aux collaborateurs d'une écoute neutre et bienveillante face à une problématique perçue, d'acquérir des outils de résolution, de mettre en place un accompagnement personnalisé. Les appels à ce numéro vert peuvent également permettre de mettre en lumière des situations d'exposition collective et d'alerter le management.

Si les différentes mesures de prévention et de traitement n'étaient pas suffisantes, les collaborateurs ont aussi la possibilité de signaler des situations critiques via la ligne d'alerte professionnelle du Groupe.



Piloter Onet
en prévention

Journée Piloter Onet en Prévention 2024

Comme depuis 8 ans, en 2024, la journée « **Piloter Onet en Prévention** » a été organisée dans l'ensemble des filiales du Groupe en France comme à l'international.

Le thème principal traité concernait la prévention des addictions, sur un périmètre plus large incluant les addictions comportementales, dont par exemple l'addiction aux écrans. Des ateliers ont été organisés dans les différentes agences d'Onet en France pour sensibiliser les collaborateurs. Onet Technologies a organisé un challenge « **les JO de la Prévention** » sur des thèmes relatifs aux pratiques addictives. Des animations sur ce thème ont été également organisées par les filiales Onet Iberia, Onet Brésil et aux Etats-Unis.

Le thème des risques majeurs a fait l'objet de nouveaux ateliers autour des Règles Vitales Sécurité, d'autres animations spécifiques (jeu de plateau Vigipoly chez Onet Luxembourg, jeu interactif RISK HOUR, développé par la CARSAT Hauts de France chez Onet Sécurité) ainsi que des exercices d'évacuation incendie au Siège du Groupe et dans des agences propreté.





3.2 Faire grandir nos collaborateurs et proposer des parcours de formation

3.2.1 ENJEUX ET SOUS ENJEUX IDENTIFIÉS

Référence : Analyse de double matérialité et normes européennes de durabilité ESRS

- ESRS S1.13 / Effectifs de l'entreprise/ Formation et développement des compétences :

Les principaux indicateurs sont rappelés dans les sous chapitres ci-dessous mais l'ensemble des indicateurs disponibles, ainsi que les résultats 2023 et 2024 sont dans le tableau de bord ESG en Annexe de la présente DPEF.

3.2.2 POLITIQUE DE FORMATION

L'identification des orientations de la formation constitue la première étape de la construction du plan de développement des compétences.

Le plan de développement des compétences recense l'ensemble des actions de formation mises en place par l'employeur pour ses salariés, dont certaines sont obligatoires en application d'une convention internationale ou de dispositions légales et réglementaires (article L 6321-2 du code du travail).

Les orientations générales en matière de formation sont les suivantes :



1^{ER} AXE : Assurer la santé et la sécurité des collaborateurs, la prévention des risques et le respect des obligations en matière de formation dans ce domaine.

Tout Directeur d'établissement doit prévoir pour ses salariés une formation pratique et appropriée en matière de « Prévention des Accidents du Travail, d'Hygiène et de Sécurité ».

Ces formations ont pour objet d'instruire le salarié des précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité et celle des autres personnes dans leur environnement de travail.

Le « Plan santé au travail » du Ministère du Travail qui couvre la période 2021- 2025 précise le cadre des actions à entreprendre et confirme la priorité donnée à la prévention, à la qualité de vie et aux conditions de travail.

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, une attention particulière est portée sur les risques communs aux différents métiers d'ONET, comme la prévention des risques psycho-sociaux et la prévention du risque routier, associée à une démarche d'écomobilité.

Des plans d'actions, pouvant intégrer des formations, sont également élaborés pour l'accompagnement de démarches sécurité par nos clients dans le cadre de démarches spécifiques de certification type MASE ou CEFRI. La démarche « Piloter Onet en Prévention » (POP) décrite ci-dessus porte cet engagement de formation.

2^{ÈME} AXE : Accompagner l'évolution des métiers, développer les compétences opérationnelles par la formation en favorisant la construction de parcours professionnels individuels.

Dans la continuité des démarches ressources humaines de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), la formation professionnelle continue veille au maintien des capacités des salariés à occuper un emploi au regard de l'évolution des métiers. Les emplois changent du fait de la proposition de nouveaux services, de nouvelles organisations ou de nouvelles technologies.

La formation professionnelle est une modalité d'accompagnement des collaborateurs par l'acquisition de nouvelles compétences. L'entreprise pourra s'appuyer dans cette démarche sur les observatoires des métiers mis en place par certaines branches professionnelles.

Les plans de développement des compétences proposent des parcours d'acquisition de nouvelles compétences opérationnelles pour les nouveaux embauchés et des parcours d'actualisation et de développement des compétences pour les salariés déjà expérimentés. De plus, l'intervention de nos collaborateurs chez nos clients, plus particulièrement ceux qui travaillent dans des secteurs spécifiques (agroalimentaire, hospitalier, prestations intégrées dans la logistique ...), demande des compétences de plus en plus pointues.

Pour les salariés en difficulté avec la langue française des stages « maîtrise des écrits professionnels / Alphabétisation » en intra ou interentreprises pourront être organisés. La formation CLEA propose à chaque salarié une certification des compétences de base nécessaires pour exercer une activité professionnelle. Ces actions sont inscrites dans les engagements développement responsable ONET pour favoriser l'intégration sociale.

L'accès à la qualification professionnelle est favorisé par la programmation et la réalisation d'actions de formation certifiantes de branches professionnelles (CQP, Certificats de Qualifications Professionnelles, ou TFP, Titre à Finalité Professionnelle).





3^{EME} AXE : Consolider les compétences managériales et commerciales pour accompagner le déploiement des orientations stratégiques.

L'entreprise attache une grande importance à la qualité de ses relations humaines (individuelles et collectives) et à la qualité de vie au travail.

Il n'y a pas d'entreprise à impact sans management à impact positif. C'est en ce sens que nous avons donc décidé de réaffirmer le modèle du Groupe. Il nous faut partager une vision commune du management que nous voulons incarner : c'est cela notre empreinte. Afin de pouvoir mettre en œuvre cette volonté, il nous a semblé important de : réaffirmer le modèle managérial d'ONET en lien avec les axes du plan stratégique ; clarifier les comportements, postures, engagements que doivent prendre les managers de l'entreprise ; renforcer encore plus la culture commune ; poser les bases du déploiement de l'appropriation de cette empreinte par les autres managers.

Cet axe de consolidation des compétences managériales et commerciales regroupe différentes sessions de formation de l'Université Onet :

- Le cursus « nouveau manager »,
- Les cursus « manager de proximité » et « manager un centre de responsabilité »,
- La filière de formation pour les commerciaux,
- La formation Lean management.

3.2.3 INDICATEURS ET PRINCIPALES ACTIONS

Le premier axe de la politique de formation reprend les priorités énoncées au chapitre 3.1 afin d'améliorer la culture sécurité des collaborateurs.

L'accompagnement de l'évolution des métiers et le développement des compétences opérationnelles se réalisent notamment par la formation, en favorisant la construction de parcours professionnels individuels. Ces parcours peuvent être en présentiel, en e-learning ou hybrides.

Depuis 2024, l'espace digitalisé « Blue Campus» permet aux collaborateurs d'accéder à :

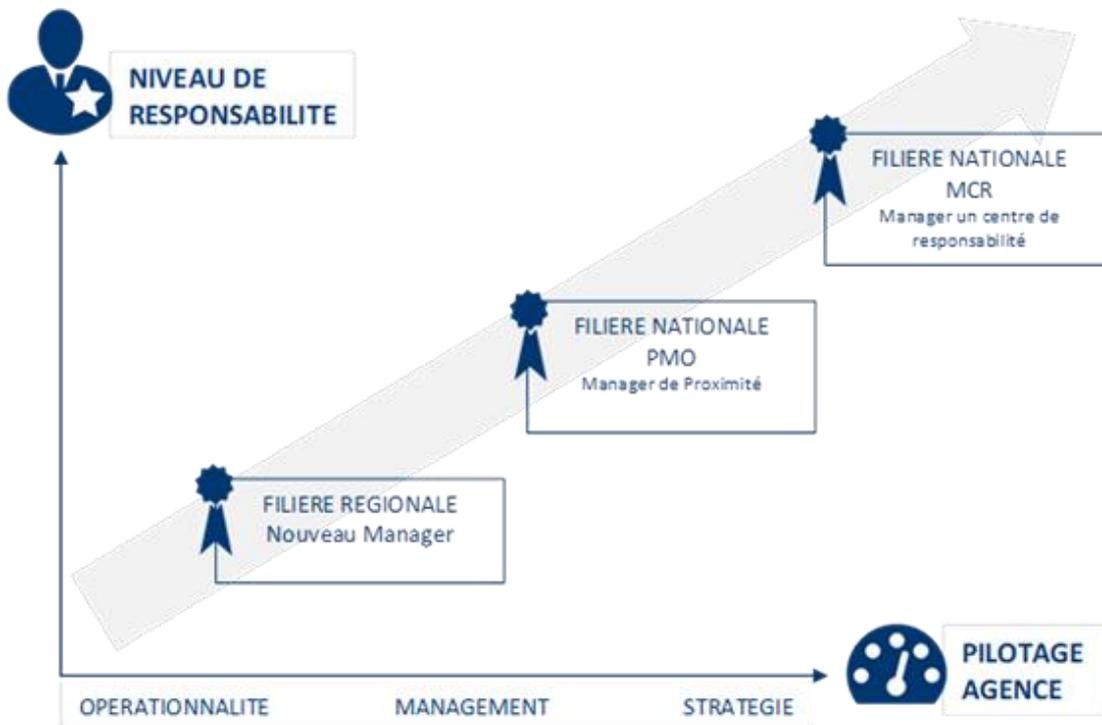
- Un catalogue des formations délivrées dans le Groupe.
- Un parcours e-learning auxquelles le collaborateur est inscrit
- Un espace libre d'accès : Tutoriels Outils dédié aux applications du Groupe

INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE	GRUPE
		2024	2024
Heures de formation par salarié	NB	5.4	5*
Heures de formation	NB	260 934	281 097*
Nombre de diplômés Université Onet	NB	29	/
Nombre de certifiés Université Onet	NB	57	

(*) la donnée correspond à un périmètre de consolidation Groupe intégrant Onet France et Onet Iberia, soit 86 % des effectifs Groupe (périmètre ESG).

L'Université Onet

L'Université a pour mission de développer les compétences de tous nos salariés, de l'agent au manager, de faire grandir nos managers et développer leur leadership dans le respect de nos engagements RSE. En matière de digitalisation, les modules Onet Learn à l'attention des agents ont été développés sur de nouvelles thématiques telles que des modes opératoires et des parcours d'intégration (« Mes premiers pas »). Pour l'encadrement, les parcours d'intégration ont été développés dans la plateforme Blue Campus.



Afin d'accompagner les collaborateurs dans une progression de carrière, des cursus certifiants et adaptés continuent d'être proposés au sein de l'Université Onet.

Une offre adaptée à tous



DES CURSUS CERTIFIANTS POUR NOS MANAGERS

- Coursus « Nouveau Manager »
- Coursus « Manager de Proximité »
- Coursus « Manager un Centre de Responsabilité »
- Parcours OMM



NOS COMMERCIAUX

- Formation modulaire par blocs de compétences
- Un parcours certifiant



LEAN MANAGEMENT

- Formation Green Belt
- Formation White Belt



MANAGEMENT INTERCULTUREL

- DU (Diplôme Universitaire) avec AMU (Aix-Marseille Université)



DES SOLUTIONS DIGITALES POUR NOS PERSONNELS ŒUVRANT

- Une application mobile Onet Learn
- Des modules digitaux
- Des tutoriels



NOS NOUVEAUX EMBAUCHÉS

- Des parcours d'intégration par fonction / BU
- Une application d'onboarding pour nos agents



INTERNATIONAL

- Onet Learn au Luxembourg
- Des parcours métiers et intégrations traduits et adaptés pour les équipes espagnoles.



Le cursus « nouveau manager »
(1^{er} niveau de management) :

Ce cursus a pour but de développer les compétences des managers opérationnels. Ainsi, l'Université Onet permet aux chefs d'équipe ou agents de maîtrise en région de compléter leurs formations, avec l'appui de leurs directions régionales. Ce dispositif permet d'accompagner la prise de fonction et la prise de conscience de la dimension du rôle de manager, en intégrant un suivi individualisé. Ce cursus est associé à un dispositif de certification (CSP « nouveau manager »).

Ce cursus, initialement déployé au sein de la BU propreté, a été adapté à nos autres BU, à savoir au sein d'Onet Technologies, Onet Sécurité et Onet Logistique.

Ainsi, toutes nos BU ont un cursus certifiant, pour nos opérationnels terrain évoluant vers un poste de management :

- Socle commun dédié au management (transversalité – mobilité)
- Modules métiers adaptés à chaque BU
- Véritable valeur ajoutée du dispositif : accompagnement individuel et personnalisé de chaque collaborateur en immersion, dans son environnement terrain.



Le cursus « manager de proximité »

Réalisé avec le CESI d'Aix en Provence (Titre RNCP Niveau 5 ; niveau Bac+2), ce parcours a pour objectif de développer la légitimité du manager de proximité et la performance de son équipe. En fin de cursus, les participants soutiennent leur mémoire devant un jury dont la présidence est assurée par des représentants d'entreprises extérieures.



Le cursus « manager un centre de responsabilité »

Réalisé avec l'IFG, l'Université de Corse et l'INSEEC U (Titre RNCP Niveau 7 ; niveau bac +4/5), ce parcours a pour objectif de piloter la performance de son unité et s'adresse au responsable d'unité ou en passe de le devenir (chef d'agence, ...). En fin de cycle, les collaborateurs soutiennent leur plan de progrès devant un jury, composé des membres du comité de formation et des représentants de l'IFG-INSEEC U, dont le Directeur des programmes.



Le Lean Management

Nouvelle formation, dans le cadre du pilier « Expertise » avec pour objectifs :

- La culture du Lean
- L'innovation managériale
- L'excellence opérationnelle
- L'amélioration continue

Déployée pour l'instant au niveau de la Propreté, avec vocation à être étendue à nos autres métiers.

2 niveaux



WHITE BELT

Cible : directeurs d'agences, fonctions supports en région.
3 heures, 300 personnes formées sur les fondamentaux.



GREEN BELT

Cible : Directeurs Exploitation Régionaux
Formation en présentiel sur 6 jours afin d'être pilotes sur des projets autour de **3 axes** :
Prévention – Productivité – Qualité.
La certification « Green Belt » a été obtenue par l'ensemble des participants.

En 2024, la communauté internationale A+I, dédiée à l'amélioration continue a été créée. Dans ce cadre, plus de 200 salariés ont été formés en Espagne et au Brésil.

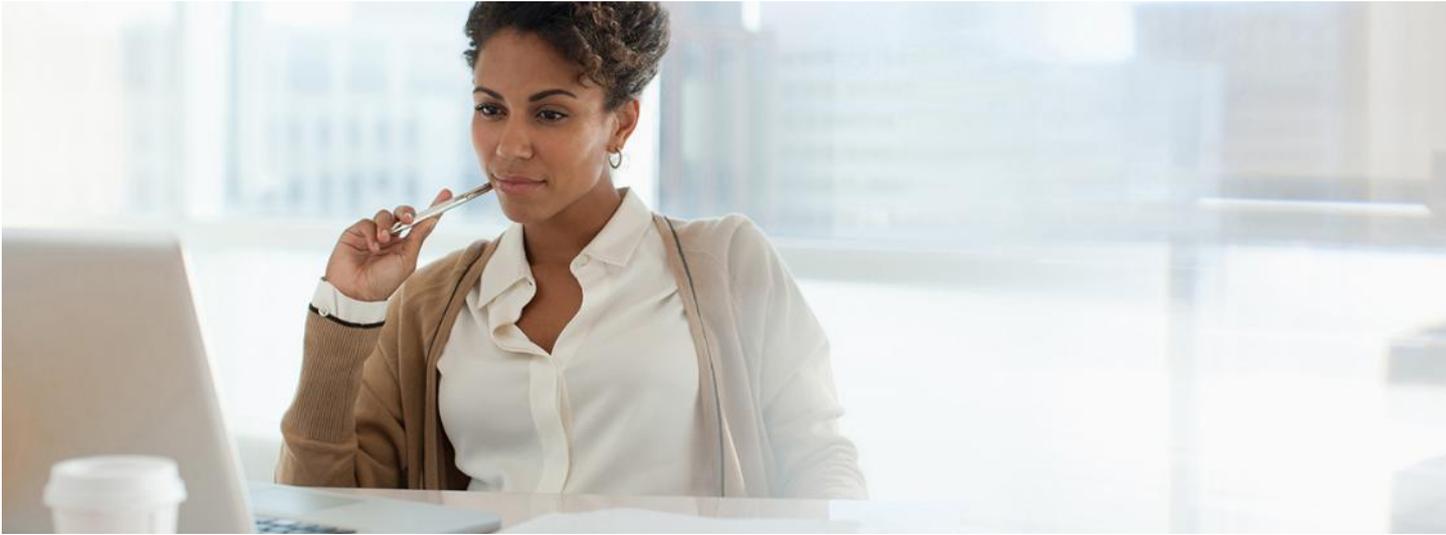
Formation Fondamentaux de l'Excellence Commerciale pérennisée (avec Kedge Business School)

Tous les nouveaux embauchés (commerce et bureaux d'études de tous nos métiers) ont suivi le cursus « les fondamentaux de l'excellence commerciale ». Ils sont désormais formés afin d'accroître notre efficacité commerciale et contribuer au développement du Groupe.



Parcours « OMM » : Quand l'intelligence collective naît de la diversité des entreprises, des métiers et des profils !

L'université Onet contribue aussi une initiative collective baptisée OMM (Open Minded Manager ou Ouvrir Mon Monde). Il s'agit d'un programme de développement qui rassemble des managers de différentes entreprises pour un périple d'un an. Ils se retrouvent tous les mois dans une des entreprises participantes et découvrent la spécificité de l'activité, la culture de cette entreprise et ses pratiques managériales afin de profiter d'une matière à réflexion sur ses propres pratiques. Ce parcours permet également d'expérimenter des approches créatives, de partager des moments d'échanges collectifs avec ses pairs tout en développant son leadership et en se créant un réseau.



3.3 Renforcer nos dispositifs permettant d'être à l'écoute de nos collaborateurs

3.3.1 ENJEUX ET SOUS-ENJEUX MATERIELS IDENTIFIES

Référence : Analyse de double matérialité et normes européennes de durabilité ESRS

- ESRS S1.6 / Effectifs de l'entreprise / Conditions de travail / Sécurité de l'emploi et temps de travail
- ESRS S1.8 / Effectifs de l'entreprise / Conditions de travail / Dialogue social
- ESRS S1.10 / Effectifs de l'entreprise / Conditions de travail / Temps de travail- Salaires décents
- ESRS S1.15 / Effectifs de l'entreprise / Conditions de travail / Équilibre vie privée -vie professionnelle
- ESRS S1.17 / Effectifs de l'entreprise / Égalité de traitement et égalité des chances pour tous / Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail

Les principaux indicateurs sont rappelés dans les sous chapitres ci-dessous mais l'ensemble des indicateurs disponibles, ainsi que les résultats 2023 et 2024 sont dans le tableau de bord ESG en Annexe de la présente DPEF.

3.3.2 INDICATEURS ET PRINCIPALES ACTIONS

INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE	GRUPE
		2024	2024
Effectifs en CDI	%	86	87
Effectifs en CDD	%	14	13
Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	%	99	99
Contributions patronales versées en protection sociale	K€	16 575	/



SECURITE DE L'EMPLOI / DIALOGUE SOCIAL / TEMPS DE TRAVAIL

La sécurité de l'emploi dans les secteurs d'activité d'Onet se réfère à la stabilité et la forte proportion de contrats en durée indéterminée (87% des effectifs du Groupe sont en CDI).

Un aspect spécifique des conventions collectives du secteur propreté (FEP et SAMERA) et sécurité humaine (dit « transfert »), garantit que les salariés conservent leur emploi lorsqu'il y a un changement de prestataire sur un site et qu'ils remplissent les conditions requises prévues par la Convention Collective Nationale. Ce dispositif permet aux salariés de rester en poste même si l'entreprise qui gère le contrat change, ce qui renforce leur sécurité d'emploi.

En termes de dialogue social, 99 % des effectifs du Groupe sont couverts par une convention collective. Les sociétés non couvertes sont des entités liées à la Holding (ONET S.A) ou à des services supports (Assistance services), qui répondent à un règlement d'entreprise.

L'objectif principal du dialogue social est de favoriser le consensus et la participation démocratique au sein des principales parties prenantes impliquées dans le monde du travail. Au-delà des accords sociaux de branche, des accords d'entreprise sont régulièrement négociés et signés avec les représentants des organisations syndicales représentatives dans le cadre d'un dialogue continu.

Le Groupe place le dialogue social au cœur de sa politique de relations humaines, en favorisant des échanges réguliers et constructifs avec ses partenaires sociaux.

Des réunions sont régulièrement organisées, que ce soit dans le cadre des négociations obligatoires périodiques ou de discussions ponctuelles sur des thématiques spécifiques, afin de répondre aux enjeux de l'activité et/ou aux attentes des salariés, par exemple en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. En 2024, plusieurs accords ont ainsi été signés sur l'Égalité Professionnelle F/H et la Qualité de Vie et des Conditions de Travail, sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels, ou encore sur la Prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels.

En outre, un cadre structuré est mis en place pour garantir le bon fonctionnement des réunions du Comité Social et Économique (CSE) et assurer une information transparente ainsi qu'une consultation efficace sur les décisions stratégiques.



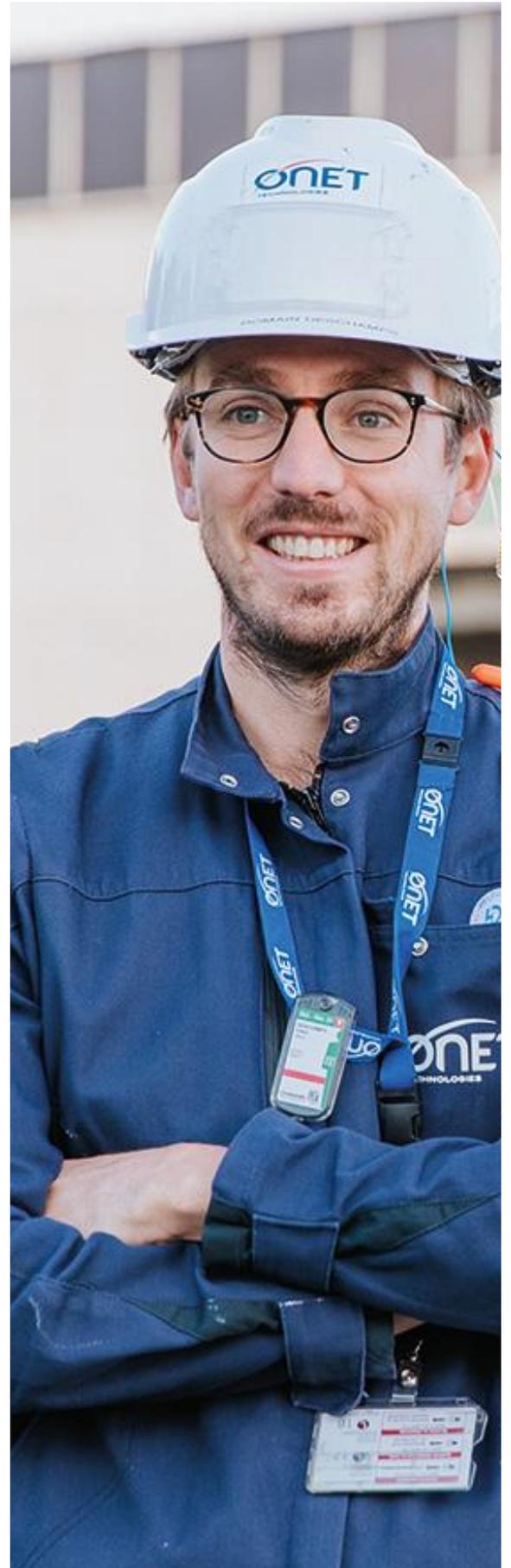
Cette approche reflète la volonté du Groupe de promouvoir une véritable culture du dialogue social, fondée sur l'écoute, la concertation et la recherche de solutions équilibrées, afin de renforcer le climat social et l'engagement des collaborateurs.

Au sein d'Onet, le pourcentage de salariés à temps partiel est de 52% en 2024. Il est à noter que ce pourcentage est très variable selon les activités du Groupe (76% pour Onet services, 2% pour Onet Technologies TI).

Dans le secteur de la propreté, la forte proportion du temps partiel s'explique par :

- Par des impératifs organisationnels imposés par les clients qui souhaitent que leurs prestations soient réalisées majoritairement en horaires décalés et fragmentés ;
- Par la typologie de certains sites nécessitant des prestations de faibles durées ;
- Par un effet mécanique de la garantie d'emploi (transfert conventionnel).

De fait, le temps de travail impacte la rémunération mais le sujet est complexe car la mesure du temps de travail par emploi sous-estime le temps de travail réel par personne compte tenu de l'importance du phénomène multi-employeurs (estimé au niveau sectoriel à 1 salarié sur 2). Cela explique la matérialité de l'enjeu évaluée par les parties prenantes.





Dans ce contexte, Onet mène différentes actions auprès :

→ **Des collaborateurs :**

Les salariés à temps partiel souhaitant un complément d'heures ou un passage à temps plein peuvent se porter candidats par écrit.

Deux fois par an, un formulaire leur permet d'exprimer leurs souhaits d'augmentation de leur durée du travail, ces demandes étant enregistrées et suivies sur un support numérique.

L'entretien professionnel contient également une partie dédiée à la formulation par le salarié de ses souhaits en matière de durée du travail et de répartition horaire.

Sur la base des informations ainsi récoltées, les emplois vacants correspondant à leur profil et à leurs disponibilités leur sont proposés en priorité. Cette procédure va être désormais facilitée grâce au déploiement en 2025 d'un outil digital permettant d'identifier rapidement les collaborateurs intéressés et compétents pour occuper un poste disponible.

→ **Des clients :**

L'amélioration de la durée et de l'organisation du temps de travail contribue à la qualité des services et du bien-être des salariés mais les horaires de travail dépendant en grande partie des contraintes et exigences des clients de chaque type de site.

En développant une organisation du temps de travail intégrant la promotion du travail en continu et/ou en journée afin de diminuer les contraintes dues aux horaires décalés et fragmentés, Onet entend favoriser l'augmentation du temps de travail, réduire les temps de déplacements entre les sites clients, et les risques d'accidents, et rendre le métier plus visible. L'impact sur l'équilibre vie privée -vie professionnelle est détaillée dans le chapitre dédié suivant.



DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Dans le contexte développé ci-dessus, Onet s'attache également à mettre en œuvre des dispositifs permettant d'accompagner les collaborateurs sur le plan social. En effet, les situations de fragilités rencontrées par les salariés peuvent impacter leur vie professionnelle et les conditions de réalisation de leur activité chez les clients.

Ainsi, Onet a mis en place des actions concrètes en accompagnant ses salariés sur les thèmes suivants :

Sur les filiales françaises

Aide au logement

Onet, via un service dédié, accompagne ses salariés dans l'accès au logement en leur proposant une offre de services adaptée aux problématiques de chacun.

Ce qui favorise la mobilité résidentielle et professionnelle, en collaboration avec Action Logement. Cet accompagnement a permis de dispenser à nos salariés, en 2024 plus de 900 aides et services divers (accès à un logement pérenne, prêt accession, prêt travaux, aides mobili-jeune) et en cumul plus de 2 800 depuis 3 ans.

Action sociale

Dans un objectif de prévention et d'accompagnement, Onet a souhaité pouvoir apporter une aide opérationnelle et concrète aux salariés qui pouvaient se retrouver confrontés à des difficultés et a décidé de mettre en place un réseau d'assistantes sociales.

Ce service peut accompagner le salarié dans de nombreux domaines : accès aux droits (retraite, allocations familiales ...), famille (naissance, décès, séparation ...), accompagnement budgétaire (surendettement, aide à la gestion...).

À l'international

Lancée en 2019, **Onet Club** est la plateforme créée par **Onet Brasil** pour promouvoir, encourager et faciliter l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle continue de ses salariés. En offrant des réductions sur l'inscription et les frais mensuels de l'école primaire aux cours universitaires et aux masters en commerce, stratégie et entrepreneuriat, **Onet Centro** favorise l'élargissement des connaissances et la promotion de la formation.

ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE/ VIE PERSONNELLE

Le travail en journée et/ou en continu pour les métiers de la propreté

Généralement, les prestations de propreté sont réalisées sur des horaires dits décalés ou en discontinue dans la journée, c'est-à-dire en fin de journée et/ou très tôt le matin. Dans l'objectif de mieux équilibrer la vie professionnelle et vie familiale de ses agents, Onet continue à promouvoir auprès de ses clients le travail en journée et/ou en continu.

Le travail en journée consiste à réaliser le nettoyage au maximum sur des créneaux horaires communs avec l'usage des locaux de nos clients. Les prestations de propreté réalisées en journée, et non fragmentées offrent de multiples avantages aux différentes parties prenantes :

Pour nos salariés, cette organisation du travail continue permet de réaliser l'intervention durant les heures ouvrées traditionnelles donc compatibles avec les horaires des transports en commun, l'ouverture des crèches et des écoles. C'est aussi une réelle amélioration de la qualité de vie pour ces salariés car cela permet de créer du lien. Les échanges viennent enrichir leur environnement de travail rendant ainsi les missions plus valorisantes et mieux reconnues. Dans certains cas, cela permet aussi de déployer d'autres prestations associées et donc d'augmenter leur mensualisation.

Pour nos clients et les usagers, le travail en journée donne une meilleure visibilité sur la prestation effectuée, avec un suivi et un retour optimal de la prestation en temps réel. Cela engendre de la satisfaction auprès des clients car les agents s'adaptent aux besoins et au fonctionnement des utilisateurs finaux et traitent rapidement les incidents. Une meilleure visibilité de la prestation effectuée est également rassurante pour les usagers. Dans certains cas, il est aussi constaté une baisse de la consommation d'énergie (chauffage, éclairage) puisque les agents de propreté interviennent sur la même plage horaire que les occupants d'un site.





Le travail à distance

Depuis la sortie de la crise COVID, une forme hybride et flexible du travail mêlant présentiel et travail à distance pour la majorité des Sociétés du Groupe a été mise en œuvre pour les postes le permettant. L'objectif est de rechercher un meilleur équilibre des temps de vie notamment pour nos collaborateurs dont les temps de trajets sont importants. Cela s'inscrit également dans un objectif environnemental visant à réduire notre empreinte Carbone.

Ces dispositifs font l'objet d'accords d'entreprises et sont accompagnés de la remise d'un guide pour délivrer des conseils et bonnes pratiques dans la mise en œuvre (disponible sur le Portail Intranet et remis à l'embauche).

Le droit à la déconnexion

L'évolution des modes de travail (distanciel) et l'accélération de la digitalisation engendrent aussi la nécessité du respect du droit du salarié à ne pas se trouver contraint de traiter des informations qui lui seraient transmises par voie électronique par son employeur en dehors de ses heures de travail.

Ce droit est rappelé et précisé dans le règlement d'utilisation des Ressources informatiques Onet, remis à l'embauche et disponible sur l'intranet.

MESURES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCELEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

La majorité de nos activités se déroulent sur sites clients et donc les salariés peuvent être exposés à des risques de violences ou de harcèlement en lien avec leur affectation : situation du site, modes d'accès, absence de proximité avec son management, horaires décalés, configuration des sites, interactions avec les usagers des sites...

Le dispositif de prévention des risques psychosociaux mis en œuvre depuis plusieurs années permet d'informer, de former et de détecter des situations à risques.

Ligne d'écoute psychologique

Depuis 2009, Onet a mis en place en France une permanence téléphonique, outil de prévention visant l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail de ses collaborateurs, assurée par un cabinet de psychologie au travail externe. Cette ligne a pour objectif de :

- Bénéficier d'une écoute neutre et bienveillante face à une problématique perçue,
- D'acquérir des outils de résolution,
- De bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



Les appels au numéro vert peuvent également permettre de mettre en lumière des situations d'exposition collective et d'alerter le management.

La plateforme d'alerte professionnelle est également un moyen de signaler des situations de harcèlement moral, sexuel ou agissements sexistes.

Au-delà de ces moyens d'écoute et d'alerte, un dispositif complet de prévention des RPS est déployé depuis plusieurs années et cible particulièrement le risque « harcèlement ».

Il est basé sur un cadre Groupe : procédures, nomination des référents harcèlement sexuel et agissements sexistes, plans de formation à l'attention des responsables RH métiers et des managers, des actions de sensibilisation terrain (affiches, vidéos).



3.4 Renforcer nos actions sur tous les publics pour développer l'inclusion

3.4.1 ENJEUX ET SOUS-ENJEUX MATERIELS IDENTIFIES

Référence : Analyse de double matérialité et normes européennes de durabilité ESRS

- ESRS S1.9 / Effectifs de l'entreprise / Égalité de traitement et égalité des chances pour tous / Diversité
- ESRS S1.12 / Effectifs de l'entreprise/ Égalité de traitement et égalité des chances pour tous / Travailleurs handicapés

Le Tableau de Bord ESG regroupant l'ensemble des indicateurs, ainsi que les résultats 2023 et 2024 est disponible en Annexe de la présente DPEF.

3.4.2 POLITIQUE INCLUSION

Depuis de nombreuses années, nous avons à cœur de promouvoir la diversité au sein de notre Groupe. L'engagement d'Onet en faveur de l'inclusion est historique : le Groupe est signataire de la Charte de la Diversité depuis 2006, engagement renouvelé chaque année.



NOTRE AMBITION

À travers cette politique, Onet rappelle son engagement de devenir une entreprise qui impacte positivement la Société. L'ambition est de créer les conditions d'une organisation inclusive en agissant sur la sensibilisation et l'employabilité de ses collaborateurs. Nous promovons la diversité et nous luttons contre les discriminations dans chacune des actions de management.

Les profils prioritaires de nos actions : personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, personnes issues des quartiers défavorisés, jeunes, seniors, personnes sans qualification.

Notre engagement :

**PORTER NOTRE AMBITION DE DIVERSITÉ ET
D'INCLUSION
EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL.**



1^{ER} AXE : Communiquer, sensibiliser et former

La compréhension des enjeux de l'inclusion est la première étape d'un déploiement efficace de notre politique, en cohérence avec le Code d'Éthique et les valeurs du Groupe :

- Instaurer une communication régulière / permanente afin de lutter contre les préjugés, lever les tabous et libérer la parole.
- Sensibiliser et échanger les bonnes pratiques en s'appuyant sur le réseau des Référents Inclusion : collaborateurs de proximité et volontaires destinés à accompagner les publics visés
- Construire des actions de formation basées sur des supports adaptés.



2^{ÈME} AXE : Promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations dans chacun de nos actes de management.

En cohérence avec les actions déjà menées en faveur des personnes en situation de handicap, nous poursuivons le déploiement de notre politique sur les autres publics de la diversité :

- Recruter en privilégiant les compétences au-delà des différences et en incarnant nos valeurs inclusives,
- Accompagner l'intégration en organisant le tutorat, la formation,
- Favoriser la montée en compétences afin de fidéliser et maintenir leur employabilité.

3^{ÈME} AXE : Affirmer nos valeurs inclusives dans les territoires.

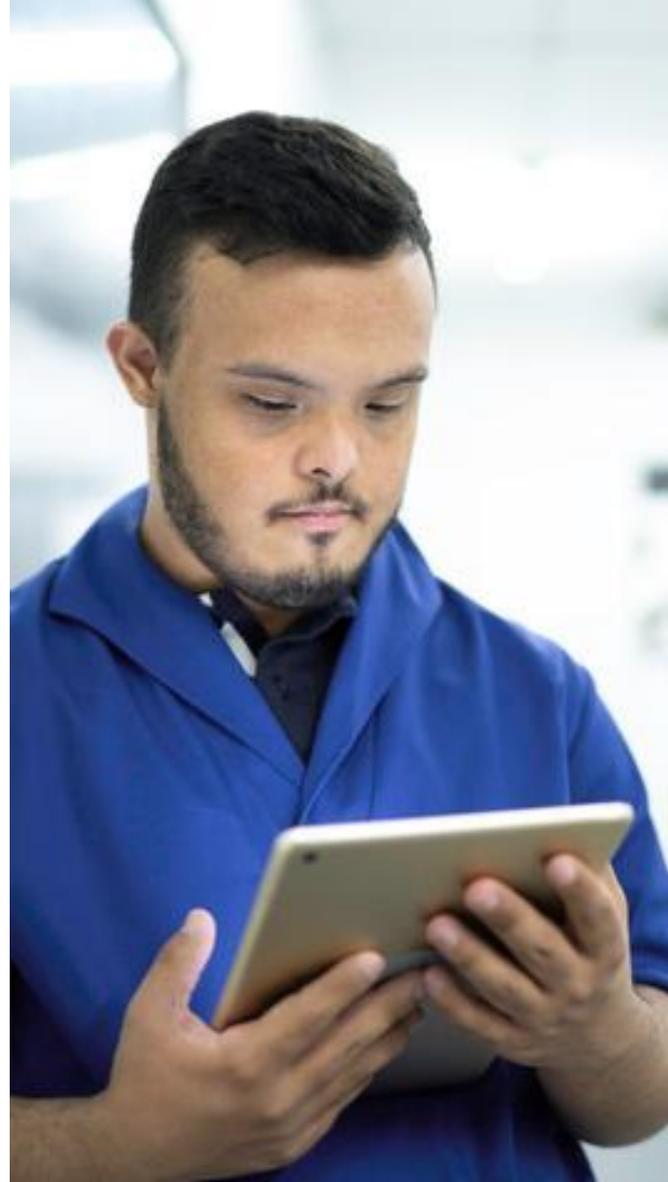
Il s'agit pour Onet de concrétiser, mesurer et prouver l'impact de nos actions en local au travers des axes économique (création d'emplois directs ou indirects) et sociétal (cohésion sociale, diversité...):

- Déployer une politique d'achats responsables avec l'utilisation de «la plateforme de l'Inclusion»,
- Créer des partenariats au sein du secteur de l'Économie sociale et solidaire et du tissu associatif d'insertion,
- Développer notre offre socialement responsable auprès de nos clients et donneurs d'ordre (offres dédiées et suivi de clauses sociales).

4^{ÈME} AXE : Évaluer et mesurer notre politique Inclusion

Il est nécessaire de développer des indicateurs permettant de mesurer la durabilité des actions d'inclusion :

- Définir des indicateurs de diversité,
- Piloter la performance en matière d'inclusion,
- Partager les progrès réalisés sur cet enjeu majeur.





3.4.3 INDICATEURS ET PRINCIPALES ACTIONS

Dans le cadre des deux premiers axes de la politique inclusion, ces actions ont pour objectif de communiquer, sensibiliser, promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations.

En 2024, nos actions clés se sont poursuivies principalement sur nos cibles prioritaires :

- Les personnes en situation de handicap
- Les publics éloignés de l'emploi
- L'égalité femme-homme

INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE	GRUPE
		2024	2024
Part de Femmes en position de Top Management	%	/	44*
Part de Femmes Managers	%	29	31.5
Part de Travailleurs Handicapés	%	5.8	5.6

(*) La part de Femmes en position de Top Management fait référence au comité exécutif qui supervise l'ensemble du Groupe. De ce fait, il n'est donné que pour le périmètre Groupe.

Le nombre de femmes au Comité exécutif n'a pas changé, en revanche l'entrée de deux nouveaux directeurs courant 2024 entraîne la diminution du ratio par rapport à 2023. La part des femmes managers a progressé au niveau Groupe de 30.1% à 31.5% depuis l'an dernier.



Le Handicap

En France, en 2024 s'est poursuivie l'animation du réseau de 35 référents inclusion. Véritable relais de la politique handicap, le référent Inclusion accompagne les collaborateurs dans leurs démarches de reconnaissance du handicap et les managers pour des éventuels aménagements de poste. Ce réseau est animé via des webinaires trimestriels au cours desquels des informations réglementaires sont abordées ainsi que des cas pratiques et des conférences inspirantes.

Afin d'améliorer la connaissance du sujet et la capacité d'agir au niveau des managers et des personnes en charge du recrutement, des modules de sensibilisation sur le Handicap ont été créés cette année. Plus de 400 managers ont suivi ces modules en 2024.

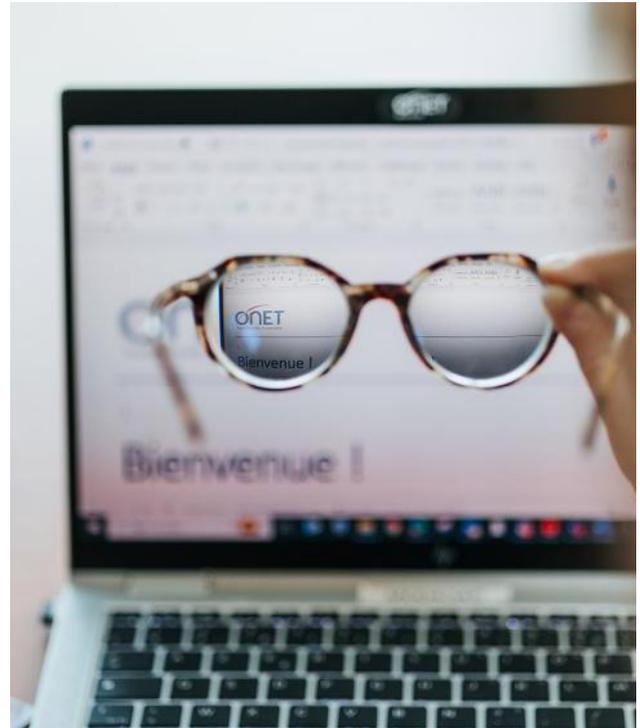


Nous nous engageons à inclure les personnes en situation de handicap dans tous les métiers et les postes d'Onet, nous suivons et favorisons leurs évolutions de carrière en développant leurs compétences.

Nous agissons pour lever les tabous et libérer la parole sur le sujet du handicap et recréer de la confiance.

Pour les métiers d'Accueil et de Sécurité, un module complémentaire « **Accueil d'une personne en situation de handicap** » a été mis à disposition des équipes opérationnelles. Ce module sera ensuite déployé aux métiers de la Propreté.

Pour l'ensemble des salariés, une communication régulière est réalisée via les bulletins de salaires, les newsletters RSE ou mails dédiés. Des webinaires thématiques sont également proposés aux collaborateurs. En complément, tout nouveau salarié entrant dans le groupe se voit remettre lors de son embauche un flyer d'informations « handicap » et « logement ».



Dans l'objectif de faciliter le recrutement de personnes en situation de handicap, des partenariats sont noués avec France Travail et l'APF.

Le partenariat mis en place fin 2022 avec CHEOPS (réseau CAP EMPLOI) a permis d'établir au niveau régional les mises en contact entre interlocuteurs Onet et les structures de CHEOPS dans l'objectif d'une meilleure efficacité.

En Espagne, Onet Contigo est une entreprise de services dont l'objectif est l'intégration professionnelle des personnes handicapées, quel que soit le handicap, physique, sensoriel, ou mental. Sa mission est de favoriser leur insertion par un travail adapté à leurs profils et à leurs besoins. En 2024, cette structure comptait 51 salariés.

Public éloigné de l'emploi

Onet privilégie la création d'emplois directs et indirects, en favorisant le recrutement et l'insertion dans chacun des bassins d'emplois locaux. Cette politique volontariste se traduit par des actions concrètes, notamment en France par l'engagement du Groupe au sein des GEIQ PROPLETE. Ce dispositif permet le recrutement tout au long de l'année de personnes éloignées de l'emploi en leur proposant des parcours qualifiants de 6 à 12 mois.

Nos managers s'investissent régulièrement dans le pilotage de ces structures.

En 2024, 1070 parcours d'insertion (+ 13% par rapport à 2023) et de qualification ont été réalisés via 198 522 heures de mises à disposition sur nos agences de propreté implantées en France.

EFFECTIFS DES PERSONNES EN INSERTION MISES À DISPOSITION PAR LES GEIQ PROPRETÉ EN 2024

Nombre d'alternants mis à disposition dans l'année		1070
Embauches en contrat d'alternance durant l'année		599
Répartition par typologie des personnes embauchées durant l'année 2023	%	Nombre d'embauches correspondantes
Personnes éloignées du marché du travail (>1an)	38%	225
Bénéficiaires des minimas sociaux	22%	133
Personnes en situation de handicap	8%	47
Bénéficiaires issus de quartiers ou zones prioritaires	31%	187
Femmes	42%	254
Séniors (45 ans et plus)	28%	168
Jeunes sans qualification (Moins de 26 ans)	19%	112

Égalité Femme - Homme

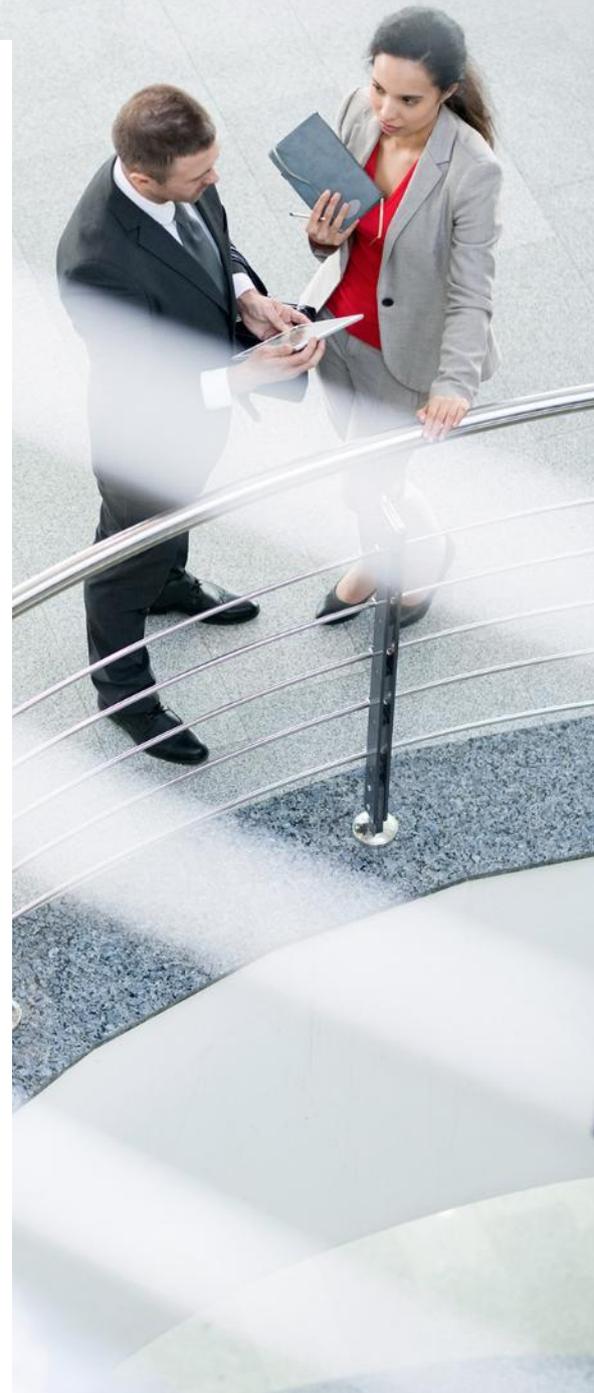
Nous avons la conviction que la diversité et l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes constituent des leviers d'efficacité, de cohésion sociale, sources de progrès pour les entreprises.

Au niveau Groupe, nos effectifs comptent 60% de femmes, mais cette répartition est très variable en fonction des métiers et des territoires.

Nous promovons la place des femmes à tous les niveaux de la hiérarchie en développant leurs compétences et en favorisant la promotion interne. En 2024, la part de femme managers est de 32% et la part de femmes en position de top management est de 40%.

En France, chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent publier la note de leur index égalité professionnelle. Une note établie sur 100 points, calculée à partir de 4 à 5 indicateurs (écart de rémunération femme-homme, écart de répartition des augmentations individuelles, écart de répartition des promotions, nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations). Les sociétés ayant obtenu une note à l'index égalité professionnelle inférieure à 85, négocient et publient leurs objectifs de progression pour chacun des indicateurs de l'index dont la note maximale n'a pas été atteinte.

En 2024, la note des entités françaises Onet assujetties à cet index est de 86.8.



En Espagne, le **Plan de Igualdad** est une obligation légale pour les entreprises, visant à garantir l'égalité femmes-hommes en milieu professionnel. Adopté en 2023, il fut étendu en 2024 à la filiale MTL. Un audit salarial mené en 2024 atteste de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, dans la filiale **Onet Iberia**.

Guide sur le langage inclusif Onet Iberia

(Plan de Igualdad) : Création et diffusion d'un guide avec des recommandations pour un langage inclusif, accompagné d'une formation en ligne de sensibilisation.

Formations sur l'égalité Onet Iberia

(Plan de Igualdad) :

- Formation pour le personnel structurel (mai-juin) : 170 participants, 100 % certifiés.
- Formation pour le personnel opérationnel : 1 734 collaborateurs impliqués dans plusieurs unités de business.





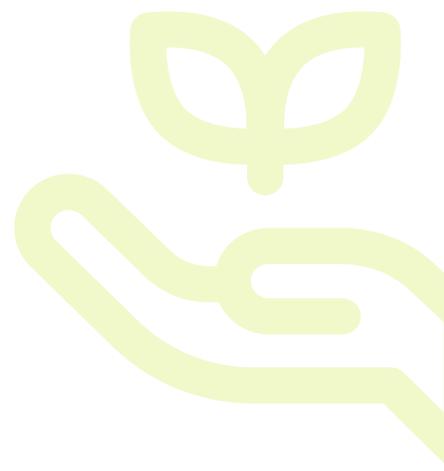
Achats socialement responsables

Le troisième axe de notre politique s'est poursuivi en 2024 par la mise en œuvre d'une politique d'achats mettant en valeurs les achats socialement responsables.

Le Groupe travaille depuis plusieurs années avec des partenaires qui partagent nos valeurs inclusives comme l'association APF France handicap ou d'autres encore, en particulier sur les projets ou de recyclage de déchets (Elise), de reconditionnement ou de gestion de fin de vie des équipements électroniques (Olinn).

Pour accélérer le recours aux fournisseurs inclusifs (entreprises sociales et inclusives relevant du champ de l'Économie Sociales & Solidaires), Onet déploie régulièrement une communication interne importante pour promouvoir la plateforme gouvernementale « Le marché de l'inclusion ».

Cet outil de sourcing permet de connaître l'ensemble des fournisseurs labellisés Handicap (EA & ESAT), et labellisés Insertion par l'activité économique (IAE).



NOS ENGAGEMENTS POUR LA PLANETE

REDUISONS L'IMPACT DE NOS ACTIVITES ET DEVELOPPONS
DES SOLUTIONS CONTRIBUANT DIRECTEMENT A LA
PRESERVATION DE LA PLANETE





4.1 Enjeux et sous enjeux matériels identifiés

Référence : Analyse de double matérialité et normes européennes de durabilité ESRS

- ESRS E1.1 / Changement climatique / Adaptation au changement
- ESRS E1.2 / Changement climatique / Atténuation au changement
- ESRS E2.3 / Pollution/Substances préoccupantes

Les principaux indicateurs sont rappelés dans les sous chapitres ci-dessous mais l'ensemble des indicateurs disponibles, ainsi que les résultats 2023 et 2024 sont dans le tableau de bord ESG en Annexe de la présente DPEF

4.2 Politique environnementale

NOTRE AMBITION POUR 2030

Proposer des solutions pour contribuer à restaurer et retrouver un équilibre au sein d'écosystèmes perturbés, pour tous les êtres vivants, et assurer aux générations futures un environnement sain, sûr et fiable.



1^{ER} AXE : Agir sur notre empreinte carbone, pour passer de la sobriété à la décarbonation

Onet, grâce à la mesure de son empreinte carbone, déploie son Plan de sobriété articulé sur les axes suivants :

- Mobilité : réduire les déplacements de nos collaborateurs, développer la mobilité douce et poursuivre l'optimisation et la décarbonation de notre parc véhicules.
- Bâtiment : réduire nos consommations d'électricité et de gaz, en sensibilisant les collaborateurs à l'amélioration des usages et en déployant des solutions d'efficacité énergétique dans nos bâtiments et chez nos clients.
- Numérique : œuvrer à la sobriété numérique des collaborateurs et privilégier des infrastructures moins énergivores.

2^{ÈME} AXE : Préserver la biodiversité et les écosystèmes.

En cohérence avec nos valeurs, nous contribuons à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes au travers d'actions sur nos ressources :

- Réduire à la source nos déchets et la pollution plastique, afin que l'ensemble de nos parties prenantes améliorent leurs usages.
- Valoriser nos déchets, au travers l'uniformisation de la gestion des flux de déchets et le développement de solutions Groupe pour faciliter la collecte des déchets spécifiques.
- Préserver l'eau, en réduisant nos consommations et en contribuant à la réduction de sa pollution.





3^{ÈME} AXE : Effectuer nos achats dans une logique de durabilité.

Les achats représentent un levier important pour réduire notre impact, nous agissons par conséquent à :

- Intégrer les critères RSE dans notre processus achats.
- En partenariat avec nos fournisseurs, définir et suivre des plans d'actions sur nos catégories d'achats stratégiques.
- Travailler avec nos fournisseurs en respectant les principes éthiques du Groupe.

Les projets environnementaux sont validés au plus haut niveau de la direction d'Onet et sont ensuite déployés avec un double pilotage, hiérarchique d'une part pour accélérer la mise en place et collaboratif d'autre part, pour mieux fédérer les collaborateurs. Ce pilotage est mis en place depuis 2015 en France.

En 2024, les filiales internationales ont poursuivi les actions du plan stratégique du Groupe et ont travaillé sur des politiques et programmes déclinant ces orientations dans leur contexte local, notamment l'axe Planet de la feuille de route, afin de pouvoir piloter leurs stratégies sur ces différents volets.



4.3 Agir pour atténuer le changement climatique : actions et indicateurs

4.3.1 MESURE DE NOS ÉMISSIONS ET TRAJECTOIRE CARBONE

La mesure automatisée de nos émissions de CO₂ est la première étape indispensable au suivi de notre trajectoire carbone afin de pouvoir suivre l'impact de nos plans d'actions.

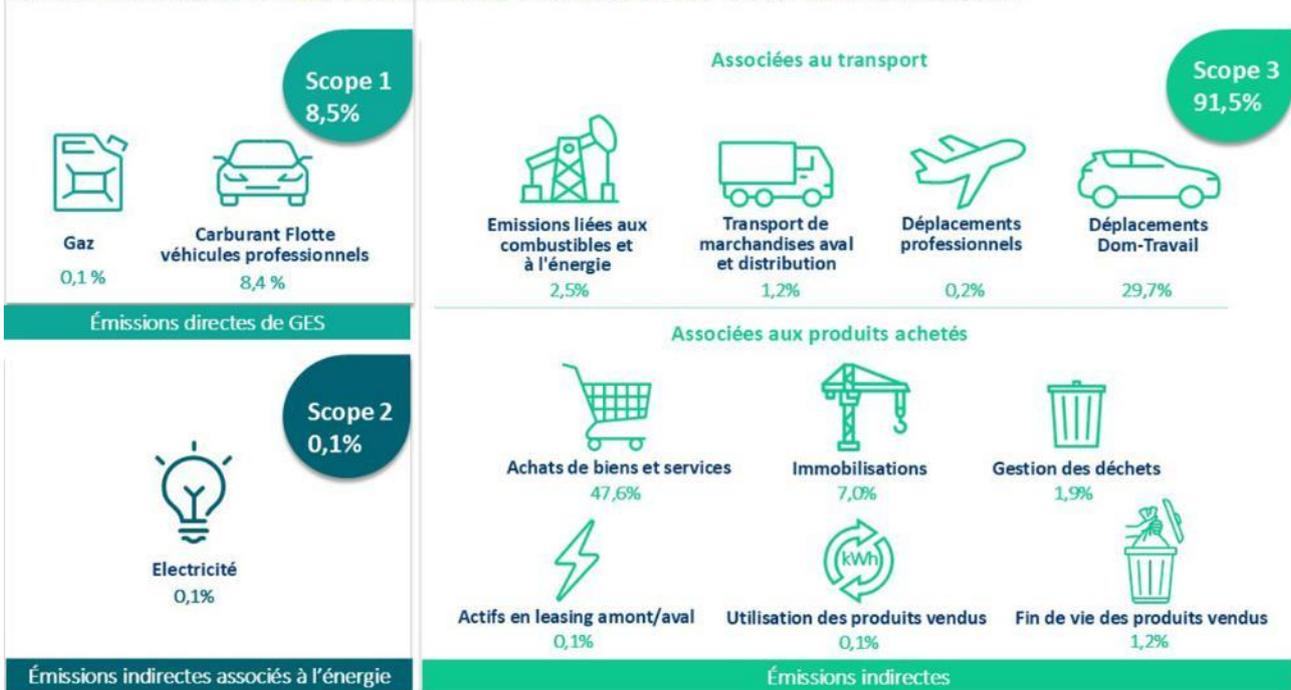
En 2024, pour les sociétés basées en France, nous avons poursuivi l'automatisation du calcul de nos émissions carbone, en particulier du scope 3 partie achats, en se conformant au référentiel international GHG Protocol. Nous avons également développé un outil pour mesurer l'empreinte carbone de nos prestations chez nos clients.

Onet publie un bilan carbone intégral selon la méthode GHG Protocol pour la première fois cette année. Les travaux de méthodologies et de mise en place des outils de reporting, surtout sur les émissions GES Scope 3, ont été piloté sur un périmètre France uniquement afin de pouvoir publier des chiffres fiables. Nous avons choisi de ne pas extrapoler les émissions GES de Scope 3 pour nos filiales internationales en attente de pouvoir mener des ateliers techniques en 2025.

En 2024, les émissions de GES Scope 1+2 du Groupe s'élèvent à 18 364 tCO₂e.

En France, le bilan carbone intégral scope 1+2+3 s'élève à 147 910 tCO₂e réparties ainsi :

Bilan carbone Onet Périmètre France : 147 910 Tonnes CO₂e



En 2024, nous nous sommes améliorés dans nos notations extra-financières en matière de climat, avec une note CDP de B.

Nous avons également défini notre trajectoire carbone à fin 2030. et revu l'ensemble de nos méthodes de calcul de façon à être compatible avec le référentiel SBTi.



4.3.2 BILAN PLAN DE SOBRIETE 2022-2024 SUR LE PERIMETRE FRANCE

Onet a lancé en juin 2023 son plan de sobriété afin de réduire ses consommations et les émissions afférentes.

L'objectif de réduction des consommations d'électricité, de gaz et de carburant était de moins 10% à fin 2024 vs 2022.

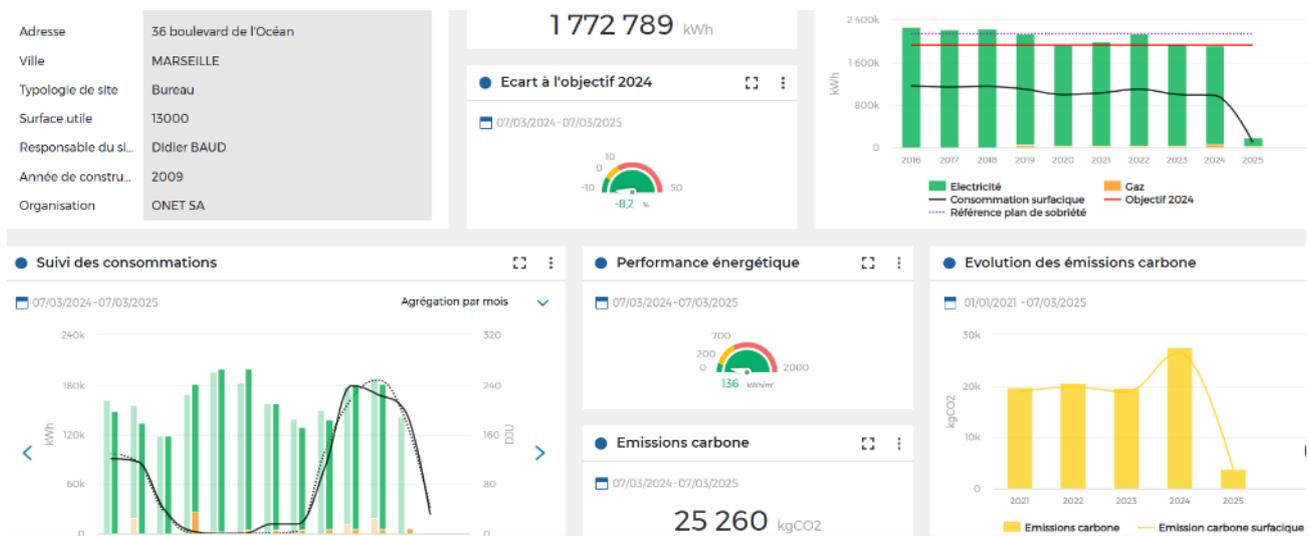
INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE	GROUPE
		2024	2024
Consommation de carburant	Litres	5 196 477	8 002 125
Consommation d'électricité	MWh	7 941	8 493
Consommation de gaz	MWh	512	512

Consommation de gaz et d'électricité des bâtiments

Grâce au plan d'actions en France lancé depuis 2022, la consommation d'électricité a diminué de 11% et celle du gaz de 18% par rapport à 2022 pour la France*.

En France, avec l'appui de Sinteo, notre filiale spécialisée sur la performance énergétique des bâtiments, nous avons défini un plan d'accompagnement des agences sur deux ans avec animations collaboratives d'ateliers et partages de bonnes pratiques. L'objectif est de prioriser les sites de plus de 1000m², soumis au Dispositif Eco-Energie Tertiaire. Ces sites, représentant 59% de nos consommations électriques et 62% de nos consommations de gaz naturel, constituent un vrai levier d'amélioration de notre empreinte énergétique. Nous avons réalisé 6 audits énergétiques et 2 ateliers avec ces agences en 2024.

Nous avons également installé en 2024, un outil de suivi des consommations énergétiques en temps réel accessible à l'ensemble de nos agences afin de pouvoir mieux piloter nos consommations.



La consommation liée aux bornes de recharge est suivie séparément pour piloter la politique d'électrification de la flotte.

En Espagne, l'énergie électrique provient à 98% de sources renouvelables. Dans le cadre du projet « **Oficina Verde** », le déploiement de l'éclairage LED se poursuit dans les agences et des régulateurs de température permettent de sensibiliser la population aux économies d'air conditionné et de chauffage.

*En 2022, la consommation d'électricité en France était de 8 896 MWh et la consommation de gaz de 621 MWh



32 % de notre consommation d'électricité est d'origine renouvelable au niveau Groupe.

Consommation de carburant liée à la mobilité

En revanche, l'objectif de réduction des consommations de carburant n'a pas été atteint : la consommation globale de carburant a augmenté sur le périmètre France.

La consommation de carburant est restée stable alors que le parc véhicule a augmenté de 5,6 % en 2024 par rapport à 2022.

Comme précisé dans le paragraphe « Agir pour s'adapter au changement climatique/ flotte véhicule », l'électrification a bien progressé mais ne suffit pas encore à réduire significativement les consommations car le changement d'énergie s'effectue au rythme des renouvellements des locations longue durée (durée moyenne 48 mois).

Cela signifie que nous devons mener aussi des actions complémentaires pour optimiser les consommations de nos véhicules thermiques existants.

Parmi ces actions, les formations à l'écoconduite, qui apprennent à adapter le comportement des conducteurs selon le type de véhicule utilisé et l'environnement routier, continuent à être dispensées au sein du Groupe. En 2024, près de 550 conducteurs ont été formés.

4.3.3 DEPLACEMENTS DOMICILE – TRAVAIL

INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE	GROUPE
		2024	2024
Déplacements Domicile - Travail	Million Kms	205	/
Déplacements professionnels Train -Avion	Million Kms	6,6	/

Plus de 90 % de nos collaborateurs interviennent directement chez nos clients.

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, l'impact de nos collaborateurs dépend de la distance entre leur domicile et leur lieu de travail et de leur mode de transport.

Une part importante de nos collaborateurs (activité Propreté) peut travailler en horaires décalés et/ou discontinues (cf. chapitre « Renforcer les dispositifs permettant d'être à l'écoute de nos collaborateurs/ Équilibre vie professionnelle-vie personnelle »).

Outre l'impact social et sociétal, cette organisation est un frein à l'usage des transports collectifs.

En conséquence, la promotion du travail en journée et/ou en continu est un levier important d'amélioration des émissions liées aux trajets.

Pour compléter la réponse à cet enjeu de mobilité douce, Onet a travaillé sur des accords d'entreprise, permettant la mise

en place des forfaits mobilités durables. À fin 2024, les premières sociétés concernées sont ONET SA, Assistance Services et Onet Technologies.

L'objectif est d'inciter au partage de la route, en facilitant des modes multimodaux plus vertueux (co-voiturage, usage de vélos), en s'appuyant aussi sur nos partenaires Blablacar Daily et Géovelo.

L'accès à ces forfaits est assujéti à l'obligation de suivre une formation écomobilité pour les covoitureurs ou une formation spécifique destinée aux usagers d'Engins de Déplacements Personnel Motorisés (EPDM), afin de conjuguer Sécurité et Environnement.

Concernant les déplacements professionnels, ceux effectués en avion ont baissé de 39% au profit des déplacements en train.

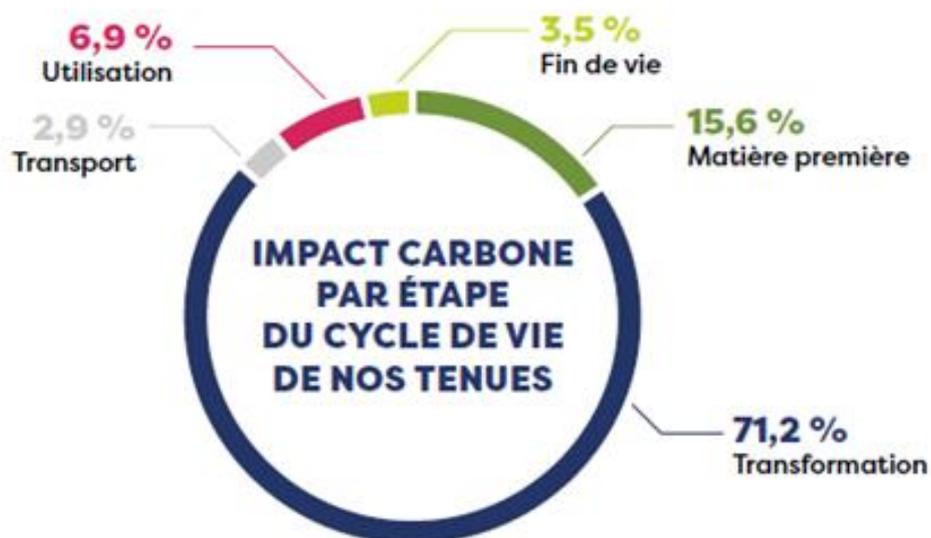
4.3.4 REDUCTION DE NOTRE IMPACT CARBONE EN TRAVAILLANT SUR NOS PROCESS CLES : L'EXEMPLE DES VETEMENTS DE TRAVAIL.



De nouvelles tenues de la Propreté ont été imaginées en 2024, fruit d'une démarche participative alignée avec les ambitions de la marque Onet, les engagements RSE du Groupe et l'expertise logistique de Prodim (Filiale d'Onet de distribution de produits et matériel dédiés aux professionnels de l'hygiène et de la Propreté).

Onet a mené une démarche d'éco-conception pour cette collection en amont de sa confection, afin de penser le recyclage de nos vêtements avant même de les produire.

Par ailleurs, **87%** de l'empreinte carbone des articles est liée à la production de la matière première et aux étapes de transformation. Afin de réduire l'impact de nos achats, nous avons privilégié la qualité et la durabilité de nos vêtements. Nous avons également intégré des matières premières en tissus recyclés, permettant en moyenne de réduire de 11,4% l'impact carbone de chacun des articles.



4.4 Agir pour s'adapter au changement climatique : actions et indicateurs

INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE	GROUPE
		2024	2024
Émissions GES Scope 1	TeCO2	12 505	18 364
Émissions GES Scope 2 (Market-based)	TeCO2	65	83
Émissions GES Scope 3	TeCO2	135 341	/
Véhicules 100% électriques	%	6.6	6.4
Véhicules renouvelés < 50gCO2e/km	%	20	/
Points de recharges installés (bâtiments Onet)	Nb	159	180
Points de recharges installés (domicile collaborateurs)	Nb	113	113

4.4.1 TRANSITION ENERGETIQUE DE NOTRE FLOTTE AUTOMOBILE



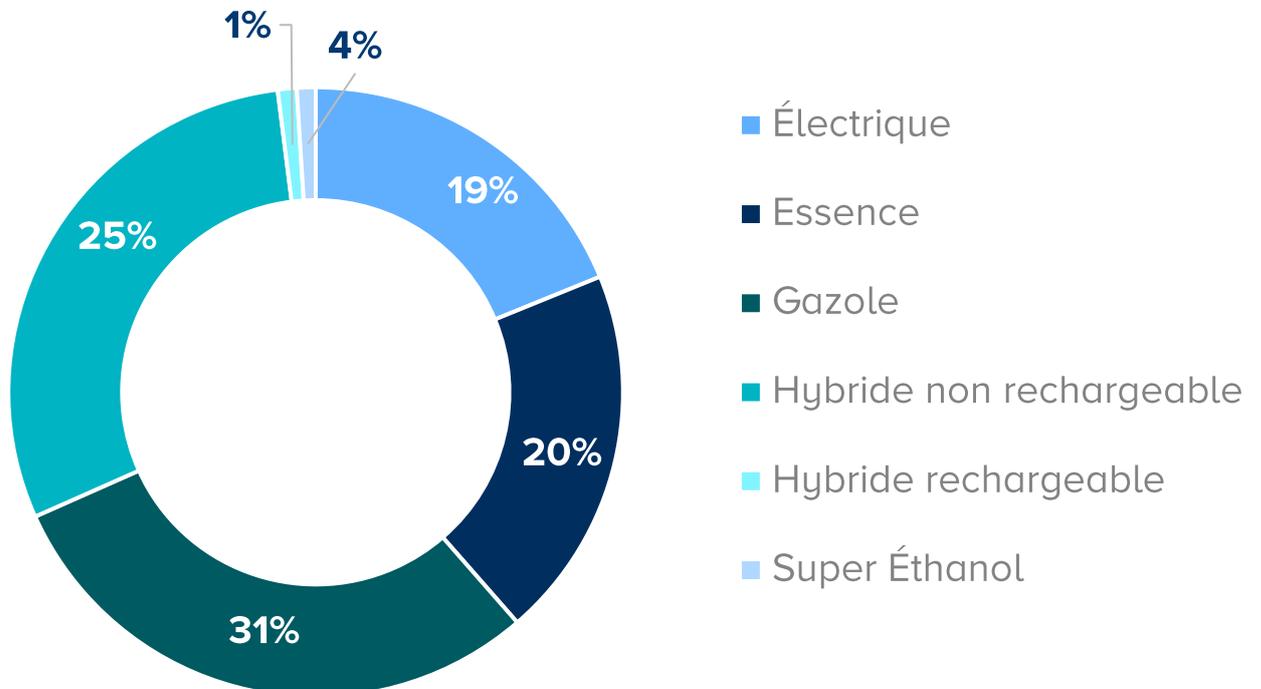
Les actions significatives réalisées en 2024 concernant la flotte automobile sont les suivantes :

→ **Diversification**

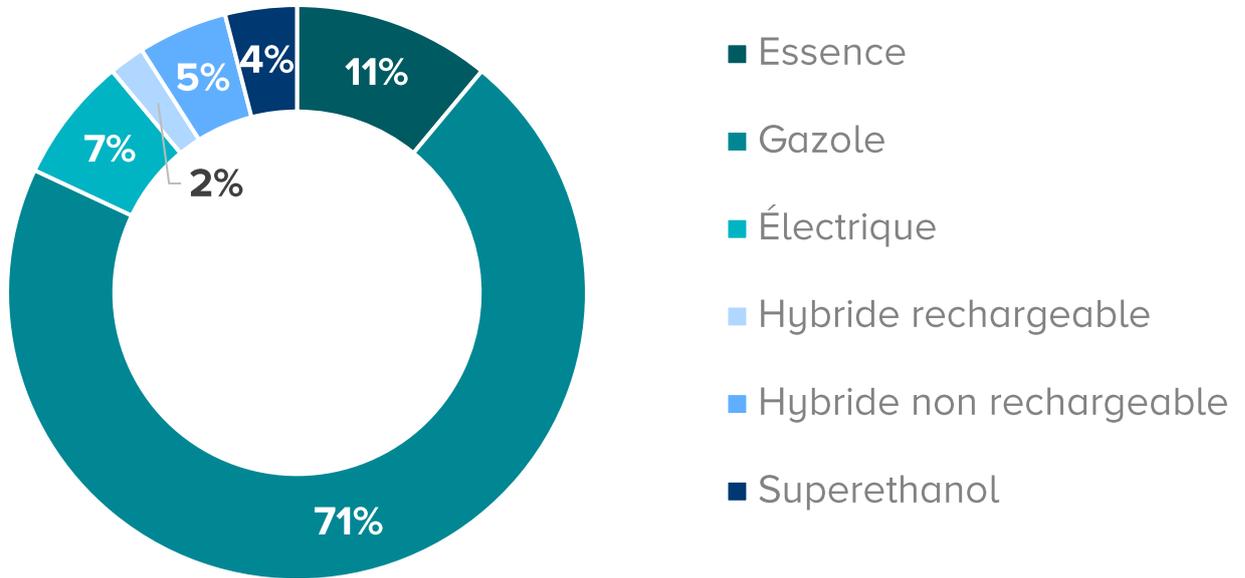
Nous poursuivons la diversification de notre parc de façon à évoluer sur des véhicules moins émissifs. L'essence est 12% de moins émissif que le gazole et les véhicules électriques émettent 98,3% de moins que le gazole au niveau de leur consommation.

Cette diversification s'est concrétisée en 2024 avec 19 % de véhicules renouvelés en 100% électrique mais également 20 % en véhicules essence, afin de réduire significativement la part du gazole.

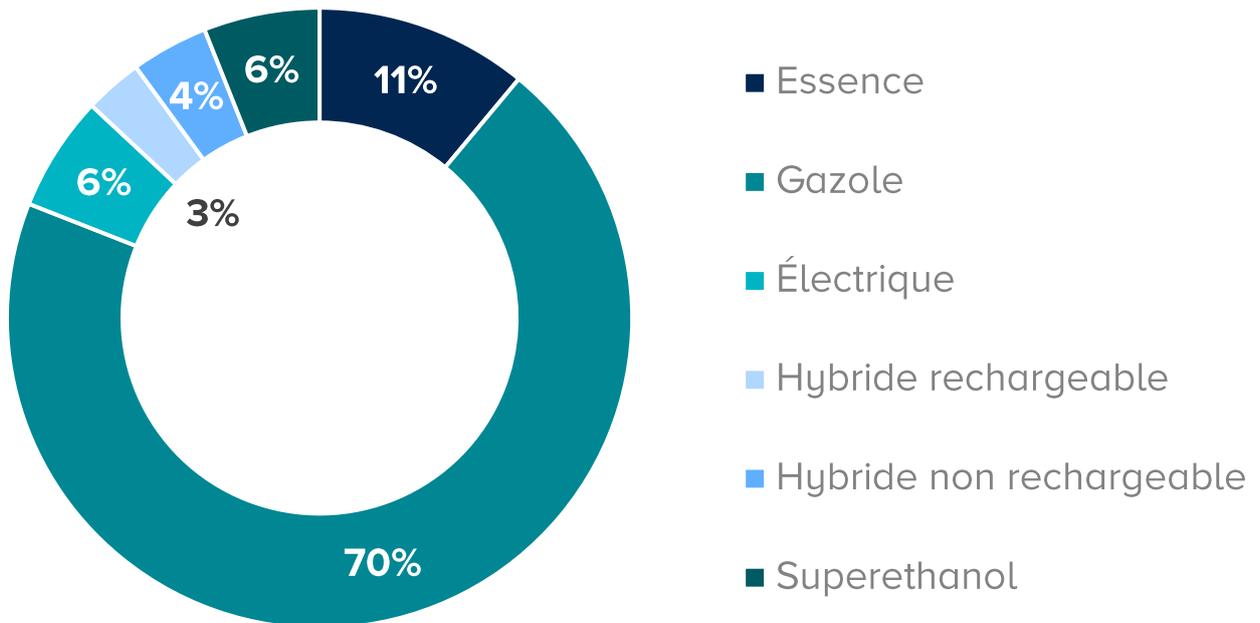
Détail des véhicules renouvelés sur 2024 (France)



État du Parc en 2024 (France)



État du Parc en 2024 (Groupe)





→ **Déploiement des bornes de recharge**

En France, en 2024, le déploiement de bornes de recharge s'est intensifié pour pouvoir accélérer la transition vers les véhicules 100% électriques. Onet a développé à partir de mi-2022 un partenariat avec l'installateur ZE WATT pour une solution globale permettant l'installation de bornes en agences mais également aux domiciles des collaborateurs répondant aux critères techniques. La solution permet une supervision nationale avec une assistance 7/7 et 24/24 à distance ainsi que le suivi de l'ensemble de nos consommations électriques.

À fin 2024, plus de 250 véhicules électriques circulent, plus de 160 points de recharges en agence et 110 à domicile, ont été installés (soit quatre fois plus qu'en 2022).



4.4.2 MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS SOBRES EN EAU CHEZ NOS CLIENTS

En France, dans le cadre de notre plan de sobriété 2022-2024, l'objectif a été d'identifier les méthodes les plus pertinentes à utiliser sur les activités les plus consommatrices d'eau du groupe.

Sur la propreté classique, les techniques de pré-imprégnation se sont développées durant cette période. Ces techniques consistent à imprégner un nombre déterminé de lavettes avec la juste quantité d'eau et de produits nettoyants définie en fonction de la surface à traiter. Cette méthode permet de consommer 20 fois moins d'eau qu'avec l'utilisation classique de seaux double-bacs. Cette technique a de nombreux avantages dont celui de mieux nettoyer tout en diminuant les efforts physiques des agents.

Dans le secteur du nettoyage agroalimentaire, le nettoyage est une étape cruciale pour garantir la sécurité alimentaire. Cependant, il peut également être très consommateur en eau en atteignant 8m³/jour/opérateur dans des installations comme un abattoir ou une usine de transformations.

Face à cette réalité, Onet a pris des mesures pour optimiser et réduire les consommations d'eau de ces environnements sensibles.



La première étape est la réalisation d'un état des lieux pour identifier les sources de gaspillage d'eau et ainsi développer des solutions adaptées :

- En réduisant le nombre de phases de nettoyage,
- En ajustant les protocoles pour une utilisation plus efficace des produits chimiques,
- En explorant de nouvelles technologies telles que l'électrolyse de l'eau, l'utilisation de la désinfection à l'ozone gazeux et le nettoyage cryogénique.

Dans le secteur du nettoyage dans les transports, le Groupe intervient à la fois dans le nettoyage du matériel roulant (bus métro, tramways, trains) et des infrastructures (gares, stations et locaux). C'est un secteur important avec des équipes spécialisées et dédiées à l'activité. Leur entretien nécessite également une utilisation importante d'eau. Des techniques telles que l'utilisation de réducteurs de pression et des protocoles sans rinçage (lavage à plat, raclette, microfibre, etc.) permettent de réduire considérablement la quantité d'eau utilisée, tout en garantissant des résultats optimaux.

À date, le manque de données en provenance de nos clients ne permet pas un pilotage quantitatif des consommations correspondantes à nos actions.

4.4.3 ADAPTATIONS AUX PHENOMENES CLIMATIQUES EXTREMES

Onet a été confronté cette année aux conséquences directes du changement climatique et est venu en aide à ses collaborateurs qui ont été touchés au Brésil et en Espagne.

En mai 2024, des averses provoquèrent plusieurs inondations au sud du Brésil dans l'État de Rio Grande do Sur, affectant plus de 800 000 personnes, dont 37 employés d'Onet. Le Groupe et sa Fondation ont aidés auprès des collaborateurs concernés par cette épreuve.

En octobre 2024, l'Espagne fut touchée par de graves inondations suite à la tempête DANA en novembre. Onet est intervenu également auprès de ses employés les plus affectés et a contribué aux dons à la Croix-Rouge, distribués aux populations locales.

4.4.4 CONTRIBUTION A LA STRATEGIE BAS CARBONE DANS LE DOMAINE DU NUCLEAIRE

Dans le cadre du plan « France 2030 », les Small Modular Reactors (SMR) jouent un rôle crucial dans la stratégie de décarbonation de la France. Ces réacteurs nucléaires de taille réduite, offrant une capacité de 25 à 300 MW (vs 900 à 1600 MW), sont plus flexibles et plus économes en ressources que les réacteurs traditionnels. Leur implantation permet de fournir une source d'énergie propre et stable aux régions reculées ou aux installations spécifiques, réduisant ainsi la dépendance aux combustibles fossiles. De plus, l'impact sur les espaces naturels et la biodiversité est limité, contribuant à une production énergétique plus respectueuse de l'environnement.

Avec plus de quarante années d'expérience dans le secteur du nucléaire et un pôle de 400 ingénieurs et référents techniques spécialisés, le positionnement stratégique de Onet Technologies est clair : accompagner, autant en amont que possible, les acteurs les plus solides tout en diversifiant ses positions car l'ensemble des projets n'aboutiront pas au stade industriel. En transposant le retour d'expérience capitalisé sur le parc en exploitation, et avec un programme ambitieux de développement des compétences, Onet Technologies est en mesure de soutenir des projets adressant l'ensemble du cycle de vie d'un réacteur, depuis la conception jusqu'à la déconstruction. Depuis 2022, l'entreprise mobilise ses compétences dans le cadre de quatre projets initiés en France.

4.4.5 CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE NOS CLIENTS

Sinteo est à la fois un bureau d'études technique et une société de conseil et d'ingénierie spécialisé dans la performance environnementale des bâtiments.

Que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'œuvre, Sinteo intervient en conseil et expertise technique à toutes les étapes du cycle de vie d'un bâtiment, en phase d'écoconstruction (programmation, conception, réalisation, suivi de chantier, rénovation, transformation, déconstruction), en phase d'exploitation et en accompagnement stratégique sur les enjeux ESG.

Sinteo a une approche globale et pluridisciplinaire qui lui permet d'accompagner ses clients sur les thématiques de la performance environnementale des bâtiments : énergie & carbone, économie, technique, confort, eau, matériau & réemploi et biodiversité.

Exemples de solutions opérées par Sinteo :

- Audits techniques des bâtiments
- Bilan carbone
- Audits énergétiques
- Energy management
- BET acoustique
- Audits de conformité au Décret BACS...





4.5 Maîtrise des risques de pollution par des substances préoccupantes

Les risques de pollution par des substances préoccupantes ont été cotés matériels sur certaines activités de de la Propreté et d’Onet Technologies. Leur maitrise se traduit par la mise en œuvre depuis plusieurs années d’un process basé sur des produits écolabellisés pour les activités de nettoyage et par la maitrise de nos installations classées pour l’environnement (ICPE).

INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE	GROUPE
		2024	2024
Taux de produits de nettoyage issus des biotechnologies et / ou écolabellisés	%	92	/
Nombre d’Installations classées pour la protection de l’environnement	Nb	2	2
DEEE collectés	Tonnes	33.2	33.6

4.5.1 NOTRE SOLUTION DE NETTOYAGE RESPONSABLE BIOGISTIC

Notre solution globale de nettoyage écologique Biogistic, issue des biotechnologies et conçue dans une dynamique d'économie circulaire, est déployée depuis 2019.

Le point fort de notre solution est l'utilisation de produits ultraconcentrés, associée à une logistique de dilution avec réutilisation de contenants. Cela permet ainsi de réduire la pollution des effluents ainsi que déchets plastiques. Avec 3 bidons de 25 litres de produits concentrés, nous pouvons générer 20 000 litres de solution active. En aval, les bouteilles vides sont récupérées, afin de les remplir à nouveau en agence dans les stations de dilution dédiées : **les Dilumob**.



Biogistic permet également de réduire l'impact sur la santé de nos collaborateurs et de nos clients, puisque les produits utilisés ne contiennent aucun pictogramme de dangerosité. Ils sont non allergènes et disposent de l'écolabel européen.

En France, cette année, **92%** de nos produits de nettoyage dans le milieu tertiaire utilisés sont issus de biotechnologies et/ou écolabellisés.

À l'international, ces mêmes produits peuvent être déployés selon une organisation spécifique à chaque pays et donc comptabilisés par site clients plutôt qu'en quantité utilisée.

Cette année, **Onet Iberia a remporté le Prix de l'Innovation lors de la 11e édition du salon Facility Management & Services**, un événement rassemblant des leaders du secteur pour valoriser les initiatives et solutions exemplaires dans le secteur.





4.5.2 NOS INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Actuellement, Onet possède deux installations classées ICPE soumises à Déclaration ou Autorisation.

PRODIM : Entrepôt situé à Vitrolles (13) soumis depuis 2022 à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au titre de la rubrique 1510 « Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts », sous le régime de la Déclaration avec contrôle périodique (DC).

Des aménagements importants ont été conduits sur le site en 2024 pour renforcer ses équipements de protection incendie.

SOGEVAL : Entrepôt situé à Pierrelatte (26) soumis 2022 à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au titre des rubriques 176 et 2797 pour l'entreposage de substances radioactives sous le régime de l'Autorisation (A).

Fin 2024, des travaux de réfection des eaux pluviales et d'investigation des réseaux ont été lancés afin de diminuer notre impact environnemental.

4.5.3 NOS SOLUTIONS NATIONALES DE COLLECTE DES DECHETS

Bien que l'enjeu des déchets n'ait pas été côté comme matériel dans notre analyse de double matérialité, nous sommes engagés à améliorer nos systèmes de gestion de déchets DEEE et Textiles afin d'œuvrer pour l'économie circulaire.



Notre matériel informatique

En France, Olinn, entreprise adaptée employant des personnes en situation de réinsertion, nous accompagne pour la gestion du recyclage et du réemploi de nos déchets d'équipements informatiques et téléphoniques.

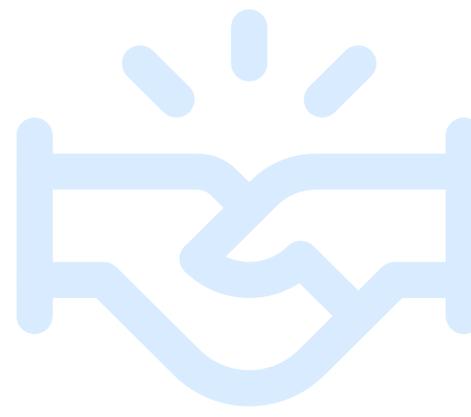
Déployée de façon nationale, cette solution permet à chaque région d'organiser ses propres enlèvements de matériels. En 2024, ce sont 33,2 tonnes de matériels informatiques qui ont été collectées afin d'être réemployées ou recyclées.

Nos équipements électriques et électroniques

Nous avons également mis en place un partenariat national, avec l'éco-organisme Ecosystem. Cet accord, qui porte sur la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), contribue au développement du ramassage de masse des déchets. Cette solution est un vecteur de performance environnementale, économique et sociale. En 2024, 31,5 tonnes de DEEE ont été collectées via Ecosystem en France.

Nos déchets issus du textile

En 2024, nous avons initié 5 tests pilotes afin de collecter et recycler nos déchets textiles, à savoir les vêtements de travail de nos agents, ainsi que les consommables pour les métiers de la Propreté – franges, chiffons, lingettes réutilisables.



NOS ENGAGEMENTS POUR LA SOCIÉTÉ

CONSTRUISONS DES PARTENARIATS AVEC NOS PARTIES
PRENANTES SUR DES VALEURS COMMUNES





17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



5.1 Ancrage territorial et partenariats

Souhaitant s'appuyer de plus en plus sur son écosystème pour créer de la valeur, Onet réalise un travail de proximité vis-à-vis de ses parties prenantes. Il s'agit en effet d'animer une dynamique territoriale et de contribuer de façon directe ou indirecte aux politiques liées aux principaux enjeux matériels en matière de cohésion sociale, de diversité, de lutte contre la précarité et d'impact environnemental.



5.1.1 AGIR EN FAVEUR DE L'INCLUSION ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Au-delà des partenariats signés avec les différents organismes décrits dans le chapitre 3.4 concernant l'inclusion et la diversité, Onet a poursuivi ses partenariats en faveur de l'inclusion.

En France

Nos Quartiers ont du Talent

NQT est une association qui favorise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés d'un bac +3 ou plus, résidant en quartiers prioritaires. Onet est toujours partenaire de cette association depuis 2014. Les collaborateurs « parrains » accompagnent chaque année de plus en plus de jeunes dont environ 8 sur 10 trouvent un emploi à l'issue du parcours. Onet a reçu en 2024, le prix « **Nouvel élan** » pour l'engagement de neuf nouveaux mentors sur la région marseillaise.

Cap au nord Entreprendre

Cap Au Nord Entreprendre est un réseau qui représente et regroupe les acteurs économiques de Marseille Nord. Il a pour principales vocations de faciliter la mise en lien entre entreprises, institutions et organisations, de mener des actions auprès des acteurs du territoire pour aider au développement, à l'implantation, et à la mise en place de projets sur les priorités (ressources humaines, la mobilité-transport, la sécurité, ...). Ce réseau est aussi force de propositions auprès des grands décideurs économiques et pro-actif dans les besoins de notre territoire.

Institut Télémaque

Onet continue à mener des actions à travers le partenariat, signé en 2019, avec cet institut qui propose aux collégiens des réseaux d'éducation prioritaire, anciennement ZEP, d'être parrainés par des salariés afin de construire des parcours d'accompagnements culturels sur leur temps libre.



Énergie Jeunes

Depuis 2020, Onet a initié une démarche avec Énergie Jeunes. Cette association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère de l'Éducation nationale, est au service de la réussite scolaire de tous. Les collaborateurs d'Onet participent ainsi au déploiement d'un programme pédagogique innovant « Ma réussite au collège », fondé sur les travaux d'experts en neurosciences de renommée mondiale. Ce partenariat permet aussi de créer du lien entre notre entreprise et son écosystème territorial. Au-delà du mécénat de compétences, il s'agit aussi d'un mécénat en nature puisque Onet héberge la délégation régionale dans les locaux du siège social.

Au Luxembourg

Le partenariat signé avec l'Association "**Femmes en détresse**" perdure et se traduit par différentes actions comme participer à des collectes de nourriture et biens de première nécessité et d'hygiène ou favoriser leur insertion professionnelle. L'objectif est de pouvoir embaucher les femmes de l'association et leur fournir un emploi sécurisé.



En Espagne

Le partenariat avec l'association **Saint Vincent de Paul** s'est poursuivi auprès de tous les collaborateurs de Onet Iberia sur différentes actions :

- Participation aux animations d'ateliers en apportant leurs connaissances (rédaction de CV, entretiens d'embauche, techniques de nettoyage ou compétences informatiques de base).
- Développement d'un parcours destiné à nos propres agents qui rencontreraient des difficultés en espagnol, informatique, démarches administratives etc.

La filiale Onet Iberia s'est engagé aux côtés de deux associations, AIREs à Madrid, en faveur de l'inclusion sociale – résidentielle), relationnelle et économique et Red Acoge à Valladolid, dédiée à la défense des droits des migrants, des réfugiés et des personnes en situation d'exclusion sociale

Au Brésil

Doutores de Alegria

En 2024, Onet a renforcé son partenariat avec l'association Doutores de Alegria (soutien psychologique aux enfants hospitalisés et à leurs familles en participant activement à la rénovation des locaux de l'association, lors de la Journée Solidarité Logement (JSL)).

Costurando Sonhos Brasil

Cette association vise à donner, aux femmes et filles en situation de vulnérabilité sociale, la possibilité d'acquérir des qualifications et d'entrer sur le marché du travail, notamment dans le domaine de la mode. **Favela Fashion** est l'un des projets de 2024 de cette association et a pour mission de former les femmes de Paraisópolis à Sao Paulo, connu comme la deuxième plus grande favela du Brésil.

5.1.2 AGIR EN FAVEUR DE LA PLANETE

La Convention des Entreprises pour le Climat (CEC)

Cette convention a été lancée en 2021 pour embarquer des entreprises volontaires dans la transition écologique afin d'aligner le monde de l'entreprise en France avec l'Accord de Paris sur le climat.

Onet a rejoint fin 2022 la CEC Provence Corse, émanation de cette première Convention, et visant à redéfinir les modèles d'affaires et les rendre compatibles avec les limites planétaires et les objectifs européens de réduction des émissions carbone. En 2023, la participation de notre Présidente, accompagnée de membres de la Direction a permis la co-construction de notre ambition à 2030 en termes de transition écologique.

The Shift Project

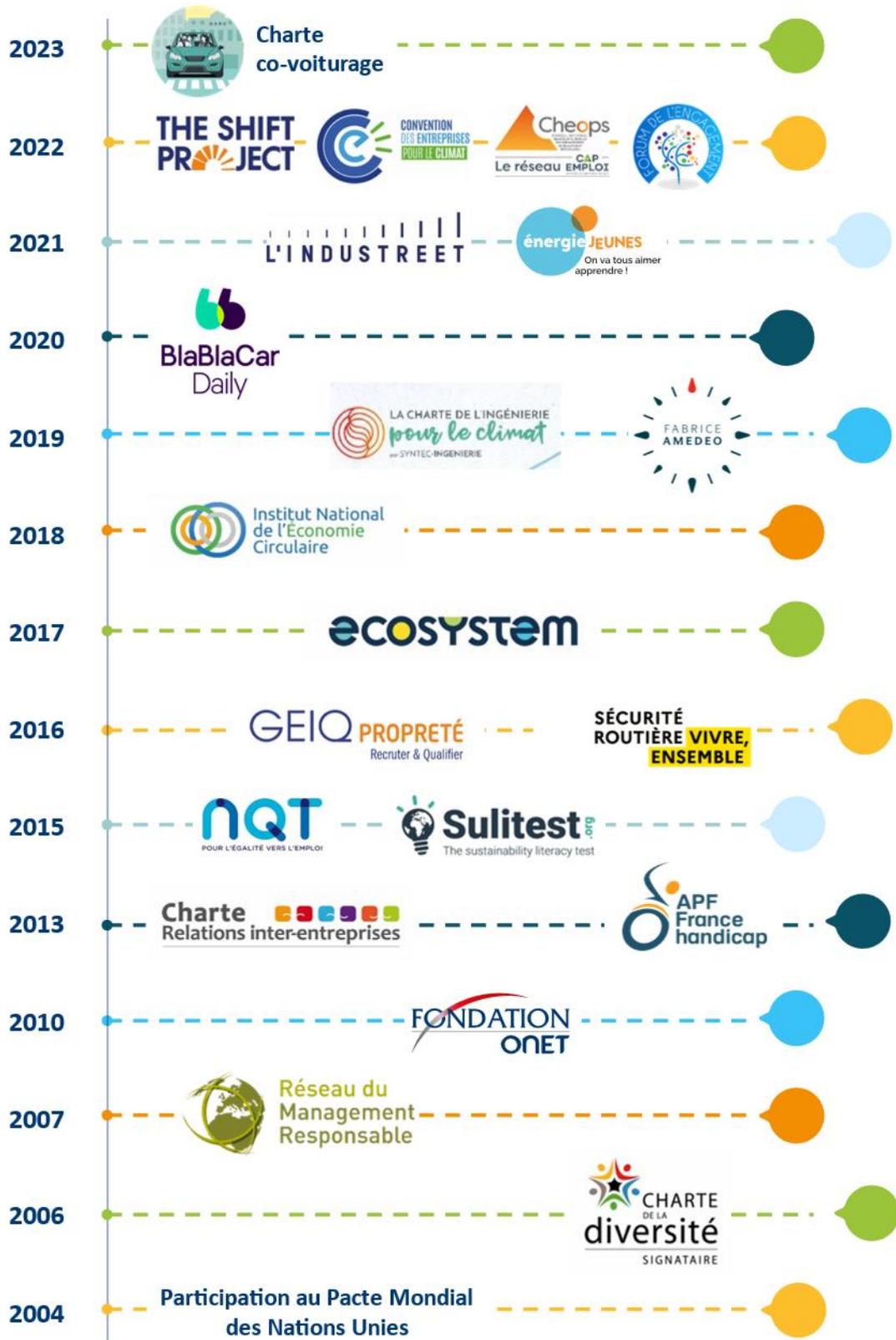
Ce « think tank », association française loi 1901 d'intérêt général, a été créée en 2010, à l'initiative d'un groupe d'experts, dont Jean-Marc Jancovici, Geneviève Féron-Creuzet et Michel Lepetit. La mission du shift Project est d'éclairer et d'influencer le débat sur la transition énergétique guidée par l'exigence de la rigueur scientifique.

L'objectif est l'atténuation du changement climatique et la réduction de la dépendance de l'économie aux énergies fossiles, particulièrement au pétrole.

Depuis septembre 2022, Onet a adhéré à l'association et rejoint le collège des donateurs afin de soutenir leurs travaux. Au-delà de la mission du Shift Project, cette adhésion nous permet aussi d'échanger avec des parties prenantes ou d'organiser des animations (fresques du climat ...).



Synthèse de nos engagements pour la Société





5.2 Notre fondation d'entreprise

Créée en 2010, notre fondation d'entreprise a pour objectif principal de soutenir l'action en faveur de la solidarité et de la lutte contre le mal-logement et la précarité.

La fondation est présidée par Benjamin Coquet, Membre du Conseil de surveillance de Onet SA. Un rapport d'activité est publié chaque année et disponible sur le site internet de la Fondation.



ŒUVRER POUR UN MONDE DIFFÉRENT

Mettre la condition des personnes au cœur de notre réflexion

Afin de contribuer au développement humain dans un environnement sain et sûr, notre fondation s'appuie sur l'engagement des collaborateurs du Groupe et la construction de partenariats avec des associations. Nous mettons en œuvre des actions concrètes en faveur des personnes en situation de précarité pour améliorer leur habitat et leur donner accès à l'hygiène et à l'aide alimentaire.

Soutenir & accompagner : nos moyens d'action

Depuis près de 15 ans, ce sont quelques **centaines de projets qui ont pu être réalisés** à destination des publics les plus démunis et d'associations partenaires en organisant des Journées de Solidarité et Logement et des collectes de biens de première nécessité. La fondation est également membre fondateur du fonds de dotation « *Entreprendre pour toi* ». Lancé en mars 2023, *Entreprendre pour toi* est un collectif d'entreprises mobilisé avec leurs collaborateurs auprès des associations du territoire Aix-Marseille-Provence qui agissent contre la précarité et le mal-logement.



Veiller chaque jour aux besoins des autres

La fondation est gérée quotidiennement par une équipe de deux personnes à plein temps. Ensemble, elles mettent en place et coordonnent nos actions et projets. Véritables interfaces entre les associations, les besoins des plus démunis et le Groupe, elles œuvrent pour trouver des solutions adaptées à toutes et tous.

Chaque année, nos collaborateurs se donnent rendez-vous pour la Journée de Solidarité et Logement afin d'améliorer le cadre de vie des personnes en situation de précarité.

Depuis 2011, la Journée de Solidarité et Logement a permis d'aider 120 structures d'accueil grâce à l'aide de plus de 2500 volontaires (depuis 3 ans, journée également réalisée à l'international).

En 2024, ce sont 20 projets qui ont été menés par 400 collaborateurs volontaires et ont permis l'accompagnement de près de 5000 personnes en situation de précarité.

Pour la troisième année, des projets ont vu le jour à l'international, portés par les équipes du Brésil, de l'Espagne, du Luxembourg et du Maroc.

Dans le cadre du projet collectif « Entreprendre pour toi », notre fondation aux côtés des entreprises et associations du territoire ont pérennisé leur mobilisation pour accompagner les ménages délogés à Marseille vers un logement durable avec des solutions concrètes de formation, d'insertion, d'accompagnement en matière de santé, d'accès au logement et de mobilité.

Assurer l'accès à l'hygiène et à l'aide alimentaire

Chaque année, la Fondation est partenaire des Banques alimentaires dans le cadre de leur grande collecte. Déployée à l'échelle nationale, les collaborateurs volontaires mettent en place une collecte au sein de leur site de travail et reversent les dons à la banque alimentaire de leur département ou à une association partenaire agissant sur la distribution alimentaire.

La Fondation déploie également une grande collecte de produits d'hygiène chaque mois de mars, afin de répondre aux besoins de nos associations partenaires.



Permettre aux collaborateurs de s'engager auprès des associations de leur territoire

En octobre 2024, le groupe renforce ses engagements sociaux en permettant aux collaborateurs en France de s'engager deux jours par an sur son temps de travail sur des missions d'intérêt général. Le mécénat de compétences est aujourd'hui reconnu comme un maillon essentiel de la chaîne de solidarité de nos territoires et permet d'apporter une réponse aux besoins des associations et aux demandes d'implication des collaborateurs de plus en plus importante.

La Fondation se charge de coordonner ce déploiement en sourçant les besoins associatifs à l'échelle nationale afin de mettre en lien les collaborateurs avec les structures associatives de leur territoire.



ANNEXES



INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE		IBERIA		BRÉSIL		LUXEMBOURG		GROUPE	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Part de Femmes Managers	%	28,8	29,0	42,6	45,0	52,6	42,4	60,0	59,4	30,1	31,5
Index égalité professionnelle	-	88,3	86,8	/	/	/	/	/	/	/	/
Part de Travailleurs Handicapés	%	5,8	5,8	7,4	9,6	1,6	1,7	0,3	0,3	5,3	5,6
Homme	%	41	40	/	32	/	51	/	0	/	39
Femme	%	59	60	/	68	/	49	/	100	/	6
Taux DOETH	%	5,6	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Nationalités											
Français	%	69	67	/	/	/	/	/	/	/	/
Européens	%	6	6	/	/	/	/	/	/	/	/
Hors- Europe	%	25	26	/	/	/	/	/	/	/	/
Pyramide des âges											
Moins de 18 ans	%	0,1	0,1	/	/	/	/	/	/	/	0,1
Entre 18 et 24 ans	%	5	5	/	3	/	5	/	5	/	5
Entre 25 et 29 ans	%	5	6	/	3	/	8	/	7	/	6
Entre 30 et 34 ans	%	8	7	/	4	/	10	/	11	/	7
Entre 35 et 39 ans	%	10	10	/	7	/	12	/	13	/	10
Entre 40 et 44 ans	%	12	12	/	10	/	13	/	14	/	12
Entre 45 et 49 ans	%	14	14	/	14	/	14	/	11	/	14
Entre 50 et 54 ans	%	17	17	/	18	/	13	/	17	/	16
Entre 55 et 59 ans	%	16	16	/	21	/	12	/	12	/	16
Entre 60 et 64 ans	%	10	10	/	17	/	8	/	9	/	11
65 ans et plus	%	3	3	/	3	/	4	/	0	/	3
Part d'embauches en alternance	%	0,6	0,9	/	/	/	/	/	/	/	/
SANTÉ & SÉCURITÉ											
Collaborateurs couverts par un système de management santé sécurité	%	/	35	/	100	/	100	/	100	/	51
Accidents mortels immédiats (AT)	Nb	4	1	0	0	0	0	0	0	4	1

INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE		IBERIA		BRÉSIL		LUXEMBOURG		GROUPE	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Taux de Fréquence	Tx	20,7	20,0	18,2	19,9	5,1	6,3	31,0	36,4	16,9	17,0
Taux de Gravité	Tx	2,27	2,28	1,08 ¹	1,06	0,04	0,03	0,94	1,23	1,58	1,58
Accidents de travail (AT) avec arrêt	Nb	1 045	1 012	172	199	96	123	33	43	1 346	1 377
Accidents de trajet (AJ) avec arrêt	Nb	/	435	/	26	/	89	/	17	/	567
Jours perdus en AT	Nb	114 413	115 720	9 788 ¹	10 622	700	654	997	1 447	125 898	128 443
Heures de formation dédiées à la sécurité	Nb	105 023	187 046	/	/	/	/	/	/	/	/
Dépenses consacrées aux formations sécurité	K€	4 397	8 539	/	/	/	/	/	/	/	/
Turnover	%	/	13,6	/	26,3	/	76,5	/	18,3	/	22,9
Absentéisme Médical	%	7,5	7,5	/	/	/	/	/	/	/	/
Maladies professionnelles	Nb	122	114	0	3	0	0	0	0	122	117
GESTION DES COMPÉTENCES											
Heures de formation par salarié	Tx	4,7	5,4	4,0	2,7	/	/	/	/	4,6	5,0
Homme	Tx	/	9,3	/	7,2	/	/	/	/	/	9,2
Femme	Tx	/	2,4	/	1,8	/	/	/	/	/	2,3
Heures de formation	Nb	227 006 ²	260 934	31 948 ²	20 163	/	/	/	/	258 954 ²	281 097
Part de salariés formés	%	22	27	/	31	/	/	/	/	/	28
Salariés formés	Nb	10 624	13 290	/	2 309	/	/	/	/	/	15 599
Formations certifiantes ou diplômantes réalisées	Nb	/	7312	/	/	/	/	/	/	/	/
Part de la masse salariale consacrée à la formation	%	2,6	2,9	0,3	0,4	/	/	/	/	2,3	2,5

¹ La donnée 2023 du nombre de jours perdus en AT pour Onet Iberia a été modifié rétroactivement suite une évolution de l'outils de reporting qui ne prenait en compte uniquement les jours travaillés perdus et non les jours calendaires. Cette révision influence également sur la valeur du Taux de Gravité 2023 pour Onet Iberia.

² Historiquement, les données des heures de formations été publiées avec un an de décalage (N-1) pour le reporting réglementaire BDESE en France. En 2024, nous reportons pour la première fois les données annuelles 2023 et 2024.

INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE		IBERIA		BRÉSIL		LUXEMBOURG		GROUPE	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
UNIVERSITÉ ONET											
Diplômés Université Onet	Nb	25	29	/	/	/	/	/	/	/	/
Certifiés Université Onet	Nb	35	57	/	/	/	/	/	/	/	/
CLIMAT SOCIAL											
Cotisations patronale versée en protection sociale	K€	15 594	16 575	/	/	/	/	/	/	/	/
Salariés couverts par protection sociale	%	/	100	/	100	/	100	/	100	/	100
Salariés couverts par une Convention Collective	%	/	99	/	100	/	100	/	97	/	99
Salariés couverts par un représentant des travailleurs	%	/	99	/	76	/	/	/	/	/	96

Indicateurs de performance en matière environnementale

Les absences de données (cases grisées et vides) sont détaillées dans la note méthodologique.

INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE		IBERIA		BRÉSIL		LUXEMBOURG		GROUPE	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
CHANGEMENT CLIMATIQUE (SYNTHÈSE)											
Émissions GES Scope 1 + 2 + 3 (Location-based)	TeCO2	149 734	148 159	/	/	/	/	/	/	/	/
Émissions GES Scope 1 + 2 + 3 (Market-based)	TeCO2	149 571	147 910	/	/	/	/	/	/	/	/
Émissions GES Scope 1	TeCO2	12 873 ³	12 505	5 248	5 402	226	330	100	127	18 447	18 364
Émissions GES Scope 2 - Location-based	TeCO2	278 ⁴	313	62	84	15	17	/	/	355 ⁴	414
Émissions GES Scope 2 - Market-based	TeCO2	115	65	1	2	15	17	/	/	131	83
Émissions GES Scope 3 (Total)	TeCO2	136 583 ⁵	135 341	/	/	/	/	/	/	/	/
Part de consommation d'électricité renouvelable	%	30,4 ⁶	30,3	98,0	97,9	0,0	0,0	/	/	31,8 ⁵	32,4
FLOTTE VÉHICULE											
Part de véhicules renouvelés <50g CO2e/km	%	14	20	/	/	/	/	/	/	/	/
Part de véhicules 100% électrique	%	4,4	6,6	1,6 ⁷	2,3	/	/	10,3	9,1	4,3	6,4
Points de recharges électriques installés en agence	Nb	104	159	8	14	/	/	1	6	113	180
Points de recharges électriques installés aux domiciles collaborateurs	Nb	68	113	/	/	/	/	/	/	68	113

³ En début octobre 2023, le Groupe Onet a cédé sa filiale Entreprise Brunelle. Les émissions de GES scope 1 en incluant Brunelle représentent 14 222 tCO2e en 2023, en France. La méthodologie de calcul des émissions directes de scope 1 a également été modifiée en 2024 (voir la note méthodologique pour plus de détails).

⁴ La donnée 2023 des émissions GES de scope 2 a évolué en 2024 à la suite d'un changement de méthodologie (voir la note méthodologique pour plus de détails).

⁵ En début octobre 2023, le Groupe Onet a cédé sa filiale Entreprise Brunelle. Les émissions de GES scope 3 en incluant Brunelle représentent 138 476 tCO2e en 2023, en France.

⁶ La donnée 2023 de la part de consommations d'électricité renouvelable pour la France a été modifiée en 2024 à la suite de la réception du certificat 2023 de consommation d'électricité renouvelable de notre prestataire de datacenter externe.

⁷ La donnée 2023 de la part de véhicules 100% électrique pour Onet Iberia a été modifiée en 2024 à la suite du recalcul du parc véhicule afin d'exclure les camions poids-lourds de l'indicateur.

8 En début octobre 2023, le Groupe Onet a cédé sa filiale Entreprise Brunelle. Les émissions de GES scope 1 en incluant Brunelle représentent 14 222 tCO₂e en 2022, et 14 436 tCO₂e en 2023, en France.

9 En début octobre 2023, le Groupe Onet a cédé sa filiale Entreprise Brunelle. Les émissions de GES scope 3 en incluant Brunelle représentent 138 476 tCO₂e en 2022 et 136 967 tCO₂e en 2023 en France.

INDICATEURS	UNITÉ	FRANCE			IBERIA			BRÉSIL			LUXEMBOURG			GROUPE		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Scope 3.6 - Déplacements Professionnels	TeCO ₂	513	392	302	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Scope 3.7 - Déplacements Domicile-Travail	TeCO ₂	45 678	43 809	43 914	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Scope 3.8 - Actifs en leasing amont	TeCO ₂	15	23	27	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Scope 3.9 - Transport de marchandises aval	TeCO ₂	1 674	1 748	1 717	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Scope 3.10 - Traitements des produits vendus	TeCO ₂	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Scope 3.11 - Utilisation des produits vendus	TeCO ₂	331	238	162	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Scope 3.12 - Fin de vie des produits vendus	TeCO ₂	2 145	1 933	1 836	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Scope 3.13 - Actifs en leasing aval	TeCO ₂	88	86	87	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Scope 3.14 - Franchises	TeCO ₂	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Scope 3.15 - Investissements	TeCO ₂	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Part de consommation d'électricité renouvelables	%	30,2	30,4	30,3	98,0	98,0	97,9	0,0	0,0	0,0	/	/	/	31,7	31,8	32,4

Tableau de bord ESG Groupe ONET (Par Sociétés France de plus de 500 salariés inscrits)

Indicateurs de performance en matière sociale

Les absences de données (cases grisée et vides) sont détaillées dans la note méthodologique.

INDICATEURS	UNITÉ	ENTREPRISE REINIER		ONET SECURITE SOLUTIONS HUMAINES		ONET ACCUEIL		ONET SERVICES		ONET TECHNOLOGI ES TI		ONET TECHNOLOGI ES ND		ONET TECHNOLOGI ES CN		ONET AIRPORT SERVICES PARIS		ONET LOGISTIQUE	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
EFFECTIF AU 31/12																			
Effectif Inscrit (périmètre ESG)	Nb	2 570	2 661	5 681	5 504	757	779	32067	32193	1 566	1 571	496	744	682	524	418	644	871	830
Homme	%	66	67	86	86	36	37	27	28	72	72	83	81	84	87	98	98	84	83
Femme	%	34	33	14	14	64	63	73	72	28	28	17	19	16	13	2	2	16	17
Temps Plein	%	65	64	89	88	45	44	24	24	99	98	97	96	73	68	100	100	96	96
Homme	%	73	74	86	86	26	23	53	53	73	73	85	84	82	83	98	98	84	84
Femme	%	27	26	14	14	74	77	47	47	27	27	15	16	18	17	2	2	16	16
Temps Partiel	%	35	36	11	12	55	56	76	76	1	2	3	4	27	32	0	0	4	4
Homme	%	51	54	87	86	45	48	19	20	18	22	6	27	91	96	0	100	68	64
Femme	%	49	46	13	14	55	52	81	80	82	78	94	73	9	4	0	0	32	36
Contrat Permanent	%	83	81	88	91	86	85	86	84	97	98	95	95	94	94	65	65	94	95
Homme	%	65	66	87	86	37	39	26	27	73	72	84	81	84	87	99	98	85	84
Femme	%	35	34	13	14	63	61	74	73	27	28	16	19	16	13	1	2	15	16
Contrat Temporaire	%	17	19	12	9	14	15	14	16	3	2	5	5	6	6	35	35	6	5
Homme	%	71	72	84	83	33	26	34	33	39	52	65	81	86	83	97	98	65	64
Femme	%	29	28	16	17	67	74	66	67	61	48	35	19	14	17	3	2	35	36
Effectif ETP Légal	Nb	2 216	2135	5062	5078	439	470	16413	16066	1 554	1 628	471	699	616	475	368	482	1029	993
Homme	%	68	69	87	86	26	28	35	36	74	72	85	83	84	87	99	98	86	86
Femme	%	32	31	13	14	74	72	65	64	26	28	15	17	16	13	1	2	14	14

INDICATEURS	UNITÉ	ENTREPRISE REINIER		ONET SECURITE SOLUTIONS HUMAINES		ONET ACCUEIL		ONET SERVICES		ONET TECHNOLOGI ES TI		ONET TECHNOLOGI ES ND		ONET TECHNOLOGI ES CN		ONET AIRPORT SERVICES PARIS		ONET LOGISTIQUE	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
DIVERSITÉ & INCLUSION																			
Part de Femmes Managers	%	27,6	24,1	11,4	12,2	57,1	40,0	32,8	31,5	19,4	22,0	23,1	23,6	18,1	15,3	60,0	50,0	35,4	34,8
Index égalité professionnelle	-	94	94	84	89	88	89	89	89	84	89	80	81	94	92	/	/	85	89
Part de Travailleurs Handicapés	%	7,4	6,0	3,8	3,9	6,1	6,3	6,5	6,4	4,0	4,5	2,8	2,2	2,2	2,9	2,2	4,7	5,5	6,9
Homme	%	/	61	/	79	/	12	/	31	/	58	/	75	/	73	/	100	/	82
Femme	%	/	39	/	21	/	88	/	69	/	42	/	25	/	27	/	0	/	18
Taux DOETH	%	7,4	/	3,8	/	5,9	/	6,4	/	4,6	/	3,1	/	2,2	/	2,4	/	6,2	/
Nationalités																			
Français	%	62	60	75	76	94	93	64	62	98	97	98	97	95	94	68	70	74	75
Européens	%	4	4	2	2	2	2	8	8	1	1	1	1	1	1	1	2	4	3
Hors- Europe	%	34	36	24	23	4	5	28	30	2	2	1	2	4	5	30	28	22	22
Pyramide des âges																			
Moins de 18 ans	%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entre 18 et 24 ans	%	6	6	5	5	34	35	4	4	8	7	9	9	10	8	6	8	5	5
Entre 25 et 29 ans	%	7	7	6	6	15	14	4	4	13	13	11	12	15	15	4	6	10	8
Entre 30 et 34 ans	%	8	8	8	8	12	11	7	6	13	13	12	12	16	21	6	7	13	13
Entre 35 et 39 ans	%	9	10	11	10	10	11	9	9	16	15	16	18	16	13	8	8	16	14
Entre 40 et 44 ans	%	12	13	13	13	7	7	12	12	14	15	14	14	16	15	15	14	14	15
Entre 45 et 49 ans	%	13	13	15	15	5	6	15	14	12	11	10	11	9	10	18	18	15	14
Entre 50 et 54 ans	%	16	15	17	17	6	6	18	18	11	11	13	12	7	7	21	18	12	13
Entre 55 et 59 ans	%	17	16	13	13	4	5	17	17	10	9	11	10	7	6	16	14	10	12
Entre 60 et 64 ans	%	10	10	8	9	3	3	11	11	3	4	4	3	3	5	5	7	4	5

INDICATEURS	UNITÉ	ENTREPRISE REINIER		ONET SECURITE SOLUTIONS HUMAINES		ONET ACCUEIL		ONET SERVICES		ONET TECHNOLOGI ES TI		ONET TECHNOLOGI ES ND		ONET TECHNOLOGI ES CN		ONET AIRPORT SERVICES PARIS		ONET LOGISTIQUE	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
GESTION DES COMPÉTENCES																			
Heures de formation par salarié	Tx	3,7	5,2	7,6	10,7	1,5	0,9	1,5	1,5	47,2	51,0	30,0	28,5	22,1	25,6	4,0	3,6	4,2	6,3
Homme	Tx	/	5,7	/	10,6	/	1,0	/	2,8	/	54,1	/	31,9	/	26,4	/	3,6	/	6,5
Femme	Tx	/	4,1	/	11,2	/	0,8	/	1,0	/	43,1	/	13,9	/	19,8	/	5,2	/	5,4
Heures de formation	Nb	9 441	13775	43330	58821	1 161	665	47440	48705	73977	80087	14895	21239	15082	13392	1 663	2 337	3 663	5 222
Part de salariés formés	%	32	83	42	53	24	28	11	12	94	97	89	89	76	85	44	35	32	37
Nombre de formations certifiantes ou diplômantes réalisées	Nb	/	1621	/	1 512	/	21	/	1 794	/	582	/	618	/	234	/	32	/	235
Part de la masse salariale consacrée à la formation	%	0,7	0,8	1,0	1,3	0,4	0,2	0,5	0,5	3,6	3,6	4,5	3,9	3,0	3,5	0,5	0,5	0,8	1,1
Nombre de diplômés Université Onet	Nb	3	0	2	2	0	0	13	12	2	2	0	2	1	1	0	0	3	0
Nombre de certifiés Université Onet	Nb	0	1	0	0	0	0	0	18	0	4	0	5	0	3	0	0	0	0

Indicateurs de performance en matière environnementale

Les absences de données (cases grisée et vides) sont détaillées dans la note méthodologique.

INDICATEURS	UNITÉ	ENTREPRISE REINIER		ONET SECURITE SOLUTIONS HUMAINES		ONET ACCUEIL		ONET SERVICES		ONET TECHNOLOGIES TI		ONET TECHNOLOGIES ND		ONET TECHNOLOGIES CN		ONET AIRPORT SERVICES PARIS		ONET LOGISTIQUE	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
CHANGEMENT CLIMATIQUE																			
Émissions GES Scope 1 + 2 +3 (Location-based)	TeCO2	6 364	5 372	10374	11256	846	919	60138	59703	7 589	7 248	4 925	8 399	12 334	11 575	1790	2474	3476	3 559
Émissions GES Scope 1 + 2 +3 (Market-based)	TeCO2	6 364	5 371	10372	11251	846	919	60091	59631	7 572	7 218	4 896	8 355	12 327	11 565	1790	2474	3476	3 558
Émissions GES Scope 1	TeCO2	547	563	826	844	52	46	6 000	5 778	654	598	535	521	681	701	36	31	350	353
Émissions GES Scope 2 - Location-based	TeCO2	1	1	4	6	0	0	81	90	29	37	51	55	11	13	0	0	1	1
Émissions GES Scope 2 - Market-based	TeCO2	0	0	1	1	0	0	34	18	12	8	21	11	5	3	0	0	0	1
Emissions GES Scope 3 (Total)	TeCO2	5 816	4 807	9544	10406	794	873	54058	53835	6 906	6 613	4 339	7 823	11 642	10 861	1754	2442	3125	3205
Part de consommation d'électricité renouvelables	%	29,5	27,7	30,1	30,0	/	/	30,0	29,8	29,9	29,8	30,0	29,7	30,0	29,6	/	/	26,7	19,2
FLOTTE VÉHICULES																			
Part de véhicules renouvelées <50g CO2e/km	%	13	38	8	20	0	0	16	14	6	62	17	55	0	18	100	42	15	18
Part de véhicules 100% électrique	%	3	3,6	5	6	4	4	5	7	2	4	1	6	1	1	21	50	6	10

Note Méthodologique

Contexte

Au niveau européen, la directive 2014/95/UE sur le reporting extra-financier (NFRD pour Non-Financial Reporting Directive), modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, a été adoptée le 22 octobre 2014. Cette directive a été transposée en droit national français, en 2017, par les articles L. 225-102-1, et R. 225-104 à R. 225-105-2 du code de commerce. En vertu de cette réglementation, les entreprises qui dépassent certains seuils doivent élaborer, chaque année, une déclaration annuelle de performance extra-financière (DPEF).

Pour contribuer à l'ambition du Groupe de devenir une entreprise à impact et pour illustrer ses engagements et ses réalisations en matière de responsabilité sociétale, ONET publiait jusqu'en 2022, un rapport annuel de Développement Responsable sur le périmètre France.

À partir de l'exercice 2023, le groupe ONET a souhaité faire évoluer son organisation et sa gouvernance en simplifiant son organigramme. Cela s'est traduit par une fusion-absorption entre la Holding Reinier (SAS) et Onet, la maison mère Onet SA est désormais soumise à la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) sur l'ensemble de ses filiales françaises et étrangères intégrées dans sa consolidation financière conformément à l'article L. 233-16.

Le Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) 2024 reprend les politiques, plans d'actions et indicateurs clés de performance au regard des enjeux, impacts, risques, et opportunités prioritaires pour Onet. Les indicateurs pertinents à la gestion des risques majeurs identifiés sont soumis à vérification par un organisme tiers indépendant.

En Espagne, la Loi 11/2018, du 28 décembre, transpose également la directive européenne 2014/95/EU sur la diffusion d'information non financières en droit national. Il est à remarquer que dans la transcription espagnole figurent plus d'exigences que celles prévues dans la Directive Européenne et celles-ci diffèrent de la transcription française sur certains points. À ce titre, Onet Iberia, publie également pour l'exercice 2024, une déclaration individuelle couvrant les activités des entités espagnoles, dite Estado de Información No Financiera (EINF), conforme à la réglementation nationale.

Analyse de double matérialité

Notre analyse de double matérialité mentionnée au chapitre 2.2.1, s'est déroulée selon les étapes ci-dessous. Notre méthodologie est décrite dans une procédure interne et est revue annuellement.

- 1.** Sélection des enjeux et sous-enjeux pertinents au niveau des différentes activités du Groupe par la Direction Développement Responsable selon la liste de l'ESRS 1 – Annexe A (AR16). À la suite d'entretiens avec les interlocuteurs métiers, supports, QSE, et RHs, plusieurs sous-enjeux sont identifiés, ainsi que des informations sur les BU et/ou secteurs d'activités concernés, et leur positionnement dans la chaîne de valeur. Dans une démarche d'amélioration continue, nous considérons les échanges avec nos parties prenantes tout au long de l'année dans l'identification de sous-enjeux pouvant devenir matériels.
- 2.** Formulation des IROs (Impacts, Risques, Opportunités) par la Direction Développement Responsable et validation des scénarios et suppositions avec les interlocuteurs métiers, supports, QSE, et RHs. L'approche utilisée dans la formulation des IROs est la notion de « scénario maximal crédible ». Les suppositions utilisées dans la formulation des scénarios sont basées sur des éléments scientifiques crédibles. Pour les IROs de risques climatiques chroniques, nous nous basons sur les projections du GIEC les plus pessimistes en matière de réchauffement climatique (SSP5-8.5 ; +4°C d'ici 2100). Pour les IROs de risques climatiques de transition, nous nous basons sur les projections du GIEC les plus strictes de transition sociétale vers la neutralité carbone d'ici 2050 [SSP1-2.6 (+2°C d'ici 2100) et SSP1-1.9 (+1,5°C d'ici 2100)].
- 3.** Organisation d'ateliers de cotation des différents IRO par métier. Conformément avec les attentes de la CSRD, les IROs sont cotés en analyse « brute », autrement dit « en l'absence d'actions existantes ou planifiés ». En effet, la logique de cet exercice n'est pas d'identifier les risques d'entreprises, mais d'identifier les enjeux matériels aux activités du Groupe du point de vue obligations réglementaires de reporting extra-financier (CSRD).

En matérialité financière, la cotation des risques et opportunités est calculée en multipliant la note gravité par la note probabilité.

En matérialité d'impact :

- La cotation des impacts réels négatifs et les impacts potentiels négatifs sur les droits humains est calculée par la gravité (moyenne des cotations d'ampleur, étendue, et irrémédiabilité) multipliée par la probabilité maximale (« 4 »).
- La cotation des impacts potentiels négatifs est calculée par la gravité (moyenne des cotations d'ampleur, étendue, et irrémédiabilité) multipliée par la probabilité.
- La cotation des impacts réels positifs est calculée par la moyenne de l'ampleur et de l'étendue, multipliée par la probabilité maximale (« 4 »).
- La cotation des impacts potentiels positifs est calculée la moyenne de l'ampleur et de l'étendue, multipliée par la probabilité.

4. Consolidation des cotations proposées pour chaque métier et identification des enjeux et sous-enjeux matériels pour le Groupe. Nous ne considérons pas de pondération entre les cotations des différentes BU, ni entre statut hiérarchique. Dans le cas où un IRO est commun à plusieurs BU et que les cotations sont cohérentes, alors la moyenne des cotations est prise. Dans le cas où un IRO est particulièrement critique pour une BU ou un secteur d'activité alors la cotation la plus élevée est retenue. Nous considérons que si un IRO est matériel pour une BU/activité, alors il est matériel pour le Groupe.

5. Revue et validation des résultats par le comité ESG.

Indicateurs ESG

Indicateur	Note Méthodologique
Effectif Inscrit (périmètre ESG)	Salariés inscrits à l'effectif au 31/12/N. Chaque salarié compte pour 1 quel que soit son temps de travail. Les salariés dont le contrat prend fin au 31/12/N sont comptabilisés dans les effectifs de l'année d'exercice.
Effectif ETP Légal	L'effectif Equivalent Temps Plein (ETP) est une unité de mesure proportionnelle au nombre d'heure travaillées par un salarié. Est considéré la prise en compte intégrale des CDI temps plein, prorata du temps contractuel des CDI temps partiel, et la moyenne des effectifs sur les 12 derniers mois proratisés en fonction du temps de présence et du temps de travail pour les CDD et CTT d'accroissement. La durée mensuelle légale du travail dans chaque pays est considérée selon chaque convention collective.
Part de Femmes en position de Top Management	Top management est interprété comme étant le comité exécutif d'Onet. Il siège en France et rassemble les représentants des structures opérationnelles significatives du Groupe.
Part de Femmes Managers	Part de femme manager sur le nombre total de manager. La définition de manager varie par pays car il n'existe pas de correspondances exactes entre les filiales. Les postes retenus dans la définition de 'Manager' ont pour objectif de cibler le % de femmes dans des postes décisionnels sans nécessairement gérer une équipe. En France, sont considérés comme manager les effectifs ayant un statut CSP 'Cadre' et 'Cadre Dirigeant'.
Index égalité professionnelle	Indicateur spécifique à la réglementation française pour les entreprises de plus de 50 salariés, déclaré aux autorités administrative compétence annuellement au mois de mars pour l'année d'exercice. Le calcul est effectué à partir d'un simulateur-calculateur mis à disposition en ligne par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

<p>Part de Travailleurs Handicapés</p>	<p>Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés présents dans l'année quel que soit son temps de travail, et la période de présence dans l'année N, sur l'effectif total inscrit au 31/12. Les salariés quittant l'entreprise durant l'année d'exercice sont comptabilisés.</p> <p>Les critères de reconnaissance du statut de travailleur handicapé sont fixés par les autorités administratives compétentes de chaque pays.</p> <p>En France, les salariés de la société monégasque Emone sont exclus.</p>
<p>Taux DOETH</p>	<p>Taux de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH). Indicateur spécifique à la réglementation française déclaré aux autorités administratives compétentes annuellement au mois de mai. Nous reportons ainsi, dans la DPEF publiée en avril N+1, le taux DOETH relatif à l'année N-1.</p> <p>Sont pris en compte les personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivrée par autorités administratives françaises, des victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle (AT-MP), des pensionnés d'invalidité, des mutilés de guerre et assimilés, des titulaires de la carte d'invalidité ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). En France, l'obligation réglementaire est de 6%.</p> <p>Un coefficient est appliqué en fonction de critères légaux comme l'âge, si la personne vient de pôle emploi ou de milieux adaptés, durée de validité de la reconnaissance du handicap, chômeur de longue durée, etc.</p>
<p>Part d'embauches en alternance</p>	<p>Part de salariés de moins de 26 ans en contrat d'alternance (sont inclus les contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation), présents à l'effectif au cours de la période de reporting sur l'effectif inscrit au 31/12.</p> <p>Seuls les salariés ayant moins de 26 ans lors de leur embauche en alternance sont pris en compte. Tous les salariés ayant occupé un poste en contrat en alternance durant la période de reporting (déjà en poste et nouvelles embauches) sont pris en compte, y compris ceux dont le contrat a pris fin au cours de la période.</p> <p>Indicateur déclaré pour la France uniquement. Le concept d'alternance n'existe pas à l'international.</p>
<p>Collaborateurs couverts par un système de management santé sécurité</p>	<p>Sont comptabilisés les salariés inscrits rattachés aux agences Onet bénéficiant d'une des certifications santé sécurité suivantes obtenues, renouvelées, ou en cours de validité en 2024 : ISO 45001, MASE, CEFRI, ISAGO.</p>
<p>Accidents mortels immédiats (AT)</p>	<p>Décès immédiats (sous-entendu dans les 24h) survenus durant l'année d'exercice, observés sur le lieu et à l'occasion du travail, ou lors du trajet domicile - travail, quelle qu'en soit la cause, ou si le décès survient lors d'une prise en charge par les Services de Secours ou le jour même d'une admission pour hospitalisation, après une de ces situations.</p>

<p>Taux de Fréquence</p>	<p>Rapport entre le nombre d'accidents (AT) survenus sur le lieu et à l'occasion du travail, ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins un jour (hors jour de l'accident), multiplié par 1 000 000, sur le nombre d'heures travaillées, au cours d'une période de 12 mois. Les salariés ayant quitté l'effectif en cours de période de calcul sont à prendre en compte dans la comptabilisation des accidents et des jours d'arrêt de travail.</p> <p>Pour Onet Iberia, le calcul utilise les heures de travail théoriques et non réelles. Le risque de sous-estimation est estimé à 2% sur la donnée Groupe.</p>
<p>Taux de Gravité</p>	<p>Rapport entre le nombre de jours perdus en arrêt de travail (AT) consécutifs à un accident survenu sur le lieu et à l'occasion du travail, ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins un jour (hors jour de l'accident), multiplié par 1 000, sur le nombre d'heures travaillées, au cours d'une période de 12 mois.</p> <p>Pour Onet Iberia, le calcul utilise les heures de travail théoriques et non réelles. Le risque de sous-estimation est estimé à 2% sur la donnée Groupe.</p>
<p>Accidents de travail (AT) avec arrêt</p>	<p>Nombre d'accidents, hors accident de trajet, avec arrêt de travail supérieur ou égal à 24 h, survenus dans l'année d'exercice.</p> <p>Sont pris en compte les accidents de travail entraînant une absence d'au moins une journée (même si la réglementation locale impose seulement le suivi des accidents avec arrêt supérieur à 3 jours) et les accidents survenus lors de déplacements professionnels (Accidents de mission).</p> <p>Ne sont pas pris en compte les accidents de trajet (domicile-lieu habituel de travail), les accidents n'entraînant aucune absence (en dehors du jour de l'accident), les rechutes, les accidents de travail rejetés et classés par l'administration nationale, et les accidents mortels immédiats.</p>
<p>Nombre de jours perdus en AT</p>	<p>Nombre de jours perdus en arrêt de travail (AT) consécutifs à un accident survenu sur le lieu et à l'occasion du travail. Le décompte des jours d'arrêt commence à partir du lendemain du jour de l'accident de travail.</p> <p>Sont pris en compte les jours d'arrêt en année N, occasionnés par un accident survenu sur une année précédente, et les jours d'arrêt des accidents contestés par l'employeur mais sur lesquels l'autorité administrative ne s'est pas prononcée à la date de clôture du reporting.</p>
<p>Heures de formation dédiées à la sécurité</p>	<p>Heures de formation, présentielles ou digitales, closes et dispensées sur la période de reporting sur thème de la santé & sécurité. Il est possible d'effectuer des filtres sur des domaines de formation, à partir d'un numéro de rubrique.</p> <p>Les filiales Onet Brésil et Onet Luxembourg sont exclues du périmètre de reporting en 2023 et 2024 en raison d'absence d'outil de suivi de formation.</p>

<p>Turnover</p>	<p>Salariés inscrits sortis de l'effectif pendant l'année de reporting pour tous motifs (hors fin de contrats CDD, Fin de période d'apprentissage, et transferts) sur l'effectif total inscrit au 01/01/N .</p> <p>Pour 2024, première année de reporting sur cet indicateur, les entités Onet Brésil et Onet Luxembourg ont exclu les départs pour les motifs suivants : départs en retraite et décès. Onet Luxembourg exclus également les contrats CDD.</p>
<p>Absentéisme Médical</p>	<p>Total des heures d'absence comptabilisées sur la base des jours ouvrés pendant la période de reporting ramenées au temps de travail théorique (=contractuel) des salariés.</p> <p>Sont pris en compte les motifs d'absence suivants : Maladie, Maladie professionnelle, Absence autorisée ou non, accident de trajet, accident de travail, congés sans solde, mi-temps thérapeutique, et rechute. Les salariés entrés ou sortis en cours d'année sont à pris en compte dans le calcul de l'indicateur.</p> <p>Cet indicateur est suivi en France uniquement.</p>
<p>Maladies professionnelles</p>	<p>Maladies dont le caractère professionnel a été reconnu par l'administration nationale, au regard des codifications maladie retenues par cette dernière dans chaque pays, au cours de la période de reporting. Les maladies professionnelles sur lesquelles l'autorité administrative ne s'est pas prononcée à la date de clôture du reporting annuel ne seront pas comptabilisées sur l'exercice N mais sur l'exercice de la date de leur reconnaissance.</p>
<p>Heures de formation</p>	<p>Sont prises en compte toutes les sessions de formations closes, présentes ou digitales, dispensées sur la période de reporting . On entend par « closes » les sessions de formations pour lesquelles ONET a reçu, des organismes de formations, l'ensemble des documents nécessaires à la clôture du dossier. Les heures de formations réalisées par un salarié parti au cours de l'exercice sont prises en compte.</p> <p>Les filiales Onet Brésil et Onet Luxembourg sont exclues du périmètre de reporting en raison d'absence d'outil de suivi de formation pour cette année.</p>
<p>Nombre de salariés formés</p>	<p>Nombre de salariés ayant complété une formation au cours de l'exercice sur le nombre total de salariés inscrit à au 31/12.</p>
<p>Part de la masse salariale consacrée à la formation</p>	<p>Dépenses consacrées aux formations sur le montant total des charges de personnel (=masse salariale). Le montant des charges de personnel est la somme des salaires et charges sociales versés.</p>

<p>Nombre de diplômés Université Onet</p>	<p>Par diplômés, sont prises en considération les formations certifiantes closes sanctionnées par un diplôme validé selon les critères d'attribution définis en interne. On entend par « closes » les sessions de formations pour lesquelles ONET a reçu l'ensemble des documents nécessaires à la clôture du dossier.</p> <p>Les formations diplômantes Onet inclus les cursus suivants : PMO-Manager de Proximité et MCR-Manager un Centre de Responsabilités</p> <p>L'indicateur est suivi sur le périmètre France uniquement, car le programme n'est pas développé à l'international.</p>
<p>Nombre de certifiés Université Onet</p>	<p>Par certifiés, sont prises en considération les formations certifiantes closes sanctionnées par un diplôme validé selon les critères d'attribution définis en interne. On entend par « closes » les sessions de formations pour lesquelles ONET a reçu l'ensemble des documents nécessaires à la clôture du dossier.</p> <p>Les formations certifiantes Onet inclus les cursus suivants : Nouveaux Managers (ex. Filières Régionales), Excellence Commerciale, et Lean Management.</p> <p>L'indicateur est suivi sur le périmètre France uniquement, car le programme n'est pas développé à l'international.</p>
<p>Emissions GES Scope 1</p>	<p>Emissions CO2e comptabilisées en conformité avec la méthode GHG Protocol. Le scope 1 regroupe les sous-postes 1.1 émissions de directes de sources fixes (bâtiments) et 1.2 mobiles (véhicule en propriété, location longue durée (LLD), et tous autres engins et machines utilisées dans le cadre de nos prestations). Les sous postes 1.3 émissions directes des procédés, et 1.4 émissions directes fugitives ne sont pas applicables à nos activités.</p> <p>En 2024, nous avons modifié la méthodologie de calcul sur les années précédentes afin de prendre en compte uniquement la partie 'combustion' des facteurs d'émissions. Les bilans carbone du Groupe sont centralisés en France afin d'assurer une uniformité de méthode. Les facteurs d'émissions utilisés sont disponibles sur la Base Carbone V23.4 administrée par l'ADEME. A date, les facteurs d'émissions de la France sont utilisés également pour les pays à l'international en l'absence de facteurs d'émissions spécifiques par fournisseurs.</p> <p>L'indicateur exclue les consommations de gaz des bâtiments de Onet Luxembourg car les bâtiments sont exclusivement en location et le propriétaire n'est pas en mesure de fournir le détail des consommations.</p>

<p>Emissions GES Scope 2</p>	<p>Emissions CO2e comptabilisées en conformité avec la méthode GHG Protocol. Le scope 2 est reporté séparément selon les méthodes "location-based" et "market-based" . Sont inclus les consommations de l'ensemble de nos bâtiments en location ou propriété, bornes de recharges électriques installées en agences et aux domiciles de nos collaborateurs, et data centers.</p> <p>En 2024, nous avons modifié la méthodologie de calcul sur les années précédentes afin de prendre en compte uniquement la partie 'combustion' des facteurs d'émissions. Les bilans carbone du Groupe sont centralisés en France afin d'assurer une uniformité de méthode. Les facteurs d'émissions utilisés sont disponibles sur la Base Carbone V23.4 administrée par l'ADEME.</p> <p>Sont exclues du périmètre les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité car non pertinentes aux activités du Groupe. L'indicateur exclus également les consommations d'électricité des bâtiments de Onet Luxembourg car les bâtiments sont exclusivement en location et le propriétaire n'est pas en mesure de fournir le détail des consommations.</p>
<p>Emissions GES Scope 3</p>	<p>Emissions CO2e comptabilisées en conformité avec la méthode GHG Protocol. Le scope 3 couvre l'intégralité des 15 sous-postes obligatoires. En 2024, uniquement les données du périmètre France sont comptabilisées. Nous allons étendre ce périmètre en 2025.</p> <p>Les facteurs d'émissions utilisés sont disponibles sur la Base Carbone V23.4 administrée par l'ADEME.</p> <p>Les sous-postes d'émissions suivants sont exclus car non applicables aux activités du Groupe:</p> <p>3.4 'Transport de Marchandises Amont' (les émissions de transports sont déjà comptabilisées dans 3.1 'Achats de biens et services' via les facteurs d'émissions de la Base Carbone); 3.10 'Traitements de produits vendus' (les produits vendus par certaines sociétés du Groupe sont destinés à un usage directe et ne nécessitent pas de traitements additionnels après la vente); 3.14 'Franchises' (cette activité c'est pas applicable au modèle d'affaire du Groupe Onet); 3.15 'Investissements' (cette activité c'est pas applicable au modèle d'affaire du Groupe Onet).</p>

<p>Emissions GES Scope 3.1 - Achats de Biens et Service</p>	<p>Emissions CO2e correspondantes à la fabrication et au transport des biens et services achetés sur l'année d'exercice. Sont également comptabilisées les achats de marchandises destinées à la revente.</p> <p>Le calcul CO2 est effectué en multipliant les dépenses en euros par compte et sous-compte analytique, par des facteurs d'émission disponibles sur la base ADEME v23.4.</p> <p>Certains comptes analytiques ne sont pas calculés car non applicables au poste 3.1 Achats de biens et services ou parce qu'ils sont déjà calculés dans une autre catégorie du bilan carbone. Par exemple les dépenses liées aux carburants sont déjà suivies dans le scope 1 via les facturations des loueurs et pétroliers ; les dépenses liées à la location immobilière sont déjà suivies dans le reporting EDF de consommations électricité.</p>
<p>Emissions GES Scope 3.2 - Immobilisations</p>	<p>Emissions CO2e correspondantes aux biens d'équipement achetés ou acquis sur l'année d'exercice. L'intégralité des émissions de fabrication et d'acheminement sont comptabilisées sur l'année d'achat, en conformité avec les méthodes GHG Protocol et BEGES de l'Ademe.</p> <p>Une immobilisation est considérée de façon générale comme un bien d'une valeur supérieure à 500 € unitaire, H.T.</p>
<p>Emissions GES Scope 3.3 - Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou 2)</p>	<p>Emissions CO2e correspondantes aux parties 'amont' (extraction, transformation, transport et distribution) des combustibles (carburant, gaz naturel) et électricité consommée dans le cadre de nos opérations.</p> <p>En 2024, nous avons modifié la méthodologie de calcul sur les années précédentes afin de comptabiliser uniquement la partie 'combustion' des facteurs d'émissions en scope 1, et la partie 'amont' en scope 3.3. Précédemment, l'intégralité du facteur d'émission était comptabilisée en scope 1.</p>
<p>Emissions GES Scope 3.5 - Gestion des déchets</p>	<p>Emissions CO2e correspondantes aux traitements des déchets issus de nos opérations. Ce poste comprend les émissions provenant de l'élimination de nos déchets DEEE, déchets dangereux, déchets non-dangereux (DIB) et des eaux usées. En 2024, les déchets textiles ne sont pas encore pris en compte.</p> <p>Les données sont issues des reporting de nos fournisseurs gestionnaires de déchets. Le calcul CO2 est effectué en multipliant les quantités de déchets produits par les facteurs d'émissions disponibles dans la Base Carbone v23.4 de l'Ademe.</p> <p>Il est possible qu'il y ait des cas de double comptage de déchets présents dans deux reporting simultanément (ex : déchets dangereux et déchets DEEE). Par simplicité, les valeurs en double ne sont pas éliminées.</p>
<p>Emissions GES Scope 3.6 - Déplacements Professionnels</p>	<p>Emissions CO2e correspondantes aux déplacements professionnels effectués en avion et en train. Le reporting est centralisé par notre prestataire agence de voyage.</p>

<p>Emissions GES Scope 3.7 - Déplacements Domicile-Travail</p>	<p>Emissions CO2e correspondantes aux transports des employés entre leur domicile et leur lieu de travail en voiture personnelle. Sont exclus les véhicules de fonction déjà comptabilisés dans le scope 1 via les consommations de carburant, ainsi que les salariés ayant un remboursement de transports en commun.</p> <p>Le calcul CO2 est effectué en multipliant les distance parcourus entre le code de commune Insee des collaborateurs recueillie dans notre système de ressources humaines HR Access, et les adresses de premier et dernier chantier de la journée recueilli dans la GTA, par un facteur d'émissions disponible dans la base Ademe v23.4. Sont comptabilisées les parts 'amont (carburant)', 'combustion (carburant)', et 'fabrication' du facteur d'émission.</p>
<p>Emissions GES Scope 3.8 - Actifs en leasing amont</p>	<p>Emissions CO2e correspondantes à l'utilisation des machines de propreté en location et utilisées lors de prestations chez le client. Les émissions sont calculées pour les contrats de location en cours dans l'année d'exercice au prorata de nombre de mois actifs dans l'année.</p> <p>Pour chaque typologie de machines, plusieurs estimations provenant des services commerciaux sont prises dont la durée moyenne d'utilisation par jour, fréquence d'utilisation, et la puissance moyenne estimées. Le résultat du nombre moyen de kWh/an et multiplié par le facteur d'émission (part 'combustion') du mix moyen France.</p> <p>Les véhicules en leasing longue-durée sont exclus car déjà comptabilisé dans le scope 1 via les consommations de carburant. Les biens immobiliers en leasing sont exclus car déjà comptabilisés dans le scope 1 et 2 via les consommations de gaz et electricité respectivement.</p>
<p>Emissions GES Scope 3.9 - Transport de marchandises aval</p>	<p>Emissions CO2e correspondantes aux dépenses du Groupe pour le sous-compte analytique 'Transports de marchandises et matériels', issues du fichier des achats Groupe mutualisés. Le montant en euro est multiplié par un facteur d'émission financier disponible sur la base ADEME v23.4.</p>
<p>Emissions GES Scope 3.11 - Utilisation des produits vendus</p>	<p>Emissions CO2e correspondantes à l'utilisation des machines de propreté vendus par Prodim à des clients tiers. Le calcul CO2 est effectué par sous-famille de machines, en multipliant la quantité livrée par un facteur d'émissions spécifique, estimé par Onet d'après plusieurs estimations provenant des services commerciaux dont la durée moyenne d'utilisation par jour, fréquence d'utilisation, et la puissance moyenne estimées. Le résultat du nombre moyen de kWh/an et multiplié par le facteur d'émission (part 'combustion') du mix moyen France. Nous prenons également comme hypothèse que les machines sont utilisées en moyenne 5 ans. On multiplie donc la puissance annuelle par 5 pour estimer la consommation sur la durée de vie du matériel. Les émissions ne sont pas amorties, l'intégralité des émissions de l'utilisation des machines tout au long de leur vie sont comptabilisées sur l'année de vente.</p>

<p>Emissions GES Scope 3.12 - Fin de vie des produits vendus</p>	<p>Emissions CO2e correspondantes à l'élimination et du traitement des déchets des produits vendus par Prodim à des clients tiers. Le calcul CO2 est effectué par sous-famille d'articles en multipliant la quantité livrée par un facteur d'émissions mis à disposition sur la base Ademe v23.4. L'intégralité des émissions de ce poste sont comptabilisées sur l'année de vente.</p>
<p>Emissions GES Scope 3.13 - Actifs en leasing aval</p>	<p>Bien qu'Onet ne loue pas les machines qu'elle possède aux clients, nous considérons que nos machines sont 'mises à disposition' des clients lors de nos prestations sur leurs sites.</p> <p>Le calcul CO2 est effectué en multipliant le nombre de machine en propriété par un facteur d'émissions estimé par Onet d'après plusieurs estimations pour chaque famille de machines dont la durée moyenne d'utilisation par jour, fréquence d'utilisation, et la puissance moyenne estimée. Ces suppositions proviennent des hypothèses prises par les services commerciaux de la propreté. Le résultat du nombre moyen de kWh/an et multiplié par le facteur d'émission (part 'combustion') du mix moyen France.</p>
<p>Part de consommation d'électricité renouvelables</p>	<p>Sont considérées comme renouvelables, les consommations d'électricité correspondantes à des souscriptions contractuelles. Nous signons avec certains fournisseurs, des contrats 'option énergie renouvelable' promettant une quantité d'électricité d'origine renouvelable, équivalent aux niveaux d'engagement (en % de la consommation d'électricité) injectée sur le réseau.</p> <p>Les fournisseurs d'énergie mettent à disposition un bilan attestant de la certification de la consommation, ainsi que des certificats de garantie d'origine délivrés par un organisme désigné par l'autorité administrative pour chaque unité (MWh) produite.</p> <p>Les données historiques de 2023 pour le Groupe ont été recalculé pour prendre en compte le certificat d'énergie renouvelable pour le datacenter externe non comptabilisé l'an dernier.</p>
<p>Part de véhicules renouvelés <50g CO2e/km</p>	<p>Rapport du nombre de véhicules émettant <50gCO2e/km sur le nombre total de véhicules de la flotte (hors-camion) au 31/12. Sont pris en compte tous les véhicules de service et de fonction qu'ils soient en Location Longue Durée (LLD) ou acquis en propriété.</p> <p>L'indicateur est suivi uniquement en France en conformité avec la réglementation Loi LOM.</p>

<p>Part de véhicules 100% électrique</p>	<p>Rapport du nombre de véhicules 100% électrique sur le nombre total de véhicules de la flotte (hors-camion) au 31/12. Sont pris en compte tous les véhicules de service et de fonction qu'ils soient en Location Longue Durée (LLD) ou acquis en propriété. En 2024, nous avons modifié la méthodologie afin d'inclure les véhicules commandés durant l'année d'exercice mais en attente de livraison.</p> <p>L'indicateur n'est pas suivi au Brésil en raison de l'absence d'infrastructure de mobilité électrique.</p> <p>La donnée 2023 a été modifiée afin de sortir les camions du mode de calcul. Ceux-ci représentent 39% de la flotte d'Onet Iberia en 2023.</p>
<p>Nombre de points de recharges électriques installés en agence</p>	<p>Points de charges électriques installés pour recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables. Un point de charge correspond au nombre de recharge disponible simultanément. Une borne simple comptabilisera donc une unité, tandis qu'une borne double comptabilisera 2 unités.</p> <p>Sont exclues, les bornes de recharge installées avant notre contrat avec ZeWatt, notre prestataire intégrateur de bornes national depuis juillet 2022.</p>
<p>Déchets collectés (DEEE)</p>	<p>DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : gros appareils ménagers, petits appareils ménagers, équipements informatiques et de télécommunication, matériel grand public (radio, TV...), matériel d'éclairage, outils électriques et électroniques, jouets équipements de loisir et sport, dispositifs médicaux, instruments de contrôle et surveillance, distributeurs automatiques.</p> <p>Sont exclus du périmètre de reporting le matériel informatique récupéré par le salarié à sa sortie du parc, et les déchets DEEE collectés hors contrats cadres. Certaines agences peuvent passer par d'autres prestataires à la marge, néanmoins, ces enlèvements n'étant pas liés aux projets Groupe de revalorisation de nos DEEE, sont exclus du périmètre.</p> <p>Il n'a pas été possible de remonter des données pour Onet Brésil en 2024.</p>
<p>Taux de produits de nettoyage issus des biotechnologies et/ou écolabellisés</p>	<p>Taux calculé en ramenant le volume d'achat hors-taxe (en €) de ces produits de nettoyage « verts » au volume d'achat total des produits de nettoyage incluant tous les produits chimiques dits "classiques" à usage équivalent.</p> <p>Les produits dits « Biotechnologie » sont des produits issus du vivant à base de micro-organisme et/ou d'extraits fermentaires. La désignation « Biogistic » regroupe une gamme de produits biotechnologiques fournie par le fournisseur Innuscience, Ecolabel et Ecocert. Le chiffre d'affaires correspond aux ventes de produits facturés aux agences par PRODIM, et non aux achats de produits auprès des fournisseurs.</p> <p>L'indicateur couvre uniquement les activités de propreté en France.</p>

<p>Consommation d'eau (sièges)</p>	<p>Consommations d'eau facturées de nos sièges sociaux dans chaque pays.</p> <p>Sont exclues les consommations d'eau en agences ainsi que sur les sites clients en raison de difficultés à suivre cet indicateur à présent.</p>
<p>Montant des garanties pour atteinte à l'environnement</p>	<p>Montant des garanties d'assurance pour atteinte à l'environnement accidentelle souscrite dans le cadre du contrat d'assurance Responsabilité Civile du Groupe ONET. Le contrat de Responsabilité Civile couvre l'ensemble des atteintes à l'environnement accidentelles du Groupe ONET en France et à l'international.</p>
<p>Montant des provisions pour sinistres d'origine environnementale déclarés sur la période</p>	<p>Consolidation des montants des provisions pour sinistres environnementaux déclarés dans l'année et montants provisionnés des exercices antérieurs. Le montant des provisions environnementales communiqué est un cumul actualisé annuellement.</p>
<p>Nombre de sinistres d'origine environnementale sur l'exercice</p>	<p>Ce sont les sinistres environnementaux pour lesquels l'entreprise est mise en cause et déclarés sur la période de reporting.</p> <p>Est considérée comme sinistre environnemental toute atteinte à l'environnement, telle que l'émission, la dispersion, le rejet ou le dépôt de toute substance solide, liquide ou gazeuse, diffusée par l'atmosphère, le sol ou les eaux ; la production d'odeurs, bruits, vibrations, variations de température, ondes, radiations, rayonnements excédant les limites réglementaires.</p>

ENJEUX	SOUS-ENJEUX	THEME	IROS	CHAINE DE VALEUR	BU ONET	LIBELLÉ
ESRS E1 Climat	E1.1-Adaptation au changement climatique	Transition sociétale vers la neutralité carbone	Risque	Autorités	Groupe	Renforcement des pénalités et exigences réglementaires d'accès aux marchés publics
			Risque	Clients	Propreté	Baisse d'activité liée à la transition de nos clients vers la neutralité carbone d'ici 2050
			Risque	Autorités	Groupe	Renforcement de la réglementation environnementale liée à la mobilité
			Risque	Opérations Propres	Groupe	Augmentation des coûts associés aux véhicules thermiques et carburants issus d'énergies fossiles
			Impact Positif	Société	Onet Technologies	Activités de Sintéo considérées comme durables en accord avec la Taxonomie verte UE
			Opportunité	Opérations Propres	Onet Technologies	Gain d'activité pour Sintéo lié à la transition de la société vers la neutralité carbone d'ici 2050
			Opportunité	Opérations Propres	Onet Technologies	Gain d'activité pour OTCN lié à la relance de la filiale nucléaire en France
			Impact Positif	Société	Onet Technologies	Activités de OTCN considérées comme durables en accord avec la Taxonomie verte UE
		Accès aux ressources naturelles	Risque	Autorités	Propreté	Complexification des prestations liée à des restrictions en cas d'épisodes de sécheresse

			Risque	Clients	Propreté	Complexification des prestations sur certains secteurs de propreté liée aux objectifs de sobriété des clients	
		Conditions climatiques extrêmes	Risque	Opérations Propres	Groupe	Augmentation des épisodes climatiques extrêmes occasionnant des arrêts temporaires d'activités localisés ou généralisés sur le territoire	
			Impact Négatif	Collaborateurs Propres	Propreté	Dégradation des conditions de travail liée aux impacts climatiques chroniques des journées plus chaudes	
	E1.2-Atténuation du changement climatique	Performance carbone	Risque	Clients	Groupe	Augmentation des exigences clients sur notre performance climatique	
			Impact Négatif	Nature	Groupe	Contribution des émissions de GES de notre flotte véhicule au changement climatique	
			Impact Négatif	Nature	Groupe	Contribution des émissions de GES de nos achats de biens et services au changement climatique	
	ESRS E2 Pollution	E2.3 -Substances préoccupantes	Produits chimiques	Risque	Opérations Propres	Propreté Onet Technologies	Événements de pollution non maîtrisés
			Nucléaire	Opportunité	Opérations Propres	Onet Technologies	Gain d'activité pour OTND lié à la relance de la filiale nucléaire en France

			Impact Positif	Société	Onet Technologies	Expertise en démantèlement d'installations nucléaires, de dépollution et de traitement des déchets associés
ESRS G1 Gouvernance	G1.3 Corruptions & pots de vin	Corruption	Risque	Fournisseurs	Groupe International	Activités dans des pays identifiés par des organismes internationaux comme ayant un indice élevé de corruption
		Corruption	Risque	Clients	Groupe International	Activités dans des pays identifiés par des organismes internationaux comme ayant un indice élevé de corruption
ESRS S1 Collaborateurs Propres	S1.6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Sécurité de l'emploi	Impact Positif	Collaborateurs Propres	Groupe	Collaborateurs majoritairement en Contrat à Durée Indéterminée
	S1.8 - Dialogue Social	Dialogue social	Risque	Collaborateurs Propres	Groupe	Dégradation des prestations générée par une hausse des mouvements sociaux, grèves et autres tensions sociales
			Impact Positif	Collaborateurs Propres	Propreté	Impact du secteur sur le dialogue social et à l'amélioration du climat social pour nos collaborateurs
	S1.9 - Diversité	Diversité Homme/Femme	Impact Négatif	Collaborateurs Propres	Groupe	Diversité Homme/Femme dans les postes de management
Personnes éloignées de l'emploi		Impact Positif	Collaborateurs Propres	Propreté Airport Logistique Sécurité	Employabilité de personnes de nationalité étrangère, et de personnes éloignées de l'emploi.	

	S1.10 - Salaires décents	Temps de travail/ Travail Partiel	Impact Négatif	Collaborateurs Propres	Propreté Sécurité	La forte proportion de contrats à temps partiel peut impacter les niveaux de salaire (bien que le taux horaire soit égal ou supérieur au minimum légal)
	S1.12 Travailleurs Handicapés	Travailleurs Handicapés	Impact Positif	Collaborateurs Propres	Propreté	Employabilité des personnes en situation de handicap
	S1.13 - Formation et développement des compétences	Formation	Risque	Collaborateurs Propres	Groupe	Perte de compétences techniques et relationnelles de nos collaborateurs générant un frein au développement des activités actuelles et futures
			Impact Positif	Collaborateurs Propres	Groupe	Université Onet
	S1.14 Santé Sécurité	Maladies Professionnelles	Risque	Collaborateurs Propres	Propreté Technologies Airport Logistique	Cas de maladies professionnelles déclarées chez nos collaborateurs
			Impact Négatif	Collaborateurs Propres	Propreté Technologies Airport Logistique	Exposition de nos collaborateurs à des tâches physiques et répétitives menant à des risques de Troubles Musculo Squelettiques
			Impact Positif	Collaborateurs Propres	Propreté	Impact de Biogistic sur la santé de nos collaborateurs par diminution des risques chimiques
			Impact Positif	Collaborateurs Propres	Technologies	OTCN/OTTI expertise en radioprotection & formation externe
			Risques Psycho-Sociaux	Risque	Collaborateurs Propres	Groupe

		Accidentologie	Risque	Collaborateurs Propres	Groupe	Cas d'accidents de travail déclarés chez nos collaborateurs
	S1.15 - Équilibre vie pro/ vie privée	Horaires discontinues et/ou décalées	Impact Négatif	Collaborateurs Propres	Propreté Airport Technologies Sécurité	Horaires fractionnées et horaires décalés
	S1.17 Violation des Droits de l'Homme	Lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	Impact Négatif	Collaborateurs Propres	Propreté Sécurité	Exposition des collaborateurs à des situations propices au harcèlement sur le lieu de travail
ESRS S4 Consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	S4 - Santé & sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Santé & sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact Positif	Consommateurs et utilisateurs finaux	Propreté Sécurité	Notre mission est d'accompagner nos clients dans des environnements toujours plus sains, sûrs et fiables.

Tableau de correspondance DPEF

Ce tableau indique l'emplacement des informations requises par les obligations réglementaires DPEF au sein de cette publication. Au regard des activités du Groupe Onet, la matérialité des thématiques obligatoires sont considérées comme suit.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES	CORRESPONDANCE DPEF
Changement Climatique	Nos Engagements pour la Planète 4.3 Agir pour atténuer le changement climatique : actions et indicateurs 4.4 Agir pour s'adapter au changement climatique : actions et indicateurs
Économie circulaire	Nos Engagements pour la Planète 4.5 Maitrise des risques de pollution 4.5.3 Nos solutions nationales de collecte des déchets
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	Nos Engagements pour la Société 5.1 Ancrage territorial et partenariats 5.1.1 Agir en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances 5.1.2 Agir en faveur de la planète 5.2 Notre fondation d'entreprise
Accords collectifs Diversité & Inclusion Mesures prises en faveur des personnes handicapées	Nos Engagements pour l'Homme 3.3 Renforcer nos dispositifs permettant d'être à l'écoute de nos collaborateurs 3.4 Renforcer nos actions sur tous les publics pour développer l'inclusion

<p>Promotion de la pratique d'activités physiques et sportives</p>	<p>Au sein du groupe Onet, nous avons toujours été conscients de la puissance du sport en tant que catalyseur de valeurs partagées et de synergies exceptionnelles pour nos collaborateurs comme pour nos clients.</p> <p>Onet s'engage à soutenir activement les grands événements sportifs et les athlètes de haut niveau. En 2024, nous avons sponsorisé de nombreux athlètes de disciplines olympiques et paralympiques. Onet lance sa première bourse au sport destinée à soutenir et encourager les projets sportifs au sein de nos équipes (Visualisez ces parcours inspirants qui incarnent les valeurs du Groupe ici : www.groupeonet.com/onet-et-le-sport/).</p> <p>Nous travaillons également en étroite collaboration avec les organisateurs d'événements sportifs pour assurer que tout se déroule en toute sécurité et en respectant les normes de qualité les plus élevées. Cela inclut la maintenance des infrastructures sportives, la sécurité des participants et des spectateurs, la gestion des déchets, et bien plus encore.</p> <p>Onet est le partenaire de choix pour des événements sportifs majeurs, comme l'Open13 Provence, le Mutua Madrid, le Rolex Monte Carlo Masters, les matchs de l'Olympique de Marseille, de l'Olympique Lyonnais, du Racing Club de Toulon ou de l'USL Dunkerque, ou encore le Sails GP, et le Marseille Cassis ...</p>
<p>Lutte contre le gaspillage alimentaire et précarité alimentaire</p> <p>Alimentation responsable, équitable et durable</p> <p>Respect du bien-être animal</p>	<p>Ces thématiques n'ont pas été jugées pertinentes au regard des activités du Groupe qui ne sont pas directement ou indirectement associées à ces enjeux de sociétés. Pour autant, Onet peut engager des actions sur certains sites.</p>
<p>Promotion du lien Nation-armée et soutien à l'engagement dans les réserves</p>	<p>Ces thématiques n'ont pas été jugées pertinentes au vu des activités du Groupe n'étant pas directement ou indirectement associées à ces enjeux de sociétés. Pour autant, Onet peut engager des actions sur certains sites.</p>

Périmètre de reporting

Le groupe Onet est présent dans 8 pays avec 80 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires consolidé de 2.35 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

Les données relatives aux effectifs sont basées sur le périmètre de consolidation financière, qui comprend l'ensemble des filiales du groupe Onet, arrêté au 31 décembre de l'année de reporting.

Les indicateurs ESG sont basés sur un périmètre réduit qui s'appuie sur le périmètre de consolidation financière et à partir duquel ont été effectuées des exclusions sur la base :

- Intégration aux outils SIRH : sont considérées uniquement les sociétés françaises intégrées aux systèmes d'information RH (HR-Access)
- De l'effectif société : sont considérées uniquement les sociétés employant 50 salariés ou plus ;
- De l'objet social : les sociétés ayant pour objet unique la prise de participation ou la détention de biens immobiliers ;
- Des opérations en cours : Lors d'acquisition de sociétés durant l'année d'exercice, leur intégration dans le périmètre de reporting ESG n'est effectuée qu'après une année complète d'activité du 01/01/N au 31/12/N.

Lors de cession de sociétés durant l'année d'exercice, les données disponibles sur l'année de reporting sont intégrées dans la consolidation du même exercice.

Les filiales incluses dans le périmètre de reporting ESG sont donc les sociétés françaises intégrées au SIRH, l'Espagne, le Brésil et le Luxembourg. Les filiales exclues du périmètre de reporting ESG sont les sociétés françaises non-intégrées au SIRH, les sociétés acquises en 2024, le Japon, le Maroc, les Etats Unis et le Canada.

Pour ces dernières, nous considérons que le coût d'obtention des données environnementales, sociales et sociétales est disproportionné au regard de la part du chiffre d'affaires qu'elles représentent.

Le taux de couverture du périmètre de reporting pour l'année 2024 est en conséquence de :

- 85% de la somme des chiffres d'affaires des filiales du groupe Onet
- 82% de l'effectif global du Groupe.

Ces taux sont inférieurs à ceux de 2023 (98% des effectifs inscrits, et 98% du CA corrigé) en raison d'acquisitions importantes qui n'intégreront le périmètre ESG qu'après une année complète d'exercice, en conformité avec les règles mentionnées ci-dessus.

Précisions méthodologiques

Ce rapport s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue sur plusieurs années afin de structurer et renforcer le processus de reporting interne couvrant collecte, consolidation et contrôle des indicateurs.

Les indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux peuvent présenter des limites méthodologiques du fait :

- Des législations nationales/internationales et des spécificités locales. ;
- De la difficulté de collecter l'information sans outils informatiques pour certaines données et donc de la saisie manuelle des informations : leurs certitudes dépendent de la qualité de la remontée effectuée par les équipes ;
- De la disponibilité de certaines données sur un périmètre restreint

Indicateurs Sociaux

Sauf mention particulière, le périmètre des indicateurs Sociaux exclus les stagiaires, les intérimaires, et les salariés titulaires d'un contrat suspendu.

Certains indicateurs sont publiés sur un périmètre réduit du fait de plusieurs raisons, incluant la spécificité réglementaire française, les exigences des ESRS pour les nouveaux indicateurs obligatoires de la CSRD, l'absence de notions définies dans un ou plusieurs des pays, ou le manque de ressources pour remonter une donnée fiable en 2024. Ces indicateurs sont résumés ci-dessous :

Indicateurs pertinents uniquement au niveau consolidé Groupe :

- La part de Femmes en position de Top Management (*fait référence au comité exécutif (COMEX) qui supervise l'ensemble des activités du Groupe*)

Indicateurs pertinents uniquement au niveau France :

- Index égalité professionnelle (*spécificité réglementaire française*)
- Taux DOETH (Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés) (*spécificité réglementaire française*)
 - Ce taux est calculé suivant des critères et coefficients spécifiques à la législation française. Afin d'harmoniser une méthode sur le périmètre Groupe, nous suivons séparément le Taux de Travailleurs Handicapé (TH) qui comptabilise le nombre de TH présents dans l'année sur l'effectif inscrit au 31/12/N.
- Nationalités (*indicateur non suivi à l'international*)
- Part d'embauches en alternance (*absence de notion d'alternance dans nos implantations à l'international*)
- Nombre de diplômés Université Onet (*Programme non-développé à l'international*)

- Nombre de certifiés Université Filières Onet (*Programme non-développé à l'international*)
- Nombre de formations certifiantes ou diplômantes réalisées (*Programme non-développé à l'international*)
- Indicateurs couvrant un périmètre réduit en accord avec la CSRD :
- Salariés couverts par un représentant des travailleurs couvrent uniquement la France et Onet Iberia, soit 86% des effectifs du périmètre ESG, en raison des exigences des ESRS de cibler uniquement les pays de l'EEE dans lequel l'entreprise occupe un emploi important, défini comme au moins 50 salariés et représentant au moins 10 % de son nombre total de salariés.

Indicateur couvrant un périmètre réduit par manque de ressources en 2024 :

- Les indicateurs de formation listés ci-dessous couvrent uniquement la France et Onet Iberia, soit 86% des effectifs du périmètre ESG, en raison de l'absence d'outils de suivi dédié à la formation au Brésil et au Luxembourg) :
 - Heures de formation par salariés inscrit (H/F)
 - Heures de formation (H/F)
 - Part de salariés formés
 - Salariés formés
 - Part de la masse salariale consacrée à la formation
- Les indicateurs de formation listés ci-dessous couvrent uniquement la France, soit 75% des effectifs du périmètre ESG, en raison de l'absence de la donnée en 2024 :
 - Heures de formation dédiées à la sécurité
 - Dépenses consacrées aux formations sécurité
- Cotisations patronale versée en protection sociale (*l'indicateur couvre la France uniquement, soit 75% des effectifs, et ne prend pas en compte Onet Iberia, Onet Luxembourg, et Onet Brasil en 2024 afin d'harmoniser nos méthodes de suivi pour fiabiliser un chiffre consolidé groupe*).

Indicateurs Environnementaux :

Certains indicateurs sont publiés sur un périmètre réduit du fait de plusieurs raisons, incluant la spécificité réglementaire française, l'absence de notions définies dans un ou plusieurs des pays, et le manque de ressources pour remonter une donnée fiable en 2024. Ces indicateurs sont résumés ci-dessous :

Indicateurs pertinents uniquement au niveau Groupe :

- Montant des garanties pour atteinte à l'environnement
- Montant des provisions pour sinistres d'origine environnementale déclarés sur la période
- Nombre de sinistres d'origine environnementale sur l'exercice

Indicateurs pertinents uniquement en France :

- Part de véhicules renouvelés <50g CO2e/km (l'indicateur couvre la France uniquement, soit 97% des véhicules renouvelés en 2024, en raison de réglementation nationale (Loi LOM))
- Taux de produits de nettoyage issus des biotechnologies et/ou écolabellisés *(l'indicateur couvre 84% du CA corrigé des activités Propreté du Groupe et ne prend en compte que la France uniquement. Nous avons besoin d'harmoniser nos méthodes de suivi pour fiabiliser un chiffre consolidé groupe)*

Note : « Biogistic » est une solution globale de propreté responsable qui combine une logistique intégrée de la commande à l'utilisation des produits sur site. Les produits de nettoyage utilisés sont issus de la biotechnologie, fournie par le fournisseur Innuscience, ainsi que des produits Ecolabel et Ecocert. Cet indicateur couvre l'activité propreté en France à l'exception de quelques agences mono-client industrie ou activité unique hors tertiaires. Cette solution déployée depuis 2018 en France est la solution standard maintenant utilisée sur le secteur tertiaire par nos exploitants. Cette année encore, nous continuons notre progression dans son déploiement. L'indicateur de « Taux de produits de nettoyage issus des biotechnologies et/ou écolabellisés » est spécifique à la France en raison des différences de méthodologie de suivi entre la France et l'international.

Indicateur couvrant le périmètre Groupe, hors Brésil :

- Part de véhicules 100% électrique *(l'indicateur ne prend pas en compte Onet Brasil, donc 97% du Parc de véhicule Groupe (hors-camion), en raison de l'absence d'infrastructure de mobilité électrique au Brésil)*
- Nombre de points de charges électriques *(l'indicateur ne prend pas en compte Onet Brasil en raison de l'absence d'infrastructure de mobilité électrique au Brésil)*

Indicateur couvrant un périmètre réduit par manque de ressources en 2024 :

- Émissions GES Scope 2 (*l'indicateur couvre 98.2% du CA corrigé Groupe (Périmètre ESG) et ne prends pas en compte les consommations d'électricité des bâtiments au Luxembourg car les contrats énergétiques de nos bâtiments sont portés par le bailleur qui n'a pas communiqué le détail de nos consommations en kWh*)
- Émissions GES Scope 3 (*l'indicateur couvre l'intégralité des postes pertinents à nos activités Groupe uniquement sur un périmètre France, soit 85% du CA corrigé Groupe (Périmètre ESG). Nous allons étendre le périmètre de nos émissions GES Scope 3 à l'international en 2025.*)

Note : Onet publie un bilan carbone intégral selon la méthode GHG Protocol pour la première fois cette année. Les travaux de méthodologies et de mise en place des outils de reporting, surtout sur les émissions GES Scope 3, ont été piloté sur un périmètre France uniquement afin de pouvoir publier des chiffres fiables. Nous avons choisi de ne pas extrapoler les émissions GES de Scope 3 pour nos filiales internationales en attente de pouvoir mener des ateliers techniques en 2025.

- Quantité de déchets valorisés (DEEE) (*l'indicateur ne prend pas en compte Onet Brasil, donc 95% du CA corrigé Groupe (Périmètre ESG), en raison de l'absence de données en 2024.*)
- Consommation d'eau (*l'indicateur ne prend pas en compte le Luxembourg, donc 98.2% du CA corrigé Groupe (Périmètre ESG), car les contrats d'eau du Siège Onet Luxembourg de nos bâtiments sont portés par le bailleur qui n'a pas communiqué le détail de nos consommations en m3).*)

Modalités de collecte et de consolidation

Les KPIs associés aux risques majeurs identifiés sont présentés dans chaque section de la DPEF. La liste complète des indicateurs suivis dans le cadre de la politique Développement Responsable est présenté dans l'annexe de la DPEF « Tableau de Bord ESG Groupe » par pays et pour les 7 sociétés Françaises ayant un effectif inscrit de plus de 500 salariés.

La collecte des informations consolidées en vue de produire ce tableau de bord ESG et produire la DPEF repose sur un tableur Excell interne. Différents types d'informations sont consolidées dans ces fichiers :

- Intégration de données issues des progiciels français centralisés (type SIRH, ...)
- Intégration de données issues des fichiers Excel, consolidées par la Direction Internationale
- Intégration des données externes (fournisseurs, partenaires)

Contrôles

Des contrôles de cohérence et de variation sont effectués aux différentes étapes du processus (experts métiers, experts en charge de la donnée, Direction du Développement Responsable Groupe).

Ces contrôles visent à détecter et expliquer toute information suspecte au regard de la définition de l'indicateur, de l'historique de la donnée ou de la connaissance générale du groupe et des entités.

Les données, comme l'ensemble de la présente DPEF, font l'objet d'un audit annuel par un organisme tiers indépendant.

Revue périodique et actualisation

Une procédure de reporting et les fiches « indicateurs » associées, précisent le process de reporting ESG et le mode de gestion des indicateurs. Ces documents sont revus chaque année afin de procéder à toutes les actualisations nécessaires. Ces documents sont également audités par l'O.T. I, comme les données associées aux indicateurs audités.

Certaines données calculées sur les exercices précédents peuvent exceptionnellement être différentes de celles communiquées dans notre Déclaration de Performance Extra-Financière 2024 notamment lorsque des régularisations ou de calcul ont été détectées.

Si des changements de méthodes ont été opérés entre 2023 et 2024, cela est mentionné en note de bas de page pour l'indicateur concerné.

Changements majeurs en 2024

- Acquisition de la société ISS France et SDMS

Contributeurs

La Direction Développement Responsable d'Onet remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de l'édition 2024 de sa Déclaration de Performance Extra-Financière :

- Toutes les contributrices et contributeurs internes, situés en France comme à l'international, pour leur implication dans le processus de récolte d'informations concernant leurs actions et leurs indicateurs de performance.
- Les parties prenantes externes en particulier nos fournisseurs et partenaires qui ont contribué à la collecte de données externes.



KPMG S.A.
Le Mirabeau
4, quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
F-13002 Marseille

Onet SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024
Onet SA
36, boulevard de l'Océan CS20280
13258 Marseille Cedex 09

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Le Mirabeau
4, quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
F-13002 Marseille

Onet SA

36, boulevard de l'Océan CS20280
13258 Marseille Cedex 09

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024

À la Direction Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, n°3-1884 rév2, portée disponible sur www.cofrac.fr) nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).



Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Directoire.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Onet SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024



Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*¹, complété de nos procédures propres, figurant en annexe du présent rapport, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre février et avril 2025 sur une durée totale d'intervention de sept semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

¹ [Avis Technique - Intervention du CAC - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière – Actualisation décembre 2024](#)

² ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

Onet SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2024



- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques³, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁴.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁴ et couvrent entre 82% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

³ Dialogue social ; Corruption et pots-de-vin ; Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail ; Salaires décentés.

⁴ Onet France ; Onet Espagne.



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Marseille, le 11 avril 2025

KPMG S.A.

Cécile Bourguignon
Actionnaire signataire
Commissaire aux comptes

Fanny
Houlliot

Signature numérique
de Fanny Houlliot
Date : 2025.04.11
11:31:46 +02'00'

Fanny Houlliot
Experte ESG



Annexe 1

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Procédure de recueil et de traitement des alertes professionnelles

Dispositifs d'accompagnement social

Mesures pour l'amélioration des conditions de travail des employés à temps partiel

Dispositif de prévention des risques psychosociaux

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Effectif inscrit au 31/12 (Homme/Femme & Temps plein/partiel)

Part de femmes managers

Taux de turnover

Part de travailleurs handicapés

Nombre d'heures de formation par salarié

Taux de fréquence des accidents du travail (avec arrêt de travail)

Taux de gravité des accidents du travail

Accidents mortels immédiats

Emissions de gaz à effet scope 1

Emissions de gaz à effet scope 2

Emissions de gaz à effet scope 3

Part de consommation d'électricité renouvelable

Part de véhicules 100% électrique

Taux de produits de nettoyage issus des biotechnologies et/ou écolabellisés

Onet SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024



Annexe 2

Manuel des procédures – Centre d'Excellence ESG Partie II - Procédure DPEF - Version simplifiée Janvier 2025 – Version 3

Ce document est une version simplifiée du Manuel des procédures du Centre d'Excellence ESG de KPMG (Partie II). L'objet de cette procédure DPEF est de décrire l'approche méthodologique retenue dans le cadre des missions de vérification des déclarations de performance extra-financières (DPEF).

Le programme de vérification applicable à ces missions de vérification DPEF est composé de l'avis technique émis par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatif à cette intervention (« *Avis Technique – Déclaration de performance extra-financière : Intervention du Commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI* ⁵»), complété des procédures propres de KPMG (Manuel des procédures, Parties I, II et III) et en particulier la procédure DPEF (Partie II)⁶ dont le présent document est une synthèse.

Cette version simplifiée est disponible, pour toute partie prenante, sur simple demande (par courrier postal ou par mail) au siège de KPMG ADVISORY auprès du Centre d'Excellence ESG.

1 Critères de compétences spécifiques de l'équipe de vérification et de l'organisme

Les auditeurs intervenant sur les missions de vérification DPEF doivent remplir les critères de compétences suivants :

- Connaissance de la réglementation relative à la DPEF et sa vérification⁷
- Connaissance des méthodes de vérification KPMG pour les données extra-financières et la DPEF, et en particulier : analyse des procédures de reporting, analyse des risques liés au reporting extra-financier, mise en place d'un plan d'échantillonnage, évaluation des composantes des systèmes de données et d'information (outils, contrôles, etc.), évaluation du degré de signification des inexactitudes, revue de la conformité de la DPEF, revue du traitement des thématiques DPEF obligatoires, etc.

⁵ AT CNCC DPEF Version 13 décembre 2024 disponible au lien suivant : [Documentation | CNCC](#)

⁶ Le manuel des procédures est composé des documents suivants :

- Partie I : Procédure générale version 14 de septembre 2024
- Partie II : Procédure DPEF version 13 de septembre 2024
- Partie III : Procédure SAM version 4 de septembre 2024

⁷ ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises ; décret n°2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises ; arrêté du 14 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ; Règlement taxonomie ; articles du code de commerce afférents aux missions de vérification DPEF , norme ISO 17029 ; ordonnance n°2023-1142 transposition en droit français de la directive CSRD abroge le dispositif légal et réglementaire de la DPEF



- Compétences analytiques : revues de consolidation, revues de cohérence des données, revues analytiques, etc.
- Connaissances générales en matière RSE : cadres de références nationaux et internationaux généralistes (ex. CSRD, ISO 26000, Objectifs de Développement Durable, etc.) et spécifiques (ex. Accords de Paris, SBTi, CSDDD, etc.)

Les auditeurs intervenant sur les missions de vérification DPEF doivent avoir suivi au préalable un processus de qualification, comprenant une formation à la vérification des informations extra-financières et aux exigences spécifiques de vérification relatives à la DPEF, une période de travail sous le tutorat d'un vérificateur expérimenté, et une période d'observation à l'issue de laquelle est évaluée leur aptitude à mener des missions de vérification en autonomie. Cette qualification est renouvelée de manière périodique à travers un processus de surveillance, qui impose un contrôle au moins tous les quatre ans de l'aptitude de l'auditeur.

2 Activités de recueil de preuve dans le cadre de la vérification

On rappelle que le processus de vérification suit les étapes suivantes :

1. Pré-engagement
2. Engagement
3. Planification
4. Exécution de la vérification
5. Revue
6. Délivrance de l'avis de vérification

Les activités de recueil de preuves sont réalisées principalement aux étapes suivantes, et selon les modalités décrites ci-dessous.

Revue des données au niveau des sites

Les travaux réalisés au niveau des sites comprennent des entretiens avec les contributeurs des indicateurs clés, la revue des données sur base documentaire, éventuellement une visite du site, et la synthèse orale de nos observations. Un programme de travail peut être transmis au site en amont de notre intervention, afin de préciser notamment le périmètre des travaux de vérification.

Nos travaux de vérification consistent à revoir :

- l'organisation du reporting, les rôles et responsabilités et les outils utilisés,
- la correcte application des définitions de l'entité,
- le dispositif de contrôle interne sur les données,
- la justification des variations des données par rapport à l'exercice précédent,
- la vérification arithmétique des calculs des indicateurs,

Onet SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024



- la pertinence et la fiabilité des éventuelles méthodes alternatives d'estimation,
- la revue de pièces justificatives par échantillonnage.

La stratégie d'échantillonnage est définie notamment en fonction du niveau de risque évalué au niveau du Groupe et du site, et du niveau d'assurance visé (modéré ou raisonnable). En cas d'erreur détectée sur l'échantillon vérifié, des tests peuvent être réalisés sur un second échantillon. Au cours de ces entretiens, nous pouvons être amenés à demander des copies de certains documents.

A l'issue de notre intervention, nous communiquons au client un résumé de nos constats, par exemple sous forme de compte-rendu. Les anomalies, limitations ou incertitudes relevées à la suite des interventions sont suivies afin d'évaluer leur impact sur la fiabilité des données publiées.

Revue de la consolidation des données

Dans le cas où les informations de la DPEF sont consolidées, ces travaux visent à comprendre l'organisation mise en place pour la consolidation de données extra-financières ainsi que les contrôles effectués sur ces indicateurs. En particulier, les travaux suivants sont réalisés :

- Revue de la cohérence des données remontées par les sites (évolutions N/N-1, analyses de ratio, etc.),
- Revue des évolutions de périmètre,
- Pointage des données auditées au niveau des sites.

Les questions identifiées à la suite de la revue des données peuvent être communiquées au Groupe via un fichier « Questions-Réponses ».

Revue des informations qualitatives

La cohérence des assertions qualitatives considérées comme significatives par l'équipe de vérification est revue sur la base de collecte de pièces justificatives ou d'entretiens avec les responsables en charge de ces informations.

3 Décision et avis motivé

Le rapport de l'OTI comprend un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce et la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce.

Les avis OTI sont rédigés sur la base des modèles établis par la CNCC dans l'avis technique DPEF, et sont revus à chaque mise à jour de cet avis technique. Ils incluent les informations clés requises par la norme ISO 17029 (notamment celles figurant au point 9.7 « Délivrance de l'avis de validation/vérification »), et autres informations standards. L'avis de l'OTI peut comporter une conclusion sans réserve, une conclusion avec réserve, une conclusion défavorable ou une impossibilité de conclure. Si les résultats de la vérification donnent lieu à une conclusion autre que

Onet SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024



sans réserve ou si l'organisme ne délivre pas de rapport OTI, le Groupe en est informé le plus tôt possible.

Le dossier est soumis aux associé(s) signataire(s) pour revue avant signature de l'avis OTI. Lors de la revue, le(s) associé(s) signataire(s) s'assure(nt) notamment que la conclusion est pertinente au regard des objectifs d'audit poursuivis et qu'elle justifie l'opinion émise par KPMG.

L'OTI pourra être amené à procéder à des travaux et investigations complémentaires en cas de faits découverts après la délivrance de l'avis, si ces faits étaient susceptibles de remettre en cause la validité de nos conclusions.